

# ADVINI

DES VIGNOBLES & DES HOMMES



## Rapport financier 2025

**Conseil d'administration**

Antoine LECCIA  
*Président Directeur-Général*

Frédéric JEANJEAN  
Vice-Président

Brigitte JEANJEAN  
Vice-Présidente

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

AGRO INVEST, représenté par Olivier GUIZE

Amélie FAURE (démissionnaire au 04/03/2026)

Philippe CHAPUIS

Magdeleine ALLAUME

**Censeurs**

Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE

Catherine HOSTEIN

**Commissaires aux Comptes**

ERNST & YOUNG Audit  
*Représenté par Marie-Thérèse Mercier*

KPMG  
*Représenté par Laurent Fougerolle*

## Sommaire

<b>1. Attestation du Président du Conseil d'administration</b> .....	4
<b>2. Comptes annuels</b> .....	5
<b>3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b> .....	52
<b>4. Comptes consolidés</b> .....	58
<b>5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b> .....	99
<b>6. Rapport de Gestion</b> .....	105

## 1. Attestation du Président du Conseil d'administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 30 avril 2026

Antoine Leccia,

Président du Conseil d'administration

## **2. Comptes annuels**

Le Conseil d'Administration a arrêté en date du 14 avril 2026 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Bilan**

### **Compte de résultat**

### **Annexe**

# ADVINI

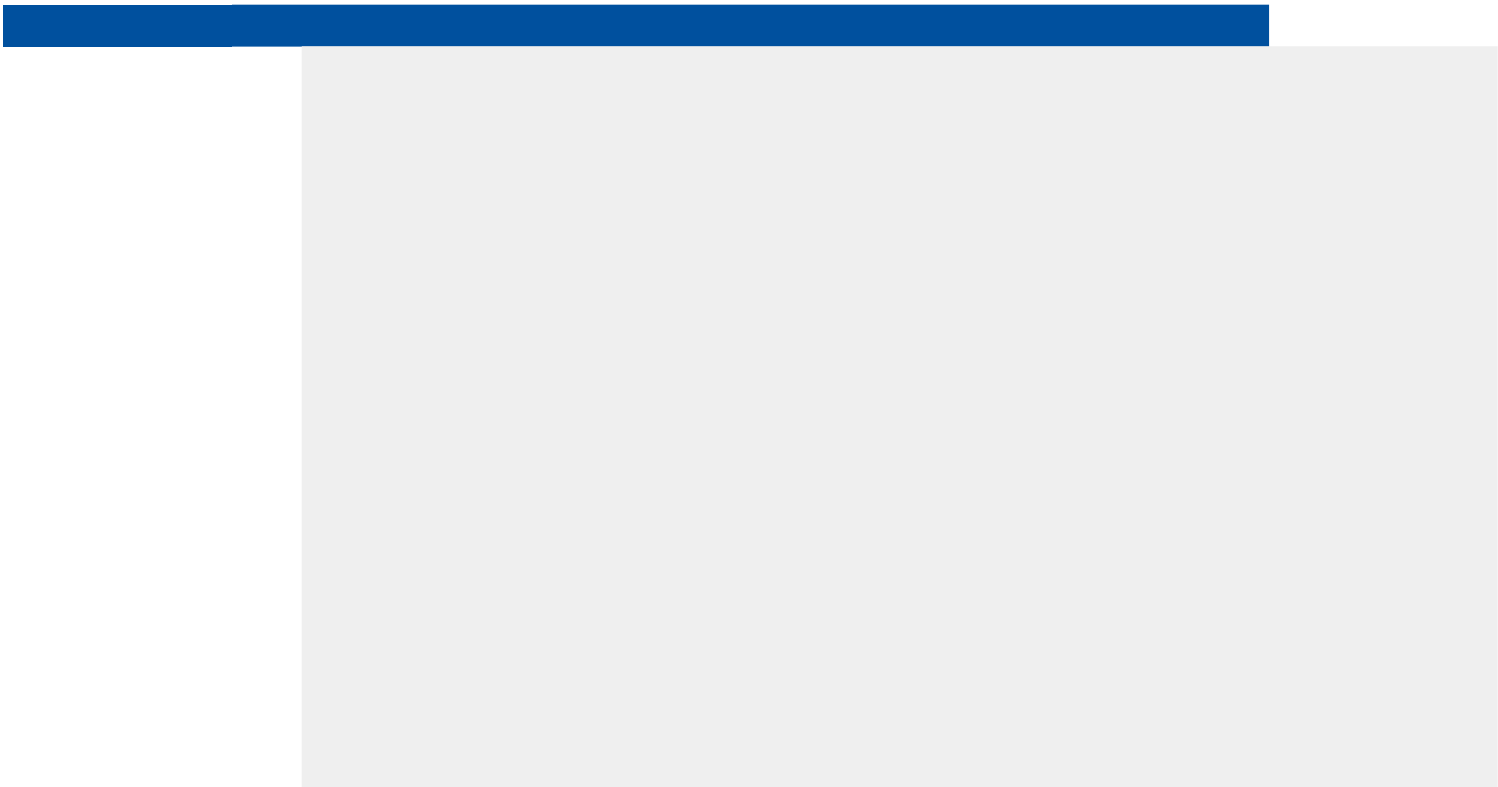
DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

**AdVini**

**l'Enclos**

**34725 SAINT FELIX DE LODEZ**

*Comptes au 31/12/2025*



## - SOMMAIRE -

### Comptes annuels

Bilan - Actif	9
Bilan - Passif	10
Compte de résultat	11
Compte de résultat	12

### Annexes

#### Note 1. Introduction

Note 1. Introduction	14
----------------------	----

#### Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice	15
--	----

#### Note 3. Événements postérieurs à la clôture

Note 3. Événements postérieurs à la clôture	16
---	----

#### Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables	17
--------------------------------------	----

#### Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations	26
5-2 Amortissements	27
5-3 Stocks	28
5-4 Provisions et dépréciations	29
5-5 Créances et dettes	30
5-6 Eléments du fonds commercial	31
5-7 Ecart de conversion sur créances et dettes	32
5-8 Produits à recevoir	33
5-9 Charges à payer	34
5-10 Charges et produits constatés d'avance	35
5-11 Composition du capital social	36
5-12 Variation des capitaux propres	37
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires	38
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	39
5-15 Charges et produits exceptionnels	40
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices	41

#### Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail	43
6-2 Engagements financiers donnés et reçus	44
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles	45
6-4 Instruments financiers	46
6-5 Situation fiscale différée et latente	47
6-6 Effectif moyen	48
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	49
6-8 Filiales et participations	50
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	51

# Comptes annuels

ACTIF	EXERCICE 31/12/2025			EXERCICE 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	20 342 126	11 309 157	9 032 969	9 212 622
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	167 485		167 485	167 485
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 613 834		3 613 834	840 896
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	5 699 667	118 608	5 581 059	5 581 844
Constructions	14 751 865	11 884 436	2 867 429	3 191 398
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 676 898	17 632 760	3 044 138	3 873 824
Autres immobilisations corporelles	8 236 393	7 312 433	923 960	1 011 234
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	213 136		213 136	7 854
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations	102 393 740	7 754 592	94 639 148	94 710 148
Créances rattachées à des participations			-	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			-	
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	15 642 136		15 642 136	23 138 936
Autres immobilisations financières	1 484 280		1 484 280	1 591 283
<b>Total de l'actif Immobilisé (III)</b>	<b>193 276 258</b>	<b>56 011 986</b>	<b>137 264 272</b>	<b>143 382 222</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	7 547 870		7 547 870	9 080 410
En-cours de production			-	
Produits finis	8 545 795		8 545 795	9 327 756
Marchandises	1 359 106		1 359 106	1 528 789
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
<b>Créances (2)</b>				
Créances clients et Comptes rattachés	21 875 503	4 928 314	16 947 189	19 730 075
Autres créances	80 141 177	3 840 846	76 300 331	72 000 624
Charges constatées d'avance	596 394		596 394	351 615
Capital souscrit appelé, non versé			-	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres	1 887 523		1 887 523	1 625 027
Autres titres	627 068		627 068	507 215
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	3 588 256		3 588 256	7 008 709
<b>Total de l'actif circulant (IV)</b>	<b>126 168 692</b>	<b>8 769 160</b>	<b>117 399 532</b>	<b>121 160 220</b>
Frais d'émission des emprunts (V)			-	
Primes de remboursement des emprunts (VI)			-	
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	11 080 254		11 080 254	11 498 123
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF(I + II + III + IV + V+ VI + VII)</b>	<b>330 525 204</b>	<b>64 781 146</b>	<b>265 744 058</b>	<b>276 040 565</b>
(1) Dont à moins d'un an	9 098 065			
(2) Dont à moins d'un an	102 613 074			

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	31/12/2025	31/12/2024
Capital	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
<b>Réserves</b>		
Réserve légale	1 084 530	1 084 530
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau	- 12 621 229	- 13 481 272
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	3 681 475	860 044
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	407 143	407 181
<b>Total des capitaux propres (I)</b>	<b>53 108 018</b>	<b>49 426 582</b>
Provisions pour risques	11 266 776	12 257 736
Provisions pour charges	3 053 723	3 053 723
<b>Total des Provisions (II)</b>	<b>14 320 499</b>	<b>15 311 459</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	105 495 507	118 219 961
Emprunts et dettes financières diverses (2)	- 34	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 099 667	51 491 538
Dettes fiscales et sociales	6 759 500	6 900 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000
Autres dettes	37 489 199	34 044 714
Produits constatés d'avance	77 083	12 918
<b>Total des dettes (1) (III)</b>	<b>197 926 922</b>	<b>210 675 176</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	388 619	627 348
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>265 744 058</b>	<b>276 040 565</b>
(1) Dont à moins d'un an	141 194 639	
(2) Dont emprunts participatifs		

	EXERCICE	EXERCICE
	31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits d'exploitations</b>		
Ventes de marchandises	3 310 451	4 426 231
Production vendue	213 755 119	220 007 915
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>217 065 570</b>	<b>224 434 146</b>
Production stockée	- 645 868	- 1 328 102
Production immobilisée	920 102	10 033
Subventions	599 608	166 211
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 630 787	948 638
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	65 884	
Autres produits	1 325 612	1 349 091
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>220 961 695</b>	<b>225 580 017</b>
<b>Charges d'exploitations</b>		
Achats de marchandises	98 410 046	107 012 348
Variation de stocks	- 888 223	246 462
Achats de matières premières et autres approvisionnements	62 320 125	59 963 339
Variation de stocks	2 426 898	2 646 391
Autres achats et charges externes (1)	30 493 769	32 982 567
Impôts, taxes et versements assimilés	2 435 679	2 458 010
Salaires	13 712 125	12 984 163
Cotisations sociales	6 698 275	5 927 877
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements	1 752 628	2 305 630
Sur immobilisation : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 404 978	120 886
Dotations aux provisions	199 000	530 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	65 741	
Autres charges	1 912 690	1 689 556
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>220 943 731</b>	<b>228 867 229</b>
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>17 964</b>	<b>- 3 287 212</b>

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	140 940	3 993
Perte supprotée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De Participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	820 064	1 539 184
Autres intérêts et produits assimilés (2)	7 632 217	6 430 773
Reprises sur dépréciations et provisions	417 811	356 555
Différences positives de change	604 142	1 190 384
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>9 474 234</b>	<b>9 516 896</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	61 000	1 267 000
Intérêts et charges assimilées (3)	6 236 616	8 206 001
Différences négatives de change	989 667	1 012 896
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	30 000	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>7 317 283</b>	<b>10 485 897</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>2 156 951</b>	<b>- 969 001</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>2 315 855</b>	<b>- 4 252 220</b>
Produits exceptionnels (VII)	601 850	5 059 054
Charges exceptionnelles (VIII)	601 020	1 401 762
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>830</b>	<b>3 657 292</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	140 914	193 236
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 505 704	- 1 648 208
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>	<b>230 443 869</b>	<b>240 159 960</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>226 762 394</b>	<b>239 299 916</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 681 475</b>	<b>860 044</b>

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

# Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 265 744 058 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 217 065 570 €, et dégageant un résultat positif de 3 681 475 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.  
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La société Advini SA fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023, une proposition de rectification a été notifiée par l'administration le 15 décembre 2025.

Un incendie s'est déclaré le 18 mars 2025 dans un entrepôt à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L'outil de production n'a pas été impacté, et cet événement n'a pas perturbé l'exploitation de la Société en dehors de l'activité de la boutique. Ainsi les dégâts matériels concernent une partie non significative des stocks de la société Advini.

- Rapprochement Cordier

Le 12 mars, le Groupe a signé un accord de rapprochement avec Cordier by InVivo. Ce rapprochement permettra de consolider nos positions commerciales grâce aux filiales de distribution et à la présence de Cordier aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. L'Assemblée Générale Extraordinaire d'AdVini sera convoquée le 30 avril 2026 pour l'approbation de l'opération par ses actionnaires.

Le Groupe est en phase de renégociation de la dette syndiquée pour période 2026-2033. Un accord est attendu pour le mois de mai 2026.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit à présenter à ce titre un montant de la dette bancaire concernée à échéance à moins d'un an.

En date du 28 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- Suivi du Contrôle fiscal

La proposition de rectification reçue de l'administration le 15 décembre 2025 a été contestée par la Société en date du 9 février 2026 puis a fait l'objet d'une saisine de la commission des Impôts Directs et des Taxes sur le chiffre d'Affaires le 14 avril 2026.

## **PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07. L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable. Les principaux impacts sont l'évolution de la nomenclature comptable du plan de comptes, une nouvelle définition du résultat exceptionnel, ainsi que la suppression des transferts de charges. Les modèles de bilan, de compte de résultat et de certaines notes annexes ont été modifiés conformément aux dispositions de ce nouveau règlement. L'impact sur le comparatif présenté au compte de résultat, lié à la recodification des comptes du résultat exceptionnel et le reclassement des transferts de charges étant non significatif, il n'est pas fait ici de détail spécifique sur le classement qu'aurait eu ces postes au compte de résultat 2024 si ce même règlement avait été appliqué.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des impacts du règlement ANC 2022-06

- indépendance des exercices,

- comparabilité et continuité d'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

## **AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 342 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

**EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2025, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

**EVALUATION DES AMORTISSEMENTS**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencés	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

A chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation est appréciée soit à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés soit à partir d'une approche patrimoniale basée sur l'actif net réévalué en fonction de la participation concernée.

Des dépréciations sont constatées pour les titres de participation dont la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

### ***CREANCES IMMOBILISEES***

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### ***EVALUATION DES PRODUITS EN COURS***

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### ***DEPRECIATION DES STOCKS***

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

### ***EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES***

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### ***DEPRECIATION DES CREANCES***

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

### ***CREANCES ET DETTES EN MONNAIE ETRANGERE***

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

### ***OBLIGATIONS CONVERTIBLES OUECHANGEABLES***

Néant

**EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total des actions auto-détenues au 31/12/25 est de 189 067 pour une valeur 2 991 435 €. Le cours moyen de ces actions est de 15,82€.

**DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

**INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES**

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	141 919	2 196 750 €
Contrat liquidité	47 148	794 685 €

Soit 189 067 actions pour 2 991 435 €.

**DISPONIBILITES EN EUROS**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**DISPONIBILITES EN DEVISES**

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

**PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**

Néant.

**SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Au titre de l'année 2025, aucune subvention n'a été perçue.

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

**PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES**

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 228 612 € de participation et 0 € d'intéressement.

**ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ETRETRAITES**Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux », et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	4,1 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1%
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1058 K€ au 31 décembre 2025 contre 1161 K€ en 2024.

**ESTIMATIONS COMPTABLES**

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

## AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2025, les sociétés suivantes : Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, CFV, Prodegustation et Benoit Valérie Calvet SAS.
- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenu au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 25%.
- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

Ratio de levier : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié

Ratio de gearing: Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés

Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée/ Valeur des stocks

Au 31 décembre 2025, les ratios ne sont pas respectés :

Ratio de levier < 6,13

Ratio de gearing < 1,40

Ratio LTV Stock < 0,7

ce qui a conduit, à présenter l'intégralité de la dette bancaire concernée à moins d'un an.

En date du 28 avril 2026 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- La rémunération des membres du conseil d'administration s'élève à 931 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.316K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2025. Il n'existe pas de stock-options.

- Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.  
La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.  
Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation d'une provision pour charges.

En accord avec la 12<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, le Conseil d'Administration du 13 juin 2025, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé la mise en place un plan d'attribution gratuite de 19.700 actions de performance basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2025-2027, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025.

Au titre de l'exercice 2025, les critères n'ayant pas été atteints aucune action gratuite n'a été attribuées.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83».

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes AdVini et de ses Maisons mènent une politique d'amélioration continue et d'innovation constante, avec des objectifs, conciliant :

- amélioration de la qualité des vins
- sécurisation des rendements agricoles et des process industriels
- réduction des impacts ESG

Les projets de R&D sont facilités par les différents dispositifs de recherche et de transfert de la science dont AdVini est membre fondateur et mécène, en partenariat avec l'Institut Agro et l'INRAE, et ce, depuis plus de 10 ans, les premiers partenariats formalisés ayant été activés dès 2014 :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture

Les projets conduits sur l'année 2025 portent notamment sur :

- Expérimentation de suivis microbiologiques des sols - techniques comparées en spectrophotométrie et PCR
- Activation des leviers microbiologiques en vinification pour l'acidification des vins - un levier œnologique d'adaptation aux changements climatiques
- Exploration de nouveau matériel végétal : essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- Développement de modèles de production viticoles innovants en permaculture et en agroforesterie
- Pratiques biodynamiques et physiologie de la vigne, fertilité des sols, et composantes du rendement sur le temps long - année 2

L'année 2025 a également vu la formalisation d'un processus "innovation" au sein d'AdVini, afin de rationaliser et de structurer les démarches. Celle-ci a été lancée par un Bootcamp mobilisant toutes les équipes concernées. Elle est pilotée en direct par le Comex AdVini, témoignant de la place prise par la thématique dans les réflexions stratégiques du Groupe.

INFORMATIONS SUR  
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

## 5-1 Immobilisations

Valeurs brutes	Début d'exercice	Augmentations					Exercice 31/12/2025
		Virements		Entrées			
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	21 384 198			2 772 938			
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains	5 699 667						
Constructions	14 583 948	157 014		167 916			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 683 519			72 148			
Autres immobilisations corporelles	8 110 869			156 937			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 854			205 283			
<b>Immobilisations financières</b>							
Participations	102 403 740			20 000			
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés	21 007						
Prêts	24 730 219			1 337 637			
Autres immobilisations financières							
<b>TOTAL</b>	<b>197 625 021</b>	<b>157 014</b>	<b>-</b>	<b>4 732 859</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Valeurs brutes	Diminutions					Exercice 31/12/2025	
	Virements		Sorties				
	De poste à poste	à destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service		
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais de développement						-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						24 157 136	
Fonds commercial						-	
Autres immobilisations incorporelles						-	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						-	
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains						5 699 667	
Constructions	157 014					14 751 864	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			78 770			20 676 897	
Autres immobilisations corporelles			31 413			8 236 393	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						213 137	
<b>Immobilisations financières</b>							
Participations			30 000			102 393 740	
Créances rattachées à des participations						-	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						-	
Autres titres immobilisés						21 007	
Prêts			8 941 440			17 126 416	
Autres immobilisations financières						-	
<b>TOTAL</b>	<b>157 014</b>	<b>-</b>	<b>9 081 623</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>193 276 257</b>	

## 5-2 Amortissements

Tableau des amortissements	Durée d'utilisation ou taux d'amort.	Mode d'amort.	Amort. cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amort. cumulés à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 ans	linéaire	<b>11 129 505</b>	179 653		<b>11 309 158</b>
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						-
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains		linéaire	<b>117 823</b>	785		<b>118 608</b>
Constructions	10-30 ans	linéaire	<b>11 392 550</b>	491 887		<b>11 884 437</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3-18 ans	linéaire	<b>16 809 695</b>	860 123	37 058	<b>17 632 760</b>
Autres immobilisations corporelles	3-18 ans	linéaire	<b>7 099 635</b>	220 180	7 383	<b>7 312 432</b>
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>			<b>46 549 208</b>	<b>1 752 628</b>	<b>44 441</b>	<b>48 257 395</b>

<b>Stocks et en-cours</b>	<b>Exercice 31/12/2025</b>	<b>Exercice 31/12/2024</b>
Matières premières et autres approvisionnements	7 547 870	9 080 410
Encours de production		
Produits finis	8 545 795	9 327 756
Marchandises	1 359 106	1 528 789
<b>Total</b>	<b>17 452 771</b>	<b>19 936 955</b>

<b>Dépréciation des stocks et en-cours</b>	<b>Exercice 31/12/2025</b>	<b>Exercice 31/12/2024</b>	<b>Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation</b>
Matières premières et autres approvisionnements		35000	
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises		43145	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>78 145</b>	

## 5-4 Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début d'exercice	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminution / Reprises de l'exercice		Exercice 31/12/2025
			Utilisées	Non Utilisées	
<b>Provisions réglementées</b>	<b>407 181</b>	-	-	<b>38</b>	<b>407 143</b>
Prov. Pour reconstit. Gisements miniers et pétroliers					-
Provisions pour investissements					-
Provisions pour hausse des prix					-
Amortissement dérogatoires	<b>407 181</b>			38	<b>407 143</b>
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>					
Pour prêts d'installation					-
Autres provisions réglementées					-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>15 311 459</b>	<b>175 000</b>	<b>730 149</b>	<b>435 811</b>	<b>14 320 499</b>
Provisions pour litiges	<b>741 649</b>	175 000	730 149		<b>186 500</b>
Prov. Pour garanties données aux clients	<b>18 000</b>			18 000	-
Prov. Pour pertes sur marchés à terme					-
Provisions pour amendes et pénalités					-
Provisions pour pertes de change	<b>11 498 087</b>			417 811	<b>11 080 276</b>
Prov. Pour pensions et obligations similaires					-
Provisions pour impôts	<b>3 053 723</b>				<b>3 053 723</b>
Prov. Pour renouvellement des immobilisations					-
Prov. Pour gros entretien et grdes réparations					-
Prov. Pour chges sociales, fiscales / congés à payer					-
Autres provisions pour risques et charges					-
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>15 915 912</b>	<b>1 489 978</b>	<b>882 138</b>	-	<b>16 523 752</b>
- incorporelles					-
- corporelles					-
Sur Immobilisations					-
- Titres mis en équivalence					-
- Titres de participation	<b>7 693 592</b>	61 000			<b>7 754 592</b>
- Autres immobilisation financières					-
Sur stocks et en-cours	<b>78 145</b>		78 145		-
Sur comptes clients	<b>5 062 179</b>	1 404 978	803 993		<b>5 663 164</b>
Autres provisions pour dépréciation	<b>3 081 996</b>	24 000			<b>3 105 996</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 634 552</b>	<b>1 664 978</b>	<b>1 612 287</b>	<b>435 849</b>	<b>31 251 394</b>
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises					
- d'exploitation		1 603 978	1 612 287	18 000	
- financières		61 000		417 811	
- exceptionnelles				38	

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	15 642 136	7 545 098	8 097 037
Autres immobilisations financières	1 484 280	1 484 280	
<b>Actif Circulant</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	-		
Créances clients et comptes rattachés	21 875 503	21 875 503	
Personnel et comptes rattachés	17 551	17 551	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 580	33 580	
Etat - Impôt sur les bénéfices	586 365	586 365	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	654 437	654 437	
Etat - autres impôts et taxes	1 026 253	1 026 253	
Divers autres créances (2)	77 822 991	77 822 991	
Charges constatées d'avance	596 394	596 394	
<b>TOTAL</b>	<b>119 739 490</b>	<b>111 642 452</b>	<b>8 097 037</b>

(1) Montant des - Créances représentatives de titres prêtés  
- Prêts accordés en cours d'exercice  
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés personnes physiques

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-			
Autres emprunts obligataires (1)	-			
Empts et dettes auprès des Etabts de crédit (1)				
à 1 an max. à l'origine	32 714 302	32 714 302		
à plus d'1 an à l'origine	72 781 205	72 781 205		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	- 34	- 34		
Avances et acomptes reçus sur commandes	-			
Fournisseurs et comptes rattachés	48 099 667	48 099 667		
Personnel et comptes rattachés	2 715 463	2 715 463		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 862 037	2 862 037		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	134 062	134 062		
Obligations cautionnées				
autres impôts et taxes	1 047 938	1 047 938		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	6 000	6 000		
Autres dettes	37 489 199	37 489 199		
Produits constatés d'avance	77 083	77 083		
<b>TOTAUX</b>	<b>197 926 922</b>	<b>197 926 922</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 710 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 16 035 582

(2) Montant divers emprunts, dett/associés personnes physiques

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN CERESSOU	22 861	
Le fonds commercial n'est pas déprécié		
<b>TOTAL</b>	<b>33 691</b>	

Nature des écarts	Actif	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 080 254		11 080 276	388 619
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
<b>TOTAL</b>	<b>11 080 254</b>		<b>11 080 276</b>	<b>388 619</b>

Libellé	31/12/2025
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
<b>AUTRES CREANCES</b>	
RRR, AAR	405 340
CLT FAE	771 278
CLT FAE CENTRAL	38 400
PROV. CHG PERSONNEL	4 716
ETAT SUBV.À REC	1 026 253
PAR ASSUR CREDIT	232 611
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>2 478 598</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>2 478 598</b>

Libellé	31/12/2025
INT.COUR.IEMPRUNTS	
FOURN.FNP VRAC	1 976 273
FOURN.FNP MS	644 217
FOURN.FNP PF	503 072
FOURN.FNP STT	9 472
FOURN.FNP	3 122 421
FOURN. FAR GENT	123 269
FOURN.FNP CIA VRAC	137 095
FOURN.FNP CIA MS	8 134
FOURN.FNP CIA PF	7 135
FOURN.FNP CDES FG	238 366
PROV. CP À PAYER	1 019 881
PROV. CET RTT	526 385
PRIMES ET BONUS	955 649
PROV. PART SALARIES	197 263
CH/CONGES PAYES	422 057
CH/PROV.CET RTT	265 599
CH/PRIMES ET BONUS	465 998
AUTRES CHGES A PAYER	113 833
TVA AAR	14 145
TVA FAE	119 203
ETAT CHARG	319 093
DIV. CH. A PAYER	176 403
PART. PUB EXPORT	1 285 452
PART. PUB GD	1 280 853
PART. PUB TRAD	521 411
PART. PUB LOCAL	111 015
COMMISSIONS AGENTS	917 403
BUD MKT MT 2024	6 327
BUD MKT GD 2024	29 683
BUD MKT TN 2024	9 677
BUD MKT EX 2024	32 651
INT.COUR.A PAYER	189 021
<b>TOTAL</b>	<b>15 748 466</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 748 466</b>

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
CHGES CONST.AVANCE	596 394
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>596 394</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	
PDTS CONST.AVANCE	-77 083
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>-77 083</b>

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

## 5-12 Variation des capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Réduction	Var. Comprises au résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Exercice 31/12/2025
Capital social	31 534 680						31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246						18 738 246
Ecart de réévaluation							-
Ecart d'équivalence							-
Réserve légale	1 084 530						1 084 530
Réserves statutaires ou contractuelles							-
Réserves réglementées							-
Autres réserves	10 283 173						10 283 173
Report à nouveau	- 13 481 272	860 044					- 12 621 228
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	860 044	- 860 044				3 681 475	3 681 475
Subventions d'investissement							-
Provisions réglementées	407 181				- 38		407 143
<b>TOTAL</b>	<b>49 426 582</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 38</b>	<b>3 681 475</b>	<b>53 108 019</b>

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024	%
VENTES VINS BOUTEILLES	96 198 878	106 507 593	202 706 471	209 954 749	-3,45 %
VENTES VINS VRAC	1 356 613	1 555 041	2 911 654	3 956 981	-26,42 %
PRESTATIONS	10 072 304	1 375 141	11 447 445	10 522 417	8,79 %
<b>TOTAL</b>	<b>107 627 795</b>	<b>109 437 775</b>	<b>217 065 570</b>	<b>224 434 147</b>	<b>-3,28 %</b>

<b>Affaires bénéficiaires</b>	<b>Résultat global</b>	<b>Résultat transféré</b>
SELECT VINS ADVINI		140 940
<b>TOTAL</b>		<b>140 940</b>

<b>Affaires déficitaires</b>	<b>Résultat global</b>	<b>Résultat transféré</b>

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CHARGE EXCEPTIONNELLE I NCENDIE BOUTIQUE	600 624	678
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	396	671
<b>TOTAL</b>	<b>601 020</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUIT EXCEPTIONNEL INCENDIE BOUTIQUE	601 812	778
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	38	787
<b>TOTAL</b>	<b>601 850</b>	

L'impact financier de l'incendie du stock est positionné en Résultat Exceptionnel puisqu'il correspond aux notions de majeur et exceptionnel tel que définies par l'ANC n°2022-06

	<b>Exercice 31/12/2025</b>		<b>IS</b>
Résultat d'exploitation	17 964	-	4 491
Résultat financier	2 156 951	-	1 501 421
Résultat exceptionnel	830		208
<b>TOTAL</b>		-	<b>1 505 704</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice			Prix d'achat résiduel		
<b>Contrats de crédit-bail</b>						
Immobilier						
Mobilier						
Engagements de crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			
			de l'exercice	Cumulées	Valeur Nette	
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels			5 174	31 250		
Autres immobilisations corporelles						
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	
Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	de un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 014	18 251				
Autres immobilisations corporelles						
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	56 000 000		56 000 000			
<b>TOTAL</b>	<b>56 000 000</b>		<b>56 000 000</b>			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>230 000 000</b>					<b>230 000 000</b>

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	4 946 357					4 946 357
<b>TOTAL</b>	<b>4 946 357</b>					<b>4 946 357</b>

Conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties. Au 31 décembre 2025, 9M€ sont non utilisés et encore disponible jusqu'au 11 novembre 2027.

<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunts et dettes financières diverses	87 071 205	87 071 205

<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Montant notionnels</b>	<b>Valeur de marché 31/12/25</b>	<b>Valeur de marché 31/12/24</b>	<b>écart de juste valeur</b>
Swap de taux/ emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux/ Passif taux variable (Floor/Cap)	121 000	-303	-592	289
<b>Total des instruments dérivés sur risque de taux</b>	<b>121 000</b>	<b>-303</b>	<b>-592</b>	<b>289</b>

<b>Instruments de change</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Montant notionnels</b>	<b>Valeur de marché 31/12/25</b>	<b>Valeur de marché 31/12/24</b>	<b>écart de juste valeur</b>
Vente à terme	5 870	-16	76	-92
Options de change achats				
Options de change vente				
<b>Total des instruments dérivés sur risque de change</b>	<b>5 870</b>	<b>-16</b>	<b>76</b>	<b>-92</b>

Rubriques	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	101 786
Subventions d'investissement	
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>101 786</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	360 485
Participation des salariés	35 228
Autres	54 171
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>449 885</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>-348 099</b>
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Plus-values différées	
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Personnel salarié</b>		
Ingénieurs et cadres	93	94
Agents de maîtrise	60	69
Employés et techniciens	83	72
Ouvriers	65	63
<b>TOTAL</b>	<b>301</b>	<b>298</b>

<b>Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale</b>	Nom :	Société d'Investissement d'Occitanie
	Siège :	Le village 34725 St Felix de Lodez
	N° d'identification : si Française :	348 276 536
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenus :	infogreffe

6-8 Filiales et participations

Exprimé en€

	Capitaux propres (2) (3)	Quote part du capital détenu	Valeur compte des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes au 31/12/2025 (3) (4) (6) (7)	Résultat au 31/12/2025 (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
			Brute	Nette						
<b>Renseignements concernant les filiales (+50% du capital détenu par la société)</b>										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)										
TRANSPORTS LODEZIENS - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 410 604 078	920 692	99,95%	303 373	303 373	94 813		3 817 658	134 250	60 102	
SCI ADVINI PATRIMOINE - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 339 635 104	1 458 599	100,00%	458 101	458 101	220 712		583 813	326 595	289 136	
SCEA MAS DE PIVE - VALVERT - RCS 379 209 547	1 016 413	99,99%	784 897	787 897	1 250 140		700 338	23 104		
SCEA FENOUILLET - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 413 504 507	- 360 685	99,97%	543 536	543 536	1 013 014		126 391	- 139 111		
ECOLE DES VINS ADVINI - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 817 974 967	- 316 191	100,00%	10 000	10 000	316 592		-	- 10 093		
SARL MAS DE LUNES - AUMELAS - RCS 422 841 163	- 747 817	100,00%	271 224	271 224	2 413 679		692 856	- 447 746		
SCEA DOMAINE DES ROCS - CORCONNE - RCS 884 761 164	37 460	99,50%	19 900	19 900	141 239		132 364	- 66 343		
SCEA DE LANDEYRAN - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 788 724 656	- 325 356	100,00%	1 000	1 000	246 172		20 195	- 10 812		
SAS PRODEGUSTATION - PARIS - 447 632 928	602 544	100,00%	3 472 698	1 872 071	5 830		731 096	26 873		
GASSIER SAS - PUYLOUBIER - RCS 452 421 514	3 032 254	100,00%	150 000	150 000	432 372		17 801 345	371 441	538 300	
ADVINI USA - SAN FRANCISCO USA	4 254 457	100,00%	2 727 110	1 852 110	-		3 129 491	269 072		
GIE ORMARINE - PINET - RCS 449 607 415	20 000	71,43%	10 000	10 000	103 564		104 456	-		
OGIER - CHATEAUNEUF DU PAPE - RCS 572 621 035	11 283 840	100,00%	1 427 605	1 427 605	1 368 274		27 118 037	1 626 314	588 902	
SAS CHAMPY - BEAUNE - RCS 328 221 874	- 1 165 126	100,00%	7 000 000	7 000 000	8 281 354		3 159 966	- 868 348		
SAS BENOIT VALERIE CALVET - PAREMPUYRE - RCS 391 941 051	6 227 577	100,00%	11 878 990	11 878 990	-		21 996 333	494 412		
ANTOINE MOUEIX - ST EMILION - RCS 492 749 650	3 791 682	100,00%	19 342 250	19 342 250	20 901 569		26 577 979	- 2 140 060		
CAZES - RIVESALTES - RCS 317 809 093	2 591 188	90,00%	3 883 600	3 883 600	331 387		7 198 222	- 1 430 436		
DOMAINE LAROCHE - CHABLIS - RCS 328 696 653	8 651 986	100,00%	18 186 036	18 186 036	5 427 481		15 776 456	1 059 893	644 525	
MAS LA CHEVALIERE - BEZIERS - RCS 402 609 226	10 016 681	100,00%	2 499 810	2 499 810	500 840		12 833 789	2 063 209	969 238	
LE VIEUX MOULIN - CHABLIS - RCS 489 029 122	- 1 469 747	100,00%	-	-	535 116		297 187	13 711		
ADVINI SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD	34 999 073	93,42%	22 234 236	22 234 236	14 522 070		38 166 786	2 457 566	707 604	
LAROCHE CHILI LATAM - CHILI	- 267 030	100,00%	963 015	-	-		5 639	16 472		
ADVINI UK - GB	877 943	100,00%	122 553	122 553	-		843 276	333 001		
LE JARDIN DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 801 157 793	- 2 319 603	100,00%	40 000	40 000	2 508 488		575 600	- 323 750		
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 800 626 541	- 687 718	99,00%	19 800	19 800	2 963 555		961 240	- 270 516		
DOMAINE CAUSSE D'ARBORAS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 445 400 955	- 1 207 910	99,00%	19 800	19 800	1 786 000		183 773	- 209 964		
SC CAUSSE D'ARBORAS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 801 173 386	880 391	94,25%	792 698	792 698	332 527		46 892	- 104 700		
CLUB Français DU VIN - PARIS - RCS 316 138 718	- 1 739 753	100,00%	4 228 120	-	3 579 203		1 115 213	- 588 942		
ADVINI ASIA - CHINE	- 389 631	100,00%	1 043	1 043	-		-	- 11 968		
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 398 751 149	- 89 372	52,00%	882 683	882 683	3 749 605		335 725	- 58 480		
ADVINI AB - SUEDE	- 687 871	100,00%	5 333	5 333	-		302 429	- 56 179		
ADVINI CANADA - QUEBEC	95 747	100,00%	1	1	-		-	1 850		
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA - ST FELIX DE LODEZ - RCS 819 038 977	91 444	99,00%	9 900	9 900	-		38 401	3 329		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
<b>A. Total des filiales</b>										
<b>Renseignements concernant les filiales (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>										
1. Renseignements détaillés pour chaque participations (1)										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
SELECT VINS ADVINI - MONTREAL QUEBEC	7 024	50,00%	36	36				578		
<b>B. Total des participations</b>										
<b>C. Total des filiales et des participations (A + B)</b>										
(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.										
(2) En euros										
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.										
(4) En euros.										
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.										
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.										
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».										

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			3 681 475
Impôt sur les bénéfices			-1 505 704
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>2 175 771</b>
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires		38	-38
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		<b>38</b>	<b>-38</b>
<b>AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES</b>			
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)</b>			<b>2 175 733</b>

### **3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**



KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier



ERNST & YOUNG AUDIT  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

# ADVINI

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ADVINI

L'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST & YOUNG AUDIT  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014 34060 Montpellier



KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier



ERNST & YOUNG AUDIT  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

## ADVINI

L'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société ADVINI,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADVINI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier



ERNST & YOUNG AUDIT  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014 34060 Montpellier

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe Immobilisations Financières dans la note 4 Règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, votre société constate une provision pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à s'assurer de la sincérité des informations données dans l'annexe des comptes.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## ADVINI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025



KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier



ERNST & YOUNG AUDIT  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014 34060 Montpellier

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

### **ADVINI**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025



KPMG SA  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier



ERNST & YOUNG AUDIT  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014 34060 Montpellier

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 30 avril 2026

KPMG S.A.

Laurent Fougerolle

Signature numérique de Laurent Fougerolle  
Date : 2026.04.30 17:15:12 +02'00'

Laurent Fougerolle

Associé

Montpellier, le 30 avril 2026

ERNST & YOUNG AUDIT

Marie-Therese  
MERCIER

Digitally signed by Marie-Therese  
MERCIER  
DN: cn=Marie-Therese MERCIER,  
c=FR, o=EY Associates, ou=0002  
817723687  
Date: 2026.04.30 14:54:53 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier

Associée

**ADVINI**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025

## 4. Comptes consolidés

Le Conseil d'Administration a arrêté en date du 14 avril 2026, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Compte de résultat**

**Etat du Résultat global**

**Etat de la situation financière**

**Tableau de flux de trésorerie**

**Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

**Tableau de variation des capitaux propres**

**Notes annexes aux états financiers**

**AdVini**

**Comptes consolidés au 31 décembre 2025**

***Compte de résultat***

***Etat du Résultat global***

***Etat de la situation financière***

***Tableau de flux de trésorerie***

***Tableau de variation des capitaux propres***

***Notes annexes aux états financiers***

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produit des activités courantes	5	270 080	277 551
Achats consommés		-165 481	-177 620
<b>Marge</b>		<b>104 599</b>	<b>99 931</b>
%		38,7%	36,0%
Charges de personnel	6	-43 412	-43 421
Charges externes		-34 810	-33 648
Impôts et taxes		-5 162	-4 938
Autres charges et produits opérationnels courants	7	-646	335
Quote part des sociétés mises en équivalence		-16	159
<b>EBITDA</b>		<b>20 553</b>	<b>18 418</b>
Provision et amortissements	11,12,14	-11 340	-12 687
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>9 213</b>	<b>5 731</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	7	49	3 383
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>9 262</b>	<b>9 114</b>
Coût de l'endettement financier net		-7 966	-10 220
Autres charges et produits financiers		250	307
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 546</b>	<b>-800</b>
Charge d'impôt	9	-1 311	1 062
<b>Résultat net</b>		<b>235</b>	<b>262</b>
Résultat net - Part du groupe		226	243
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		9	19
Résultats par action en euros (part du groupe):	28		
- de base pour le résultat net		0,06	0,06
- dilué pour le résultat net		0,06	0,06

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net</b>	<b>235</b>	<b>262</b>
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	77	0
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-19	0
<b>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat</b>	<b>58</b>	<b>0</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	449	-1 229
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	-118	307
Ecart de conversion	383	1 549
<b>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>	<b>715</b>	<b>627</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>773</b>	<b>627</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 008</b>	<b>889</b>
dont part groupe	965	797
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	43	92

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Goodwill	10	10 208	10 191
Immobilisations incorporelles	11	32 750	30 139
Droits d'utilisation	14	23 404	24 054
Immobilisations corporelles	12	125 006	127 223
Participations dans des entreprises associées	15	4 382	4 933
Autres actifs financiers non courants		2 271	2 792
Impôts différés actifs		1 364	737
<b>Actifs non courants</b>		<b>199 385</b>	<b>200 068</b>
Stocks	17	106 834	114 693
Clients		23 284	26 181
Autres créances		12 314	12 476
Actifs d'impôts exigibles		1 124	853
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	14 503	15 840
<b>Actifs courants</b>		<b>158 059</b>	<b>170 042</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>357 443</b>	<b>370 110</b>
Capital émis	21	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		21 392	20 657
Résultat Part du Groupe		226	241
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>21</b>	<b>71 891</b>	<b>71 171</b>
Intérêts Minoritaires		3 998	4 033
<b>Capitaux propres</b>	<b>21</b>	<b>75 889</b>	<b>75 203</b>
Dettes financières	22	137	2 179
Dettes locatives	14	14 073	14 253
Passifs d'impôts différés		9 754	8 964
Provisions part non courante		1 718	1 699
Autres passifs non courants		-	925
<b>Passifs non courants</b>		<b>25 682</b>	<b>28 019</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	22	163 792	171 259
Dettes locatives	14	3 270	3 564
Dettes d'impôt exigible		494	211
Fournisseurs et comptes rattachés		61 638	64 037
Provisions part courante		1 512	1 550
Autres passifs courants		25 166	26 268
<b>Passifs courants</b>		<b>255 872</b>	<b>266 888</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>357 443</b>	<b>370 110</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>235</b>	<b>262</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	11 294	13 650
Autres produits et charges calculés	-140	-115
Plus ou moins values de cessions	159	-5 212
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	16	-159
- Dividendes (titres non consolidés)	-17	-8
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>11 547</b>	<b>8 418</b>
Coût de l'endettement financier net	8 032	10 337
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 311	-1 062
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>20 890</b>	<b>17 693</b>
Impôts versés	-1 286	-1 102
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	7 716	14 872
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>27 320</b>	<b>31 463</b>
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	-8 442	-5 138
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	1 576
Variations liés aux investissements financiers non courants	-57	8
Variation nette des prêts et créances	165	-42
Incidence des variations de périmètre		4 806
Autres flux liés aux opérations d'investissement	134	-225
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-8 193</b>	<b>985</b>
Achats et ventes d'actions propres	-196	-232
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-80	-50
Encaissement liés aux nouveaux emprunts		
Remboursement d'emprunts	-19 699	-20 220
Intérêts financiers nets versés	-7 775	-10 077
Autres flux liés aux opérations de financement	1 160	-4 130
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-26 590</b>	<b>-34 710</b>
Incidence des variations des cours des devises	28	234
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-7 435</b>	<b>-2 027</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	<b>-67 403</b>	<b>-65 376</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	<b>-74 838</b>	<b>-67 403</b>

**Comptes consolidés au 31 décembre 2025****Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Stock	7 880	14 077
Clients	2 720	(5 475)
Fournisseurs	(2 192)	3 629
Autres créances et dettes	(691)	2 641
<b>Variation du BFR</b>	<b>7 716</b>	<b>14 872</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Total						
	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
<b>au 31/12/2023</b>	31 535	18 738 -	2 811	25 639	73 101	3 918	77 019
Résultat net				243	243	(3)	240
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				554	554	95	649
<b>Résultat global</b>			-	<b>797</b>	<b>797</b>	<b>92</b>	<b>889</b>
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus			(233)		(233)		(233)
Dividendes versés						(102)	(102)
Put minoritaires (1)				(1 964)	(1 964)		(1 964)
Transations entre actionnaires				(490)	(490)	90	(400)
Autres				(40)	(40)	35	(5)
<b>au 31/12/2024</b>	31 535	18 738 -	3 044	23 942	71 170	4 033	75 204
Résultat net				225	225	9	234
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				739	739	34	773
<b>Résultat global</b>			-	<b>964</b>	<b>964</b>	<b>43</b>	<b>1 007</b>
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus			53	(249)	(196)		(196)
Dividendes versés							-
Put minoritaires (1)				(46)	(46)	(11)	(57)
Transations entre actionnaires							-
Autres				(1)	(1)	(67)	(69)
<b>au 31/12/2025</b>	31 535	18 738 -	2 991	24 609	71 890	3 998	75 889

(1) Put minoritaires ASA

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Notes annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales	68
Note 2. Faits caractéristiques de la période	68
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	68
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation	72
Note 5. Information sectorielle	73
Note 6. Charges de personnel	75
Note 7. Autres charges et produits opérationnels	76
Note 8. Résultat financier	76
Note 9. Impôts sur les résultats et impôts différés	77
Note 10. Goodwill	78
Note 11. Immobilisations incorporelles	80
Note 12. Immobilisations corporelles	82
Note 13. Dépréciation des actifs	83
Note 14. Droits d'utilisation et dettes locatives	84
Note 15. Participation dans les entreprises associées	85
Note 16. Actifs financiers	85
Note 17. Stocks	86
Note 18. Créances clients	87
Note 19. Autres actifs courants	87
Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	87
Note 21. Informations sur le capital	88
Note 22. Dettes financières	89
Note 23. Covenants	91
Note 24. Gestion des risques financiers et instruments de couverture	91
Note 25. Autres passifs courants et compte de régularisation	94
Note 26. Provisions	94
Note 27. Hiérarchie des justes valeurs	95
Note 28. Résultat par action	96
Note 29. Parties liées	96
Note 30. Engagements et passifs éventuels	97
Note 31. Honoraires des commissaires aux comptes	98
Note 32. Evénements postérieurs à la clôture de la période	98

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

---

### Note 1. Informations générales

---

AdVini (ci-après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 28 avril 2026, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2025 et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 12 juin 2026.

### Note 2. Faits caractéristiques de la période

---

La société Advini SA fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023, une proposition de rectification a été notifiée par l'administration le 15 décembre 2025 (Cf. Evènements postérieurs).

Un incendie s'est déclaré le 18 mars 2025 dans un entrepôt à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L'outil de production n'a pas été impacté, et cet évènement n'a pas perturbé l'exploitation de la Société en dehors de l'activité de la boutique. Ainsi les dégâts matériels concernent une partie non significative des stocks de la société Advini.

### Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

---

#### Déclaration de conformité

---

Les états financiers consolidés du groupe Advini au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été préparé conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards), et leurs interprétations (SIC et IFRIC).

Afin d'assurer la lisibilité et la compréhension des états financiers, les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe sont détaillés dans les différentes notes concernées.

**Textes adoptés dont l'application est obligatoire au 1er janvier 2025.**

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

---

- Amendement IAS 21 : Absence de convertibilité

L'application de cet amendement n'a pas eu d'effet sur les états financiers consolidés du Groupe.

### Norme publiée par l'IASB d'application obligatoire postérieurement au 1er janvier 2026

- Norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable à compter du 1er janvier 2027)
- Norme IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public (applicable à compter du 1er janvier 2027)

Le Groupe réalisera les travaux de transition à IFRS 18 au cours de l'année 2026 et n'anticipe aucun impact significatif sur ses comptes consolidés du fait de l'application d'IFRS 19.

### Autres textes :

Le Groupe n'anticipe, par ailleurs, pas d'impact matériel résultant de la première application des textes suivants :

- Améliorations annuelles - Volume 11 (applicable à compter du 1er janvier 2026)
- Amendements d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles
- Amendements IFRS 9 / IFRS 7 Classement et évaluation : (applicable à compter du 1er janvier 2026)
- Amendements IAS21 : hyperinflation.

### Base de préparation des états financiers

---

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 ont une durée de 12 mois.

### Méthodes de consolidation

---

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

**Conversion des opérations en devises**

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Le cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

- **Cours des devises utilisées**

Les cours utilisés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Devises	Taux Ouverture	Taux de clôture	Taux Moyen 2025	Taux Moyen 2024
ZAR	19,62	19,44	19,72	19,83
USD	1,04	1,18	1,17	1,08
HKD	8,07	9,15	9,11	8,84
CHF	0,94	0,94	0,94	0,95
CAD	1,49	1,61	1,62	1,48
GBP	0,83	0,87	0,88	0,85
CNY	7,58	8,23	8,25	7,79
CLP	1 027,64	1 057,28	1 072,80	1 023,41

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

### Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

### Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

#### • Recours à des estimations

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

- Provisions pour risques et dépréciations clients

La détermination du montant des provisions et des dépréciations requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice les principales opérations effectuées ont été :

- Liquidations (sans effet significatif sur les comptes consolidés) des sociétés Club Français Suisse et Vignobles en vol;
- Entrée dans le périmètre en mise en équivalence des sociétés SCEA PAPE FRANCOIS et SCEA JO;
- Rachat de l'intégralité des minoritaires de la société TABLE D'AIME.

## Liste des sociétés du Groupe :

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis, )	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLEMER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	93,42%	93,42%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	50,00%	50,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA PAPE FRANCOIS	49,00%	49,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA JO	38,00%	38,00%	Euro	Mise en équivalence

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

---

### Note 5. Information sectorielle

---

- **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

- **Découpage sectoriel**

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

A compter de l'exercice 2025, le secteur « vin » est ventilé entre France et Afrique du Sud (cf. note Goodwill).

AdVini intervient sur toute la filière vin, en France et en Afrique du Sud, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
  - Flux commerciaux croisés
  - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
  - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
  - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
  - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
  - Décisions d'investissements

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

- Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

## Au 31 décembre 2025

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2025	Secteur Vin (France)	Secteur Vin (Afrique du Sud)	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	233 698	38 162	6 248	-8 028	270 080
<b>Marge Brute</b>	85 673	17 040	4 756	-2 870	104 599
%	37%	45%	76%	0%	39%
<b>Charges de personnel</b>	-37 862	-4 053	-1 479	-18	-43 412
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	5 406	3 944	-88	0	9 262
<b>Résultat Financier</b>	-7 036	-608	-72	0	-7 716
<b>Résultat avant IS</b>	-1 630	3 336	-160	0	1 546
<b>Charge d'Impôt</b>	-414	-879	-18	0	-1 311
<b>Actifs sectoriels</b>	349 569	60 456	4 615	-57 198	357 443

## Au 31 décembre 2024

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2024	Secteur Vin (France)	Secteur Vin (Afrique du Sud)	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	242 330	36 098	9 134	-10 011	277 551
<b>Marge Brute</b>	80 091	16 791	5 946	-2 897	99 931
%	47%	33%	65%	0%	36%
<b>Charges de personnel</b>	-37 183	-3 933	-2 252	-52	-43 421
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	3 810	4 798	499	7	9 114
<b>Résultat Financier</b>	-8 150	-798	-121	-845	-9 913
<b>Résultat avant IS</b>	-4 340	4 000	378	-838	-800
<b>Charge d'Impôt</b>	2 165	-1 073	-30	0	1 062
<b>Actifs sectoriels</b>	366 107	58 727	5 254	-59 977	370 110

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2025	France	Export	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>111,1</b>	<b>159,0</b>	<b>270,1</b>

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

## Note 6. Charges de personnel

## Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-25	31-déc.-24
Salaires et traitements	31 941	31 527
Charges sociales	11 146	11 537
Participation des salariés	326	357
Charges liées aux actions gratuites	0	0
<b>Total</b>	<b>43 412</b>	<b>43 421</b>

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc-25	31-déc.-24
Dirigeants	2	2
Cadres	245	247
Agents de Maîtrise	118	128
Employés et Ouvriers	505	533
<b>Total</b>	<b>870</b>	<b>910</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Note 7. Autres charges et produits opérationnels

- Autres charges et produits opérationnels courants

en milliers d'euros	31-déc.-25	31-déc.-24
Pertes et Gains de change	(153)	823
Divers produits et charges d'exploitation	(493)	(488)
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(646)</b>	<b>335</b>

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- Autres charges et produits opérationnels non courants

En 2025, aucun montant significatif n'a été comptabilisé en résultat opérationnel non courant.

En 2024, les autres produits et charges opérationnelles non courantes s'élevaient à 3,4M€ et comprenaient principalement :

- Une charge de 0,7M€ au titre de la dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels de l'UGT Paris ;
- Et un produit de 4,9M€ au titre des effets des désinvestissements réalisés sur l'exercice.

## Note 8. Résultat financier

- Intérêts

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- Dividendes reçus

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-
Coût de l'endettement financier brut	(7 966)	(10 220)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(7 966)</b>	<b>(10 220)</b>
Autres produits financiers	311	352
Autres charges financières	(61)	(45)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>250</b>	<b>307</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>(7 716)</b>	<b>(9 913)</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Note 9. Impôts sur les résultats et impôts différés

## Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les impôts différés comptabilisés s'expliquent comme suit :

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	31-déc-25	31-déc-24
Provisions règlementées	(863)	(902)
Indemnités de départ en retraite	453	425
Différences temporelles / retraitements IFRS 16	238	212
Différences temporelles fiscales	757	773
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	8 173	8 291
Instruments dérivés	75	129
Ecarts d'Evaluation	(15 081)	(15 092)
Frais d'émission d'emprunt	(98)	(159)
Divers *	(2 043)	(1 905)
<b>Total</b>	<b>(8 390)</b>	<b>(8 227)</b>
<i>Dont Impôts différés passifs</i>	<i>(9 754)</i>	<i>(8 964)</i>
<i>Dont Impôts différés actifs</i>	<i>1 364</i>	<i>737</i>

## Charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

en milliers d'euros		
	31-déc-25	31-déc-24
Charge (produit) d'impôt courant sur les sociétés	(1 307)	(1 265)
Charge (produit) d'impôt différé	(3)	2 327
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>(1 311)</b>	<b>1 062</b>

**Comptes consolidés au 31 décembre 2025**

La charge d'impôt se rationalise comme suit :

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Résultat net de l'ensemble consolidé	233	262
Charge (produit) d'impôt comptabilisé	(1 311)	1 062
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 544</b>	<b>(799)</b>
Taux d'impôt	0	0
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(386)</b>	<b>200</b>
Différences permanentes	(803)	(403)
Impôts différés non reconnus	(31)	(32)
Impôts différés sur déficits antérieurs	61	1 223
Crédits d'impôt	80	81
Cotisation sur la valeur ajoutée	(111)	(123)
Autres	(121)	116
<b>Charge (produit) d'impôt comptabilisé</b>	<b>(1 311)</b>	<b>1 062</b>

**Impôts différés non comptabilisés :**

Compte tenu des incertitudes quant à leur imputation dans un avenir proche une partie des déficits propres aux entités de l'intégration fiscale Advini n'a pas été prise en compte pour la détermination des impôts différés soit 4,5 M€ en base et 1,1 M€ d'impôt différé actif non reconnu au taux de 25 % (sans changement par rapport au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025 le Groupe ne dispose pas d'autres déficits fiscaux reportables non reconnus comme base d'impôts différés.

**Note 10. Goodwill****Regroupement d'entreprises**

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

### Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

A compter de l'exercice 2025 et à la suite de l'évolution de son organisation interne, le groupe a revu le périmètre de ses UGT.

L'organisation actuelle d'ADVINI met en évidence (hors Afrique du Sud) une forte concentration des fonctions « amont » qui sera renforcée avec la centralisation des stocks en 2026, et des fonctions « aval » avec une organisation centralisée de la fonction marketing/commerciale.

Sur ces bases, les UGT suivantes ont été retenues :

- Maisons de vins « France »
- Maisons de vins « Afrique du Sud »
- Autres activités (Services).

Le test de dépréciation prévu par la norme IAS36 est réalisé sur la base de ce nouveau découpage à compter de l'exercice 2025.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

Au 31 décembre 2025, la valeur d'utilité des UGT a été déterminée sur la base des modalités d'évaluation de la société Advini établies dans le cadre du projet d'acquisition de la Maison Cordier (cf. Evènements postérieurs).

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025.

La ventilation de l'écart d'acquisition par UGT se présente comme suit :

	Valeur nette au 31 décembre 2024	Dépréciation	Ecart de change	Variation de périmètre	Valeur nette au 31 décembre 2025
UGT Vin France	7 208				7 208
UGT Vin Afrique du Sud	1 849		17		1 866
UGT Autre	1 134				1 134
<b>TOTAL</b>	<b>10 191</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>10 208</b>

Il est précisé qu'au 31 décembre 2024, et avec l'ancienne organisation en UGT, le goodwill de l'activité Vin Afrique du Sud était déjà présenté séparément.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Le goodwill de l'UGT Vin France correspond aux UGT historiques suivantes :

UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	684
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	641
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189
BVC	4 123
Autres	70
<b>UGT Vin France</b>	<b>7 208</b>

Le Goodwill de l'UGT Autre correspond à l'ancienne UGT Paris (CFV+PRD).

### Note 11. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2024</b>	<b>10 324</b>	<b>29 167</b>	<b>3 526</b>	<b>43 017</b>
Acquisitions	2 839		-	2 839
Cessions /Diminution				0
Ecart de conversion		76	0	76
Autres		10	(10)	0
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2025</b>	<b>13 163</b>	<b>29 253</b>	<b>3 516</b>	<b>45 932</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2024</b>	<b>9 853</b>	<b>1 087</b>	<b>1 939</b>	<b>12 878</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations	293		11	304
Cessions/Diminution				0
Ecart de conversion				0
Autres		1	(2)	-1
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2025</b>	<b>10 146</b>	<b>1 088</b>	<b>1 947</b>	<b>13 181</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2024</b>	<b>471</b>	<b>28 080</b>	<b>1 587</b>	<b>30 138</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2025</b>	<b>3 017</b>	<b>28 165</b>	<b>1 569</b>	<b>32 750</b>

### Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

**Amortissement**

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

**Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables**

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

**Perte de valeur des marques**

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 13).

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Note 12. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2024</b>	<b>67 033</b>	<b>84 546</b>	<b>66 377</b>	<b>22 416</b>	<b>240 372</b>
Acquisitions	26	505	1 375	2 885	4 791
Cessions /Diminution	(11)	(958)	(1 078)	(688)	(2 736)
Ecart de conversion	62	118	91	27	297
Autres	366	654	324	(1 348)	(4)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2025</b>	<b>67 476</b>	<b>84 865</b>	<b>67 089</b>	<b>23 292</b>	<b>242 722</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2024</b>	<b>6 772</b>	<b>41 859</b>	<b>46 995</b>	<b>17 524</b>	<b>113 150</b>
Dotations aux Amortissements et Dépréciations	574	2 480	3 171	866	7 090
Cessions/Diminution	(11)	(968)	(922)	(705)	(2 607)
Ecart de conversion	2	14	60	7	84
Autres	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2025</b>	<b>7 336</b>	<b>43 385</b>	<b>49 303</b>	<b>17 691</b>	<b>117 716</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2024</b>	<b>60 261</b>	<b>42 687</b>	<b>19 383</b>	<b>4 892</b>	<b>127 223</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2025</b>	<b>60 140</b>	<b>41 479</b>	<b>17 786</b>	<b>5 601</b>	<b>125 005</b>

## Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

## Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains non amortis
- Plantations (vignes) 15 à 35 ans
- Constructions (\*) 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 5 et 10 ans

\* Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

---

### Contrats de location

---

Les contrats de location, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### Actifs biologiques

---

Les plantes productrices (dont les vignes) sont comptabilisées au coût amorti.

### Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

---

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

### Note 13. Dépréciation des actifs

---

Au 31 décembre 2025, la valeur d'utilité des UGT a été déterminée sur la base des modalités d'évaluation de la société Advini établies dans le cadre du projet d'acquisition de la Maison Cordier (cf. Evènements postérieurs).

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Note 14. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

## Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

Baux ruraux	
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

## Droits d'utilisation

en milliers d'euros	Fermages	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2024</b>	<b>27 286</b>	<b>7 186</b>	<b>8 611</b>	<b>7 773</b>	<b>50 855</b>
Acquisitions/Augmentation		2 858	74	422	3 354
Cessions /Diminution				(224)	(224)
Ecart de conversion		(10)	(3)		(12)
Autres	(669)	(739)	353	(574)	(1 629)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2025</b>	<b>26 616</b>	<b>9 295</b>	<b>9 035</b>	<b>7 396</b>	<b>52 343</b>
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2024</b>	<b>8 702</b>	<b>4 670</b>	<b>7 652</b>	<b>5 778</b>	<b>26 802</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations	1 449	907	504	1 012	3 872
Cessions/Diminution				(224)	(224)
Ecart de conversion		(9)	(2)		(11)
Autres	(668)	(235)	31	(625)	(1 498)
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2025</b>	<b>9 482</b>	<b>5 333</b>	<b>8 184</b>	<b>5 941</b>	<b>28 939</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2024</b>	<b>18 584</b>	<b>2 516</b>	<b>960</b>	<b>1 995</b>	<b>24 054</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2025</b>	<b>17 134</b>	<b>3 962</b>	<b>851</b>	<b>1 456</b>	<b>23 404</b>

## Dettes locatives

en milliers d'euros	
<b>Valeur au 31 décembre 2024</b>	<b>17 817</b>
Augmentation	3 349
Diminution	(3 664)
Écart de conversion	(1)
Autres variations	(157)
<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>17 343</b>
dont part courante	3 270
dont part non courante	14 073
dont de 1 à 5 ans	7 175
dont + de 5 ans	6 899

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

**Note 15. Participation dans les entreprises associées**

Le détail des participations dans les entreprises mises en équivalence est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Résultat	%	Quote-part résultat des entités mises en équivalence	Capitaux propres	%	Valeur des titres mis en équivalence
L&M HOLDING (Sous-Groupe)*	-289	45,00%	-130	8 583	45,00%	3 862
SCEA CHÂTEAU GASSIER	25	48,98%	12	681	48,98%	334
SCEA JO	274	37,92%	104	279	37,92%	106
Autres (1)			-2			80
<b>TOTAL</b>			<b>-16</b>			<b>4 382</b>

\* Le périmètre du sous-groupe L&M Holding comprend la SCEA Château Liversan et la SCEA Mirefleurs.

Les principaux agrégats des entreprises mises en équivalence sont présentés ci-dessous :

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires
L&M HOLDING (Sous-Groupe)*	10 564	5 372	2 164
SCEA CHÂTEAU GASSIER	94	35	451
SCEA JO			599
<b>TOTAL</b>	<b>10 658</b>	<b>5 407</b>	<b>3 214</b>

\* Le périmètre du sous-groupe L&M Holding comprend la SCEA Château Liversan et la SCEA Mirefleurs.

**Note 16. Actifs financiers**

Les actifs financiers détenus par le Groupe sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat net ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti,
- les actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en autres éléments du résultat global,

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs.

Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

**Actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat net** : les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les titres de participation de sociétés non contrôlées ou dans lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable qui sont détenus à long terme

**Actifs financiers évalués au coût amorti** : les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les dépôts et cautionnements, les prêts et les créances accordés par le Groupe à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence et les créances commerciales. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Les actifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amortis sont, le cas échéant, dépréciés en fonction du risque de pertes attendues. Au 31 décembre 2024, le Groupe estime que le risque de pertes attendues est faible compte tenu de la qualité des contreparties.

Actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en autres éléments du résultat global : les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les instruments dérivés de couverture de taux ou de change dont la juste valeur est positive.

Les actifs financiers se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 :

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Titres de participations non consolidés	310	332
<b>Actifs financiers avec juste valeur par le résultat</b>	<b>310</b>	<b>332</b>
Instruments dérivés de couverture	40	374
<b>Actifs financiers avec juste valeur par les autres éléments du résultat global</b>	<b>40</b>	<b>374</b>
Créances financières	1922	2086
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 922</b>	<b>2 086</b>
<b>Total</b>	<b>2 271</b>	<b>2 792</b>
dont part courante	-	-
dont part non courante	2 271	2 792
dont de 1 à 5 ans	40	374
dont + de 5 ans	2 232	2 418

### Note 17. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Matières premières (matières sèches)	5 398	5 824
Vins en vrac	50 740	53 074
Vins en bouteille	47 950	53 412
Autres	4 207	5 443
<b>Valeur brute</b>	<b>108 295</b>	<b>117 753</b>
Dépréciation	(1 461)	(3 060)
<b>Valeur nette</b>	<b>106 834</b>	<b>114 693</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Note 18. Créances clients

## Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

## Variation

en milliers d'euros	Valeur	Valeur
	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients	25 971	28 582
Dépréciations	(2 687)	(2 402)
<b>Total</b>	<b>23 284</b>	<b>26 181</b>

## Balance âgée clients

en milliers d'euros	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeurs	%	Valeurs	%
non échues	20 711	79,7%	22 440	78,5%
Echues moins de 3 mois	3 802	14,6%	4 542	15,9%
Echues entre 3 et 12 mois	1 332	5,1%	787	2,8%
Echues de plus de 12 mois	127	0,5%	814	2,8%
<b>Total</b>	<b>25 971</b>	<b>100,0%</b>	<b>28 582</b>	<b>100,0%</b>

## Note 19. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2025	Dépréciations 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024
Avances Fournisseurs	6 409		6 409	5 957
Personnel	217		217	162
Charges constatées d'avance	709		709	447
Créances fiscales et divers	4 979		4 979	5 911
Créance d'impôt exigible	1 124		1 124	853
<b>Total</b>	<b>13 438</b>	<b>-</b>	<b>13 438</b>	<b>13 329</b>

## Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Valeurs Mobilières de Placement	32	32
Disponibilités	14 471	15 808
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>14 503</b>	<b>15 840</b>
Découverts et concours bancaires courants	(89 341)	(83 243)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>(74 838)</b>	<b>(67 403)</b>

**Note 21. Informations sur le capital****Capital social**

Au 31 décembre 2025, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes sur capital s'élevant à 18 738 milliers d'euros. Cette situation est identique à celle du 31 décembre 2024.

**Paielements en actions**

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation d'une provision pour charges.

Dans sa réunion du 12/06/2025, le Conseil d'Administration, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 19.700 actions de performance basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2025-2027, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025.

Au titre de l'exercice 2025, les critères n'ayant pas été atteints aucune action gratuite n'a été attribuées.

**Actions propres**

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeurs
Au 31 décembre 2024	173 353	3 044
Acquisitions	26 724	336
Cessions	(11 010)	(389)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>189 067</b>	<b>2 991</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Lors de l'assemblée Générale du 12 juin 2026, il sera proposé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2025, et d'affecter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.

## Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2025.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

## Note 22. Dettes financières

## Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

## Evolution de l'endettement

La dette financière du Groupe a évolué comme suit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2024	87 365	946	83 243	1 884	173 438
Augmentation	1 160	0	6 093	0	7 253
Diminution	(16 036)	(607)	0	(358)	(17 000)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Écart de conversion	0	0	5	(11)	(6)
Autres variations	245	0	0	0	245
Valeur au 31 décembre 2025	72 734	339	89 341	1 516	163 929
dont part courante	72 734	216	89 341	1 502	163 792
dont part non courante	0	123		14	137

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

**Emprunts envers les établissements de crédit et concours bancaires :**

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (11,4 M€), B (40 M€), crédit investissement (12,4 M€) et croissance externe (9,6 M€) de l'emprunt syndiqué souscrit en 2020.

Ces emprunts ont été souscrits à taux variables et sont indexés sur de L'EURIBOR 6 mois.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires ont été souscrits à taux variables et sont indexés sur de L'EURIBOR 3 et 6 mois.

Sur la base des comptes consolidés du 31 décembre 2025, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité du solde du crédit syndiqué en passifs courants. (Cf. Note 23 Covenants)

**Instruments financiers :**

Cf. Note 24

**Autres :**

Les postes « autres » comprend principalement au 31/12/2025 la dette relative à l'option de rachat des minoritaires d'Advini South Africa pour 1 502 K€ contre 1 882 K€ au 31/12/2024.

**Echéancier**

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

en milliers d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	72 734			72 734
Instruments dérivés passifs	216	123		339
Concours bancaires	89 341			89 341
Autres	1 502	14		1 516
Valeur au 31 décembre 2025	163 792	137	0	163 929

**Echéancier Proforma**

La note Proforma ci-dessous présente la répartition en part non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

L'Evolution de l'endettement proforma se présente comme suit :

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2024	87 365	946	83 243	1 884	173 438
Augmentation	1 160	0	6 093	0	7 253
Diminution	(16 036)	(607)	0	(358)	(17 000)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Écart de conversion	0	0	5	(11)	(6)
Autres variations	245	0	0	0	245
Valeur au 31 décembre 2025	72 734	339	89 341	1 516	163 929
dont part courante	15 879	216	89 341	1 502	106 937
dont part non courante	56 855	123		14	56 992

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

L'échéancier proforma se présente comme suit :

en milliers d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	15 879	56 495	360	72 734
Instruments dérivés passifs	216	123		339
Concours bancaires	89 341	-		89 341
Autres	1 502	14		1 516
Valeur au 31 décembre 2025	<b>106 937</b>	<b>56 632</b>	<b>360</b>	<b>163 929</b>

### Note 23. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 22. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock** : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2025, les ratios ne sont pas respectés :

- Ratio de levier < 6,13
- Ratio de gearing < 1,40
- Ratio LTV Stock < 0,70

ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 28 avril 2026 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut (Cf note 32. Evénements postérieurs à la clôture de la période).

### Note 24. Gestion des risques financiers et instruments de couverture

#### Risque de change

##### Description du risque

L'essentiel des flux d'achats et de ventes du Groupe est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US.

Le risque de change, en termes d'actifs, porte également sur le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

##### Effets potentiels sur le Groupe

Ces fluctuations de devises peuvent impacter les résultats et les capitaux propres du Groupe en raison du risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise différente de l'Euro.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Gestion et mesures mises en place

AdVini applique une gestion prudente non spéculative de ses expositions au taux de change, accompagné d'un consultant spécialisé, en charge d'identifier les instruments les plus adaptés en fonction de la conjoncture et des cours cibles retenus dans les modèles économiques.

Les couvertures de taux de change font l'objet de revues périodiques durant l'année afin

- i) de bénéficier de taux de change favorables et
- ii) de maintenir une couverture minimum sur les expositions du Groupe.

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés (achats à terme et tunnel d'options) pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et GBP).

Les instruments dérivés de couverture de change sont enregistrés selon les modalités de la comptabilité de couverture, telles que prévues par IFRS 9, dans les comptes IFRS 31 décembre 2025.

La juste valeur des instruments de couverture de change mis en place au 31 décembre 2025 est présentée ci-dessous :

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/2025	Valeur de marché 31/12/24	Variation de juste valeur
Ventes à terme	5 870	(16)	76	(92)
Total des instruments dérivés sur risque de change	5 870	(16)	76	(92)

Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juin 2026.

**Risque de taux**Description du risque

La dette financière nette d'AdVini est composée à 100% de dettes à taux variables indexées sur EURIBOR 3 mois ou 6 mois selon les tranches.

Effets potentiels sur le Groupe

AdVini est donc exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui majorerait le coût de son endettement.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe poursuit une politique constante de gestion prudente des risques de taux d'intérêt :

- Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable sont assortis d'une couverture de taux (cap ou floor de taux), qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable ;
- Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le Management des perspectives d'évolution des taux.

Les instruments dérivés de couverture de taux sont enregistrés selon les modalités de la comptabilité de couverture, telles que prévues par IFRS 9, dans les comptes IFRS 31 décembre 2025.

La juste valeur des instruments de couverture de taux mis en place au 31 décembre 2025 est présentée ci-dessous :

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/2025	Valeur de marché 31/12/24	Variation de juste valeur
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	121 000	(303)	(592)	289
Total des instruments dérivés sur risque de taux	121 000	(303)	(592)	289

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à juin 2028.

### Risque de liquidité

#### Description du risque

La liquidité du Groupe résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen et long terme d'une part significative de son endettement.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ souscrit en novembre 2020, le Groupe s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année (Cf. Note 24. Covenants)

#### Gestion et mesures mises en place

AdVini a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins, notamment en ayant accès à des sources de financement diversifiées :

- Le Groupe a souscrit en novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€ structuré en 5 tranches (Cf. Note 22. Dettes financières)
- Afin d'optimiser son BFR, le Groupe a signé en juin 2019 un contrat d'affacturage déconsolidant au sens de la norme IFRS 9 (Cf. Note 18. Créances clients)

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée au niveau du Groupe permet d'optimiser les ressources et leur allocation aux différentes entités.

### Risque de crédit

#### Description du risque

Il s'agit du risque de contrepartie lié aux activités commerciales, et plus particulièrement dans les économies émergentes.

#### Effets potentiels sur le Groupe

La défaillance d'un de ses clients ou le non-recouvrement d'une créance commerciale aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.

#### Gestion et mesures mises en place

Le risque client est limité à la fois par :

- Une assurance-crédit en place et exhaustive ;
- Concernant les clients non éligibles à l'assurance-crédit :

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

- Une autorisation préalable requise pour validation des commandes et recherche de sécurisation des paiements (paiement d'avance, lettre de crédit stand-by, CREDOC irrévocable et confirmé, ...);
- Blocage automatique des commandes lorsque l'encours total du client dépasse le niveau de garantie.
- Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

## Note 25. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-25	31-déc.-24
Dettes fiscales et sociales	12 333	12 616
Autres dettes	11 227	11 957
Produits constatés d'avance	1 606	1 695
<b>Total</b>	<b>25 166</b>	<b>26 268</b>

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

## Note 26. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

Au 31 décembre 2025, les provisions concernent principalement les indemnités conventionnelles de départ à la retraite comptabilisées en application de la norme IAS 19 et des provisions pour risques sociaux et commerciaux.

en milliers d'euros	Indemnités départ à la retraite	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Autres provisions	Total
Valeur au 31 décembre 2024	1 699	146	1 100	304	3 248
Dotations	19		807		827
Reprises utilisées		(26)	(530)	(246)	(802)
Reprises non utilisées		(39)	(18)		(57)
Écart de conversion			14		14
Autres variations					0
Valeur au 31 décembre 2025	1 718	82	1 374	57	3 230
- dont part courante	-	82	1 374	57	1 512
- dont part non courante	1 718	-	-	-	1 718

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-25	31-déc.-24
Taux d'actualisation	4,10%	3,42%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

\* 60 ans pour des cas isolés identifiés

Un calcul de sensibilité est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite	Sensibilité
Engagements au 31/12/2025	1 718	
Engagements au 31/12/2025 avec une baisse de 0,5% du taux d'actualisation	1 841	123
Engagements au 31/12/2025 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	1 647	71

### Note 27. Hiérarchie des justes valeurs

Les différents niveaux de justes valeurs sont définis ainsi par la norme IFRS13 :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés (non ajustés) qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), ou indirectement (déterminés à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon leur méthode d'évaluation.

31/12/2025 (en milliers d'euros )	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participations non consolidés		310		310
Instruments dérivés de couverture			40	40
<b>Total des actifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>310</b>	<b>40</b>	<b>350</b>
Instruments dérivés de couverture			(339)	(339)
<b>Total des passifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-339</b>	<b>-339</b>

31/12/2024 (en milliers d'euros )	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participations non consolidés	0	332	0	332
Instruments dérivés de couverture	0	0	374	374
<b>Total des actifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>332</b>	<b>374</b>	<b>706</b>
Instruments dérivés de couverture	0	0	(946)	(946)
<b>Total des passifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-946</b>	<b>-946</b>

Pour la trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres actifs et passifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amorti, le Groupe estime que leur valeur comptable peut être considérée comme leur juste valeur au 31 décembre 2025.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Note 28. Résultat par action

## Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Résultat net, part du Groupe	226	243
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	226	243
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-181 611	-159 912
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action</b>	<b>3 760 224</b>	<b>3 781 923</b>
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement		
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action</b>	<b>3 760 224</b>	<b>3 781 923</b>
Résultat par action de base (en euro) total	0,06	0,06
Résultat par action dilué (en euro) total	0,06	0,06

## Note 29. Parties liées

## Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31/12/2025 (avec entités MEQ*)	31/12/2025 (hors entités MEQ*)	31/12/2024 (avec entités MEQ*)	31/12/2024 (hors entités MEQ*)
Ventes au Groupe AdVini	7 710	3 236	8 904	3 764
Achats au Groupe AdVini	654	319	979	617

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (65%) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (35%).

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## Rémunération des membres du Conseil d'Administration

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Avantages à court terme	931	785
<b>Total</b>	<b>931</b>	<b>785</b>

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration, au titre de 2025, s'est élevé à 144 milliers d'euros (132 milliers d'euros en 2024).

## Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Conseil d'Administration, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 315 852€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2025. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil d'Administration.

## Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
<b>Engagements Hors Bilan liés au financement</b>		
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles ou personnelles*</b>		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	72 071	88 107
Hypothèques		
Gages sur stocks	71 000	66 000
Cautions		
<b>Dettes garanties par l'Etat (PGE)</b>		
<b>Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles</b>		
Envers les caves ou des propriétaires	10 329	15 573
Cautions	190	190
<b>Engagements Hors Bilan liés aux subventions</b>		
Cautions		
	<b>153 590</b>	<b>169 870</b>
en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	10 329	15 573
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	152 071	168 107
	<b>162 400</b>	<b>183 680</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2025

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC.

Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et, Champy, et Domaine Cazes, Domaine Clos de Paulilles, Domaine Patache D'Aux.

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.

Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

\*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties. Au 31 décembre 2025, 9M€ sont non utilisés et encore disponible jusqu'au 11 novembre 2027.

### Note 31. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2025 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Honoraires relatifs à la certification des comptes	154,0	108
Honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes	1,0	23,0
<b>Total</b>	<b>155,0</b>	<b>131,4</b>

### Note 32. Evénements postérieurs à la clôture de la période

- Rapprochement Cordier

Le 12 mars, le Groupe a signé un accord de rapprochement avec Cordier by InVivo. Ce rapprochement permettra de consolider nos positions commerciales grâce aux filiales de distribution et à la présence de Cordier aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Advini sera convoquée le 30 avril 2026 pour l'approbation de l'opération par ses actionnaires.

Le Groupe est en phase de renégociation de la dette syndiquée pour période 2026-2033. Un accord est attendu pour le mois de mai 2026.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à reclasser à ce titre un montant de dette financière de 57 045 K€ en passifs financiers courants.

En date du 28 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- Suivi du Contrôle fiscal (Cf. Faits caractéristiques de la période)

La proposition de rectification reçue de l'administration le 15 décembre 2025 a été contestée par la Société en date du 9 février 2026 puis a fait l'objet d'une saisine de la commission des Impôts Directs et des Taxes sur le chiffre d'Affaires le 14 avril 2026.

## 5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## **AdVini**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**KPMG S.A.**  
Parc Eureka  
251, rue Euclide  
CS 79516  
34960 Montpellier cedex 2  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **AdVini**

Exercice clos le 31 décembre 2025

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés, fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

La note 10 de l'annexe des comptes consolidés définit les *goodwill* comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les *goodwill* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation conduit, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les valeurs recouvrables des *goodwill* et des actifs incorporels non amortis sont calculés à partir de la valeur d'utilité.

Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 10 et 13 de l'annexe des comptes consolidés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par votre société et à s'assurer de la sincérité des informations données dans l'annexe des comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Fougerolle Signature numérique de Laurent Fougerolle  
Date : 2026.04.30 17:32:08 +02'00'

Marie-Therese Digitally signed by Marie-Therese  
MÉRCIER  
DN: cn=Marie-Therese MERCIER,  
c=FR, o=EY Associes, ou=0002  
817723687  
Date: 2026.04.30 17:22:02 +02'00'  
MERCIER

Laurent Fougerolle

Marie-Thérèse Mercier

## 6. Rapport de Gestion

### **Sommaire**

<b>I. Les comptes consolidés 2025</b> .....	<b>106</b>
<b>II. Activité et résultats d'Advini SA en 2025 (société Mère)</b> .....	<b>113</b>
<b>III. Activité et résultats des principales filiales</b> .....	<b>115</b>
<b>IV. Stratégie et perspectives</b> .....	<b>117</b>
<b>V. Déclaration de performance extra-financière</b> .....	<b>118</b>
<b>VI. Identification des risques</b> .....	<b>227</b>
<b>VII. Gouvernance</b> .....	<b>232</b>
<b>VIII. Autres informations</b> .....	<b>242</b>
<b>IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2026</b> .....	<b>245</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>247</b>

## I. Les comptes consolidés 2025

### Évolution du périmètre de consolidation (Cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 68 sociétés dont 60 sont consolidées par intégration globale et 8 par mise en équivalence.

#### Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIÉTÉ	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	DEVISE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis, )	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AI ME	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limiteda, Chile)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Plot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	93,42%	93,42%	Rand	Intégration globale
Ken Forest er	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCs	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	50,00%	50,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA PAPE FRANCOIS	49,00%	49,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA JO	38,00%	38,00%	Euro	Mise en équivalence

## Faits marquants 2025

La société Advini SA fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023, une proposition de rectification a été notifiée par l'administration le 15 décembre 2025 (Cf. Evènements postérieurs).

Un incendie s'est déclaré le 18 mars 2025 dans un entrepôt à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L'outil de production n'a pas été impacté, et cet évènement n'a pas perturbé l'exploitation de la Société en dehors de l'activité de la boutique. Ainsi les dégâts matériels concernent une partie non significative des stocks de la société Advini.

## Synthèse des résultats consolidés 2025

Les exportations françaises en vins tranquilles affichent en 2025 une baisse significative de **- 4,5% en valeur et de - 4,2% en volume**, marquées par les fortes turbulences sur le marché américain (- 19%) et la nouvelle baisse du marché chinois (- 19,5%), le tout combiné à une parité euro défavorable sur de nombreux pays.

Malgré ce contexte mouvementé et dans la continuité de 2024, Advini poursuit sa progression à l'export (Amérique du Nord + 26%, Europe On Trade + 1%), sur le Travel Retail (+ 13%) et en Afrique du Sud (+ 21%). Cette progression est poussée par nos marques et maisons de vins comme Laroche, L'Oratoire des Papes, Gassier, Kleine Zalze, Ken Forrester, ou LYV sur les marchés du Off Trade. L'activité repart également sur le On Trade France (+3%), tant grâce aux efforts sur ce réseau prescripteur qu'à la notoriété croissante de nos marques Maisons de vins. En revanche, nos ventes en grande distribution française diminuent nettement en valeur (- 13%) comme les marchés EDMP (- 4%), conséquence d'un arbitrage pour protéger nos marges. Désormais l'export représente 60% de notre activité et poursuit sa montée en gamme en lien avec la demande générale des marchés pour une consommation moindre mais plus qualitative.

## Compte de résultat consolidé

Dans un contexte de marché en baisse, Advini affiche une activité stable et améliore nettement sa rentabilité

<b>Compte de résultat simplifié consolidé (M€)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Var. 2025 / 2024</b>	
<b>Chiffre d'affaires*</b>	<b>277,6</b>	<b>270,1</b>	<b>-7,5</b>	<b>-2,7%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>99,9</b>	<b>104,6</b>	<b>+4,7</b>	
<i>Marge brute (% CA)</i>	<b>36,0%</b>	<b>38,7%</b>	<b>+2,7 pt</b>	
<b>EBITDA Courant</b>	<b>18,4</b>	<b>20,6</b>	<b>+2,1</b>	<b>+12%</b>
<i>Taux EBITDA Courant (% CA)</i>	<b>6,6%</b>	<b>7,6%</b>	<b>+1,0 pts</b>	
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>5,7</b>	<b>9,2</b>	<b>+3,5</b>	<b>+61%</b>
Charges et produits opérationnels non courants	3,4	0,0	-3,4	
Résultat financier	-9,9	-7,7	-2,2	
<b>Résultat Net</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	

<b>Dettes financières nettes</b>	<b>157,6</b>	<b>149,8</b>	<b>-7,8</b>
----------------------------------	--------------	--------------	-------------

\*Le chiffre d'affaires recule de 1,3% à périmètre constant avec un mix favorable.

## RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

L'enrichissement du mix réseaux et produits améliore **la marge brute de 2.7 pts à 38,7%** soutenue par la tenue de nos prix malgré les pressions déflationnistes.

AdVini s'est également appliqué à contenir ses charges de personnel et charges externes, permettant une nouvelle progression de l'**EBITDA** courant à **20.6 M€ (+12% vs 2024)** soit 7,6% du CA. **Le résultat opérationnel courant s'établit en nette progression à + 9.2 M€ (+61% vs 2024)** et marque le redressement de la rentabilité.

La **charge financière reflue à 7.7M€**, enregistrant comme prévu une baisse supplémentaire au S2 de - 0.5 M€ grâce à un effet combiné de baisse des taux et de l'endettement.

En conséquence, et sans l'apport des cessions 2024 et tenant compte d'une charge d'impôts de 1,3 M€, le résultat net de 2025 affiche un profit de 0.2M€ vs 0.3M€ en 2025.

**Le cash-flow opérationnel s'établit à 27.3M€** proche de celui de 2024 (31.4M€).

**Le free cash-flow de 15.5M€** bénéficie quant à lui **du pilotage aiguisé des stocks** qui améliore fortement le BFR.

En conséquence la dette financière nette (hors IFRS 16) poursuit sa décroissance à **149.8 M€** revenant aux niveaux d'endettement de 2020.

### **Bilan consolidé**

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à reclasser à ce titre un montant de dette financière de 57 045 K€ en passifs financiers courants.

En date du 28 avril 2026 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

en milliers d'euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Goodwill	10	10 208	10 191
Immobilisations incorporelles	11	32 750	30 139
Droits d'utilisation	14	23 404	24 054
Immobilisations corporelles	12	125 006	127 223
Participations dans des entreprises associées	15	4 382	4 933
Autres actifs financiers non courants		2 271	2 792
Impôts différés actifs		1 364	737
<b>Actifs non courants</b>		<b>199 385</b>	<b>200 068</b>
Stocks	17	106 834	114 693
Clients		23 284	26 181
Autres créances		12 314	12 476
Actifs d'impôts exigibles		1 124	853
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	14 503	15 840
<b>Actifs courants</b>		<b>158 059</b>	<b>170 042</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>357 443</b>	<b>370 110</b>
Capital émis	21	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		21 392	20 657
Résultat Part du Groupe		226	241
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>21</b>	<b>71 891</b>	<b>71 171</b>
Intérêts Minoritaires		3 998	4 033
<b>Capitaux propres</b>	<b>21</b>	<b>75 889</b>	<b>75 203</b>
Dettes financières	22	137	2 179
Dettes locatives	14	14 073	14 253
Passifs d'impôts différés		9 754	8 964
Provisions part non courante		1 718	1 699
Autres passifs non courants		-	925
<b>Passifs non courants</b>		<b>25 682</b>	<b>28 019</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	22	163 792	171 259
Dettes locatives	14	3 270	3 564
Dettes d'impôt exigible		494	211
Fournisseurs et comptes rattachés		61 638	64 037
Provisions part courante		1 512	1 550
Autres passifs courants		25 166	26 268
<b>Passifs courants</b>		<b>255 872</b>	<b>266 888</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>357 443</b>	<b>370 110</b>

## **Flux financiers**

en milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	11 547	8 418
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	20 890	17 693
Flux net de trésorerie généré par l'activité	27 320	31 463
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 193	985
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-26 590	-34 710
Variation de trésorerie	-7 435	-2 027
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	-67 403	-65 376
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	-74 838	-67 403

### **Flux de trésorerie 2025 :**

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2025 concerne les décaissements pour le remboursement pour l'emprunt syndiqué à hauteur de 16M€ à fin décembre 2025.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 3,7M€ de dotations aux amortissements, 0,4M€ de coût de l'endettement financier et -3,3M€ de remboursement d'emprunt.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie nette de clôture est -74,8M€.

## **Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation**

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2025 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point « Nouvelles normes et interprétations applicables en 2025 ».

## Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes AdVini et de ses Maisons mènent une politique d'amélioration continue et d'innovation constante, avec des objectifs conciliant :

- amélioration de la qualité des vins
- sécurisation des rendements agricoles et des process industriels
- réduction des impacts ESG

Les projets de R&D sont facilités par les différents dispositifs de recherche et de transfert de la science dont AdVini est membre fondateur et mécène, en partenariat avec l'Institut Agro et l'INRAE, et ce, depuis plus de 10 ans, les premiers partenariats formalisés ayant été activés dès 2014 :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture

Les projets conduits sur l'année 2025 portent notamment sur :

- Expérimentation de suivis microbiologiques des sols - techniques comparées en spectrophotométrie et PCR
- Activation des leviers microbiologiques en vinification pour l'acidification des vins - un levier œnologique d'adaptation aux changements climatiques
- Exploration de nouveau matériel végétal : essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- Développement de modèles de production viticoles innovants en permaculture et en agroforesterie
- Pratiques biodynamiques et physiologie de la vigne, fertilité des sols, et composantes du rendement sur le temps long - année 2

L'année 2025 a également vu la formalisation d'un processus "innovation" au sein d'AdVini, afin de rationaliser et de structurer les démarches. Celle-ci a été lancée par un Bootcamp mobilisant toutes les équipes concernées. Elle est pilotée en direct par le Comex AdVini, témoignant de la place prise par la thématique dans les réflexions stratégiques du Groupe.

## Évènements marquants survenus après la clôture

- Rapprochement Cordier

Le 12 mars, le Groupe a signé un accord de rapprochement avec Cordier by InVivo. Ce rapprochement permettra de consolider nos positions commerciales grâce aux filiales de distribution et à la présence de Cordier aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Advini sera convoquée le 30 avril 2026 pour l'approbation de l'opération par ses actionnaires.

Le Groupe est en phase de renégociation de la dette syndiquée pour période 2026-2033. Un accord est attendu pour le mois de mai 2026.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à reclasser à ce titre un montant de dette financière de 57 045 K€ en passifs financiers courants.

En date du 28 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- Suivi du Contrôle fiscal (Cf. Faits caractéristiques de la période)

La proposition de rectification reçue de l'administration le 15 décembre 2025 a été contestée par la Société en date du 9 février 2026 puis a fait l'objet d'une saisine de la commission des Impôts Directs et des Taxes sur le chiffre d'Affaires le 14 avril 2026.

## II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2025 (société Mère)

### Activité

Le chiffre d'affaires 2025 d'AdVini SA est de 217 millions d'euros.

Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 120M€, en ligne par rapport à 2024 grâce au développement des ventes de Maison JeanJean aux USA.

### Résultats

La marge brute est de 24.2 % en 2025, 22.3 % en 2024. La progression de la marge est portée par le mix produit des ventes ainsi que par la gestion des coûts de revients (favorabilité de matière sèches et négociation des vracs) et la tenue des tarifs de ventes.

Le résultat d'exploitation 2025 s'établit à 0.02M€ contre -3.3M€ en 2024

Le résultat financier est de 2.2M€ contre -1.0M€ en 2024

Le résultat exceptionnel est à 0M€ contre +3,7M€ en 2024

Le résultat net ressort à 3.7M€ contre 0.9M€ en 2024.

### Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 99M€, contre 109M€ à fin 2024

Les capitaux propres s'élèvent à 53.1M€.

### Répartition des dettes fournisseurs non reçues à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					1 540
<b>Montant total TTC</b>	1 711	971	419	201	3 301
<i>% achats de l'exercice</i>	0,9%	0,5%	0,2%	0,1%	1,7%
<b>B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					456
<b>Montant total TTC</b>	0	0	0		838
<b>C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)</b>					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels		X	délais légaux	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

**Répartition des créances clients non reçues à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :**

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					5 619
<b>Montant total TTC</b>	<b>3 259</b>	<b>413</b>	<b>323</b>	<b>2 180</b>	<b>6 174</b>
<i>% CA de l'exercice</i>	1,5%	0,2%	0,1%	1,0%	2,8%
<b>B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					719
<b>Montant total TTC</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>4 290</b>	<b>4 302</b>
<b>C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)</b>					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels		X	délais légaux	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

### III. Activité et résultats des principales filiales

#### Maisons de vins

L A R O C H E

CHABLIS - SUD DE LA FRANCE - CHILI - AFRIQUE DU SUD

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

En 2025, le Domaine Laroche enregistre une croissance de chiffre d'affaires de 7.6% pour s'établir à 15.8M€. Le débouclage d'un litige sur 2024 a amené la comptabilisation d'un produit additionnel à celui de 2024 de +0.5M€ en 2025 ce qui permet de clôturer avec un bénéfice net de 1.1M€.

Le Mas La Chevalière enregistre un recul de -4.2% de son CA à la suite de la baisse des ventes sur la partie EUON Scandics (Norvège) après une année record en 2024. Malgré la perte de CA, la société signe un résultat positif de +2.1M€ en amélioration de +0.125M€ vs 2024 grâce à la bonne gestion de sa marge (coûts de revient).



et



Repositionnement des activités Ogier très marqué sur 2025 avec un recul important du CA produits de services (Vrac, EUOFF, Hard Discount) et l'augmentation des activités Marques (Oratoire, Ogier). Le CA recule donc de -9.4% soit -2.8M€ mais la marge et l'EBITDA progressent de +1.7M€ entre 2025 et 2024. Le résultat porté par la réduction des charges financières se présente donc avec un bénéfice net de 2.1M€ vs 0 en 2024.



Comme en 2024, Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, voit son chiffre d'affaires 2025 diminuer sur ses marchés pour s'établir à 7.2M€ soit -11.8% vs 2024. La baisse de l'activité et du taux de marge de 0.9 pts se traduisent par une perte nette de -1.4 M€ vs -1.2M€ en 2024.



Après une année 2024 en recul sur la catégorie rosée, Gassier capitalise sur sa rénovation de marque et renoue avec une solide croissance de ses ventes et un CA de 17.8M€ soit une croissance de +19.2% vs 2024. En 2025, la maison dégage un résultat positif de +0.4M€ vs une perte nette de -0.2M€ en 2024 et -0.3M€ en 2023.



ANTOINE MOUEIX  
*À Saint-Eustache depuis 1902*

La société Antoine Moueix subit une baisse d'activité et enregistre un chiffre d'affaires de 26.6M€ soit -9.5% par rapport à 2024 suite à un repositionnement de ses activités. Bien que restant négatif le résultat, une perte nette de -2.1M€ en 2025 vs -2.7M€ en 2024, s'améliore grâce au travail initié sur 2024 au travers de la diminution des coûts et le développement du taux de marge.



MAISON CHAMPY  
1729

La Maison Champy enregistre une baisse de -12.2% de son chiffre d'affaires en 2025 (Japon et sur le réseau EUON) qui pénalise directement le résultat en perte nette de -0.9M€ vs -1.0M€ sur 2024, le recul des taux d'intérêts permettant un gain de 0.15M€ vs 2024.

## **BVC**

En 2025, l'activité de BVC diminue avec un chiffre d'affaires de 19.9M€ (-9,4% vs 2024) dont transfert de clients sous facturation directe AdVini. La maîtrise des coûts en 2025 entraîne une amélioration du bénéfice net à 0.5M€ contre 0.5M€ l'an dernier.

## **POLE AFRIQUE DU SUD**

Comme en 2023 et 2024, l'Afrique du Sud est un relais de croissance pour AdVini en 2025. L'activité continue de croître en ventes avec une progression de +5.7% mais nourrie par un développement marqué des ventes domestiques en Afrique du Sud. Après une année record en 2024, le résultat net dégagé se réduit légèrement pour atteindre +2.5M€ vs +2.8M€ en 2024.

## **Autres sociétés du pôle vins**

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 3.1M€ par rapport à un chiffre d'affaires de 2.6M€ en 2024 et a opéré de nombreux changements pour accompagner le développement des ventes US de plusieurs de nos marques (Ken Forrester, Ogier...).

Le pôle digital peine à se remettre de la crise COVID. Pour la quatrième année consécutive, la société CFV France a délivré un chiffre d'affaires en baisse (-34%) mais le travail de fond réalisé pour repenser la structure de coûts et améliorer les marges nous permet de réduire les pertes constatées en 2024 de +0.2M€. Pro Dégustation, spécialiste des cours de dégustation, bien que restant rentable grâce à sa structure de frais principalement variables, enregistre également une augmentation de son chiffre d'affaires (+2.8%).

## IV. Stratégie et perspectives

AdVini reste focalisé sur **la croissance organique et profitable de ses marques maisons** de vins sur l'export et les réseaux sélectifs. Cette politique de valorisation à long terme portée par notre **démarche ESG\***, par la qualité de **nos équipes, de nos vins et de nos vignobles**, et par **nos positions de leader** dans bon nombre de pays et régions viticoles, est un socle très solide pour prendre de nouvelles parts de marché ciblées dans un environnement international aussi incertain que volatile.

**L'acquisition d'une partie des actifs d'InVivo Wines**, qui sera effective le 30 avril 2026 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et marquera l'entrée du groupe InVivo au capital d'AdVini, s'inscrit dans cette dynamique.

Elle apporte, outre **l'expertise d'un groupe international puissant**, le **renforcement significatif de nos réseaux de distribution à l'export**, la **marque Cordier** pour mieux valoriser nos activités bordelaises, ainsi que "Café de Paris" et son outil de production à la pointe pour permettre **l'entrée d'AdVini sur le secteur porteur des vins effervescents de qualité et des vins désalcoolisés**.

\*ESG : Environnement, Social et Gouvernance

## **V. Déclaration de performance extra-financière**

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE ADVINI

---

# RAPPORT ESG VOLONTAIRE 2025

**ADVINI**  
DES VIGNOBLES & DES HOMMES



“ Plusieurs générations se sont succédé dans notre entreprise familiale, à tous les postes, à tous niveaux de responsabilités et elles ont assuré avec succès la vie et la pérennité de notre entreprise.

Son histoire, notre histoire, démarrée depuis notre berceau du Languedoc, en mouvement perpétuel au gré des décennies, du phylloxera des années 1890 à la pandémie de 2020, sans oublier toutes les très belles années de réussites et conquêtes, a fait d'AdVini une entreprise unique et parmi les leaders du monde viticole.

Pour repousser nos horizons et écrire l'avenir de notre belle filière, dans un contexte chahuté, je souhaite partager avec vous tout ce qui fait le socle de notre engagement, partager ce que nous sommes, forts de nos réussites et de nos échecs, et ce que nous voulons être demain.

”

**Antoine Leccia,**  
*Président Directeur Général d'AdVini*

### NOTRE MANIFESTE

Dans un secteur bousculé par la mondialisation et fortement impacté par les changements climatiques, fiers de nos histoires et de nos cultures, nous œuvrons chaque jour avec humanité et patience pour valoriser la diversité de nos terroirs, la beauté de nos vignobles et préserver nos savoir-faire.

Agir pour repousser nos horizons, unis dans la diversité, en s'élevant individuellement, et collectivement avec tous nos partenaires, et pour partager avec passion nos vins avec nos clients du monde entier et pour le bénéfice de tous.

### NOTRE RAISON D'ETRE

“

*Agir chaque jour avec humanité,  
unis dans la diversité,  
pour la valorisation  
des Vignobles & des Hommes.*

”



“ Chez AdVini, nos engagements sont historiques. Nos premières politiques de Développement Durable, avec une équipe dédiée datent de 2003. C'est donc fiers et forts de plus de 20 ans d'engagements structurés que nous pouvons vous présenter les résultats de notre performance extra-financière 2025.

Une phase d'accélération a été amorcée en 2021, avec la définition de notre raison d'être, la mise en place d'une véritable gouvernance ESG, au sein du Conseil d'administration et du Comité exécutif, et avec une nouvelle politique ESG restructurée autour de trois piliers :

- 1.** La durabilité, une exigence dans tous nos métiers
- 2.** L'ancrage dans nos régions viticoles, une force pour jouer notre rôle de leader
- 3.** Une gouvernance engagée pour porter notre raison d'être

A travers l'exercice de transparence réalisé dans ce rapport, nous vous rendons compte de l'avancée des 106 chantiers de notre politique ESG sur la programmation 2022 - 2025, de nos belles réussites et des sujets sur lesquels nous avons encore du travail.

Ces succès, nous les devons à l'implication et à l'engagement de toutes les équipes AdVini. Je leur adresse mes plus chaleureuses félicitations pour le chemin parcouru.

”

**Carmen Etcheverry,**  
*Directrice ESG*

PILIER 1 | LA DURABILITÉ, une exigence dans tous nos métiers

Champs d'actions



**PROMOUVOIR UNE VITICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT SUR NOS VIGNOBLES ET CHEZ NOS PARTENAIRES**

- Entretien de la fertilité des sols viticoles
- Protéger le vignoble durablement
- S'appuyer sur la biodiversité
- Se positionner comme expert sur l'irrigation du vignoble



**OPTIMISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE TOUS NOS SITES**

- Optimiser nos consommations d'eau
- Optimiser nos consommations d'énergies
- Anticiper tout risque de pollution



**METTRE L'ÉCOCONCEPTION DE NOS VINS ET DE NOS PACKAGING AU CŒUR DE NOTRE ACTION**

- Améliorer, en continu, tous nos emballages
- Développer l'économie circulaire



**FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTÉNUER LEURS CONSÉQUENCES**

- Diminuer notre empreinte carbone
- Actionner tous les leviers d'adaptation aux changements climatiques

PILIER 2 | L'ANCRAGE, une force pour jouer notre rôle de leader

Champs d'actions



**PILOTER ET POURSUIVRE DES PARTENARIATS INNOVANTS POUR VALORISER NOS VINS ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHÉS**

- Valoriser nos patrimoines : lieu, Histoire et savoir-faire des Hommes
- Renforcer les stratégies de création de valeur partagée



**DEVENIR UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE ET UN PIONNIER AU SERVICE DU PROGRÈS DE LA FILIÈRE VIN**

- S'engager dans les instances professionnelles
- Soutenir la recherche et encourager l'innovation viti-vinicole
- S'engager pour la santé de tous en promouvant le « Mieux Boire »



**GARANTIR LES STANDARDS DE QUALITÉ LES PLUS ÉLEVÉS POUR NOS VINS ET DANS NOS PROCESS**

- Inscrire nos process dans les démarches Qualité les plus ambitieuses de la filière Vin
- Ancrer nos productions dans des démarches reconnues de valorisation des terroirs et des pratiques



**PARTAGER NOS SAVOIR-FAIRE ET LES VALORISER À TRAVERS LE MONDE AUPRÈS DE NOS CLIENTS**

- Encourager le renouvellement des générations dans la filière
- Assurer le rayonnement culturel en France et à l'international de nos pays grâce à nos vins qui en sont les porte-drapeaux

PILIER 3 | UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE, pour porter notre raison-d'être

Champs d'actions



**AFFIRMER UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE ET TRANSPARENTE**

- Des instances de Gouvernance motrices et Parties Prenantes de la politique ESG
- Créer les conditions de l'autonomie des dirigeants
- Développer l'écoute de nos parties prenantes
- Décliner nos valeurs dans l'éthique des affaires et le respect des droits fondamentaux



**FAIRE PROGRESSER NOS HOMMES, UNE AMBITION AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS**

- Garantir la santé, la sécurité et l'inclusion de tous les collaborateurs
- Développer les carrières
- Miser sur la convivialité pour fédérer



**DIGITALISER POUR MIEUX PILOTER ET MIEUX PARTAGER**

- Maintenir nos systèmes d'information à la pointe pour assurer un pilotage fin
- Améliorer l'interopérabilité et la circulation d'information pour optimiser nos flux
- Structurer les usages de l'intelligence artificielle



**COMMUNIQUER NOS ENGAGEMENTS ET NOS BONNES PRATIQUES, À L'INTERNE ET À L'EXTERNE, POUR FÉDÉRER ET INSPIRER**

- Valoriser nos bonnes pratiques et rendre lisibles nos perspectives en interne
- Bâtir une stratégie de communication externe ESG

# LA DURABILITE,

*une exigence dans tous nos métiers*

## LA DURABILITE, *une exigence dans tous nos métiers*

Chez AdVini, la durabilité est un principe structurant qui traverse l'ensemble de nos activités, du vignoble à la mise en marché. Elle s'enracine dans la nature même de nos métiers, intimement liés aux équilibres environnementaux – sols, eau, climat, biodiversité – qui conditionnent la qualité et la singularité de nos terroirs.

Dans un contexte d'intensification des aléas climatiques, de pression croissante sur les ressources et d'évolution des attentes sociétales et réglementaires, la pérennité de notre modèle dépend de notre capacité à intégrer ces enjeux à chaque étape de notre chaîne de valeur : **pratiques viticoles, performance environnementale des sites de production, conception des vins et de leurs emballages.**

Cela suppose de **réduire notre empreinte**, en optimisant l'usage des intrants, de l'eau et de l'énergie, en limitant les émissions et les pollutions, en développant l'économie circulaire, et de **renforcer la résilience de nos systèmes** face aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité. Il faut accepter des arbitrages permanents entre exigence environnementale, qualité des produits et contraintes opérationnelles.

Cette dynamique repose sur une logique d'amélioration continue, fondée sur la mesure, l'expérimentation et le partage des pratiques entre nos équipes et partenaires.





## 1.1 PROMOUVOIR UNE **VITICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT** SUR NOS VIGNOBLES ET CHEZ NOS PARTENAIRES

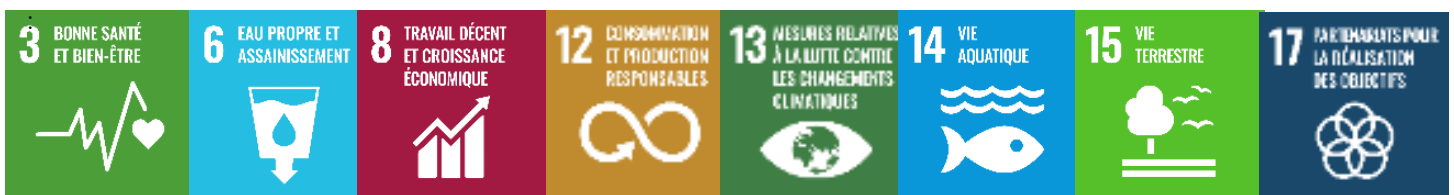
L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins :

- les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante
- les savoir-faire des femmes et des hommes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes
- les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.

Chez AdVini, cette ambition s'inscrit dans une conviction profonde : la qualité durable de nos vins est indissociable de la santé des écosystèmes qui les portent. Elle repose sur une dynamique collective forte, fondée sur le partage d'expériences entre équipes, la diffusion des bonnes pratiques et l'expérimentation à l'échelle de nos différents bassins viticoles.

Cette approche s'articule autour de plusieurs axes structurants : **préserver la fertilité et la vie des sols, réduire l'usage et l'impact des intrants, gérer la ressource en eau de manière raisonnée, et renforcer la biodiversité fonctionnelle**. Elle s'appuie sur des **démarches de certification**, des outils de suivi partagés et une amélioration continue des pratiques, nourrie par les retours du terrain et le dialogue entre nos équipes viticoles.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



L'ensemble de nos vignobles est aujourd'hui inscrit dans la transition agroécologique. Pour structurer et rendre lisibles ces engagements, nous nous appuyons sur des certifications environnementales adaptées aux contextes locaux. Depuis 2021, **100 % des surfaces en production sont couvertes par une démarche de certification environnementale** – Agriculture Biologique, HVE (Haute Valeur Environnementale) en France ou IPW (Integrated Production of Wine) en Afrique du Sud.

Cette trajectoire s'inscrit dans un contexte exigeant : effets du changement climatique, pression sanitaire accrue (particulièrement marquée sur les deux derniers millésimes) et évolution des exigences réglementaires. Selon les bassins et les millésimes, ces facteurs peuvent complexifier la mise en œuvre de certaines pratiques, en particulier les conversions en Agriculture Biologique, qui restent plus difficiles à stabiliser dans certains vignobles, notamment en Bourgogne et dans le Bordelais.

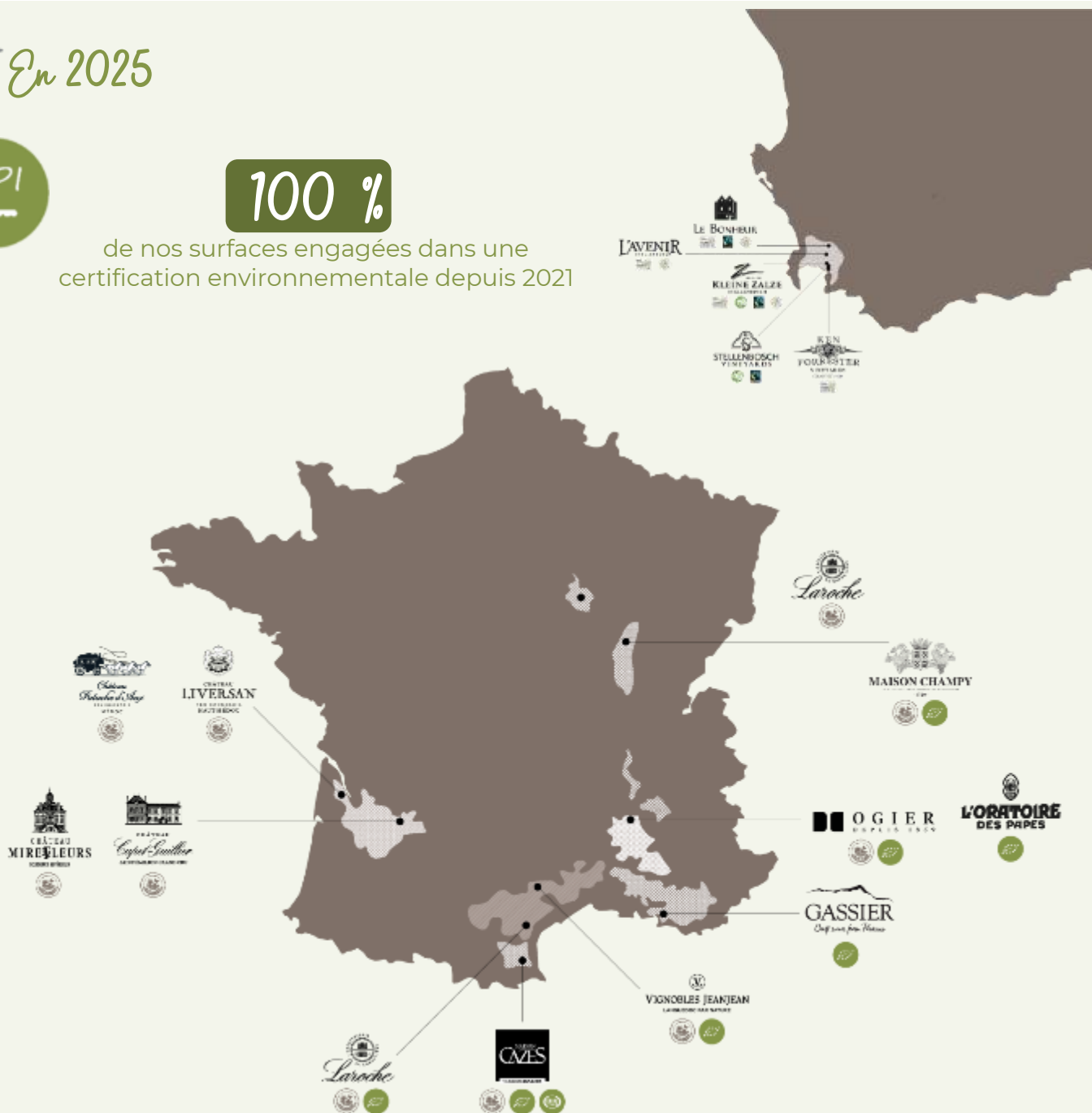
C'est dans ce contexte que la dynamique collective prend tout son sens : le partage d'expériences entre nos équipes et le travail conduit avec nos partenaires constituent des leviers essentiels pour faire progresser nos pratiques et adapter nos réponses aux réalités du terrain.

✦ En 2025



100 %

de nos surfaces engagées dans une certification environnementale depuis 2021





EN FRANCE

ou



EN AFRIQUE DU SUD

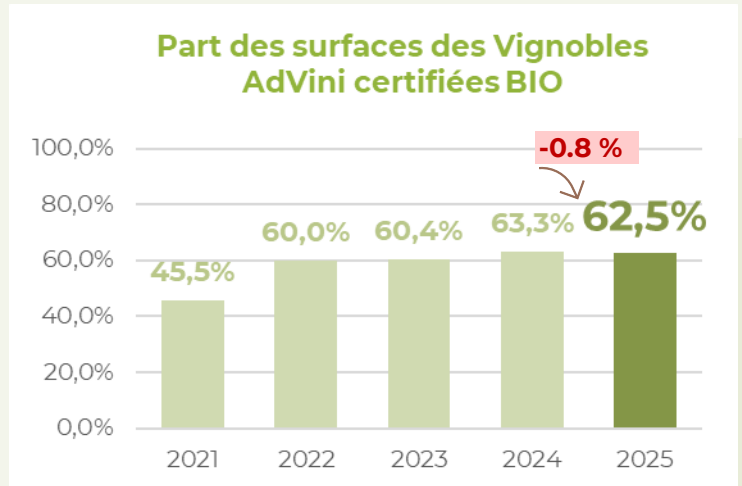
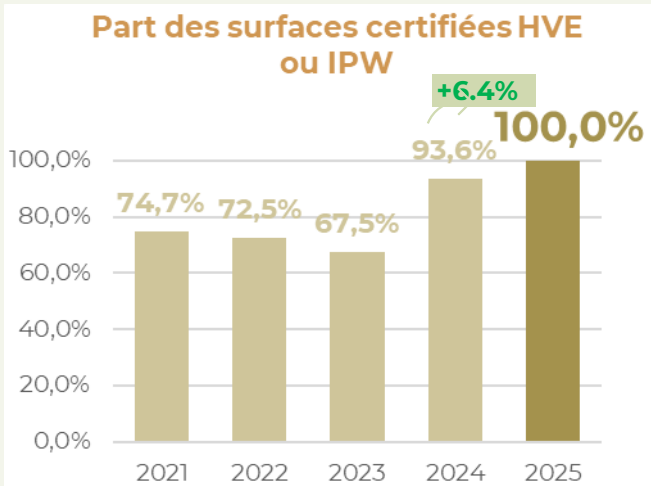
100 %

de nos surfaces en production certifiées HVE ou IPW



62.5 %

de nos surfaces en production engagées dans la certification Agriculture Biologique



## Le saviez-vous ?

Le travail collectif constitue un levier clé d'amélioration continue de nos pratiques viticoles.

En 2025, **deux journées d'échanges techniques** ont réuni les équipes de nos vignobles français, à l'occasion du Symposium Technique organisé dans le Bordelais, puis d'une journée de suivi au printemps sur le site expérimental de l'INRAE de Pech Rouge.

Ces rencontres rassemblent directeurs et responsables techniques et chefs de culture, ainsi que nos partenaires scientifiques. Elles permettent de **partager les retours d'expérience**, de valoriser les expérimentations menées sur nos propriétés.

Les échanges ont notamment porté sur cinq thématiques structurantes pour la transition agroécologique : **fertilité des sols, protection du vignoble, biodiversité, adaptation au changement climatique et mobilisation des nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle.**

Au-delà des aspects techniques, ces temps collectifs contribuent à **renforcer la cohésion des équipes et à accélérer la diffusion de solutions concrètes** adaptées aux enjeux de chaque bassin viticole.



## 1.1.1 ENTREtenir LA FERTILITE DES SOLS VITICOLES

Nos sols chez AdVini, sont plus que le support de nos vignes ; elles y puisent l'eau et les éléments nutritifs dont elles ont besoin pour se développer et produire des raisins de qualité qui reflètent nos terroirs.

Ce sont des **écosystèmes complexes et dynamiques**, qui abritent une biodiversité souterraine fourmillante qui contribue à la fertilité, à la structure et à la santé des sols



Nous travaillons sans relâche pour que nos sols, ce patrimoine que nous avons reçu en héritage, puisse être préservé et transmis aux futures générations de vigneronnes qui prendront la relève en :

- ▶ en **luttant contre l'érosion**, causée par la pluie et le vent, en maintenant physiquement le sol grâce à des couverts végétaux ou l'implantation de haies
- ▶ en **augmentant nos teneurs en matières organiques**, qui jouent le rôle d'éponge en retenant l'eau et les nutriments, tout en stockant durablement du carbone dans le sol, contribuant ainsi à l'effort climatique.
- ▶ Enfin en analysant et en cherchant à **favoriser la vie microbienne de nos sols** en s'appuyant sur nos partenaires de recherche pour mieux comprendre ce qui se passe sous nos pieds, et comment cette biodiversité souterraine influe sur le cycle de vie et la santé de nos vignes.

✦ *En 2025* – En France

Améliorer la fertilité de nos sols et y stocker du carbone durablement est un travail de longue haleine qui nécessite de nourrir le sol avec des matières de qualité et favorables au développement de la biodiversité souterraine.

100 %

de nos vignobles en France réalisent un bilan de leurs apports et exportations azotés.

En 2025, cette balance moyenne était de



C'est la **part d'azote organique** apporté par les amendements réalisés sur nos vignobles en France sur la campagne 2025

**16.5 kg d'azote / ha** vs 12,3 en 2025

L'azote joue un rôle très important dans la physiologie de nos vignes et la qualité des raisins ; c'est pourquoi il faut raisonner les bons apports, au bon moment pour faciliter son assimilation tout en limitant les pertes et dérives. L'azote en excès peut être dommageable pour les milieux naturels.

Pour entretenir nos couverts végétaux en hiver, tout en apportant de la matière organique et donc du carbone à nos sols grâce à leurs déjections, de plus en plus de nos propriétés font appel à **l'éco-pâturage** en se mettant en relation avec des éleveurs locaux



### *Le savez-vous ?* - Poursuite des travaux d'expérimentation sur la fertilité des sols

En 2025, plusieurs dispositifs de suivi et d'expérimentation ont été poursuivis ou lancés sur nos vignobles, afin de mieux comprendre le fonctionnement de nos sols et d'orienter l'amélioration continue de nos pratiques

- Au Château Capet-Guillier, des essais de viticulture de **conservation des sols** se sont poursuivis afin de comparer différentes modalités de gestion des inter-rangs et leurs effets sur le sol, l'état hydrique, la vigueur de la vigne, la pression sanitaire et les rendements.
- Au Domaine Cazes, une deuxième année de suivi scientifique a été menée pour objectiver les **effets de la biodynamie sur les sols**. Les analyses ont notamment porté sur la matière organique, le rapport C/N et l'activité biologique.
- Au Domaine du Causse d'Arboras, de premiers tests d'utilisation de **l'Indice de Régénération** nous ont permis d'évaluer nos pratiques à partir de 13 indicateurs agroécologiques, mettant notamment en évidence l'absence de travail du sol, un bon niveau de couverture des sols et une part importante d'infrastructures agroécologiques.

Ces travaux constituent des socles techniques essentiels pour renforcer la résilience des sols face aux enjeux climatiques, affiner les décisions agronomiques et accompagner durablement la transition de nos vignobles.

## 1.1.2 PROTÉGER LE VIGNOBLE DURABLEMENT

Nous continuons nos efforts dans la diminution de l'usage des pesticides en excluant les substances les plus dangereuses comme les substances Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques de catégorie 1 (CMR 1) et travaillant vers la suppression des herbicides.

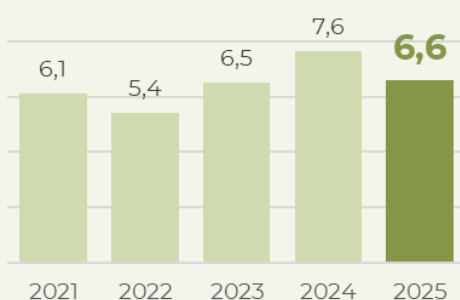
Pour diminuer les quantités de produits utilisés au cours de chaque campagne, tout en préservant la qualité de nos raisins et de nos vignes, nos équipes misent sur une panoplie de leviers :



- Un suivi plus précis de la pression en maladies présentes sur nos vignes, en expérimentant des solutions innovantes de **modélisations des risques** sur plusieurs de nos propriétés pour déclencher la juste dose au bon moment.
- L'usage et l'essai de toute une diversité d'alternatives : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, mais aussi des purins de plantes, tisanes et préparations issues de la **phytothérapie**.
- Un travail sur la **qualité de pulvérisation** de nos appareils et une veille vers les nouveaux matériels plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels et l'exposition des riverains proches de nos vignes.
- L'expérimentation de **nouvelles variétés plus tolérantes** à certaines maladies de nos vignes, qui permettent une limitation de l'usage des produits.
- Et enfin un travail de fond sur nos méthodes culturales et configurations de nos parcelles afin de miser sur la **lutte biologique** par la biodiversité auxiliaire de nos vignes.

✧ *En 2025* - En France

**Indice de fréquence de Traitements moyen (hors biocontrôle)**



La campagne 2025 a été marquée par une pression des maladies fongiques modérée à forte selon les bassins, bien qu'inférieure à celle de 2024.

Grâce aux efforts des équipes pour ajuster les interventions et développer des alternatives, l'IFT moyen s'établit à **6,6 traitements** en 2025 (hors biocontrôle).

En intégrant les solutions de biocontrôle, l'IFT total atteint **12**, traduisant une part croissante de ces alternatives dans les itinéraires techniques de traitements : **45% en 2025**



D'alternatives de biocontrôles utilisées pour nos traitements 131

Même sur les produits issus de substances naturelles comme celles autorisées en Agriculture biologique, les risques sur la santé et l'environnement ne sont jamais nuls. C'est pourquoi nos équipes suivent également précisément les cumuls des matières actives telles que celle de **cuivre**



Parce que la surveillance fine de l'état des parcelles doit être un effort collectif, **93%** nos vignobles participent à des **campagnes collectives de prospections** en matière de surveillance des parcelles telles que celles organisées par FREDON pour détecter la propagation de la flavescence dorée, mais aussi le réseau national des **Fermes DEPHY**.

-10%

vs 2024

2.98 kg/ha

= la quantité de cuivre moyenne appliquée sur nos propriétés en 2025

Le « *Zéro phyto* », c'est possible ?

Avec les nouvelles variétés tolérantes au mildiou et à l'oïdium, il est possible de s'en rapprocher.



3

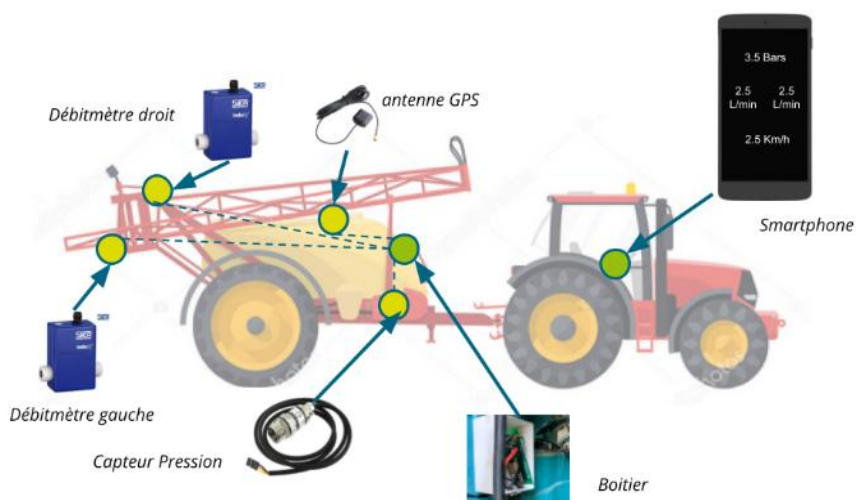
C'est le nombre de nos propriétés expérimentant des cépages résistants en 2025 : le **Floréal** et le **Voltis**

## Le saviez-vous ?

Sur le domaine de Château Valoussière (Vignobles Jeanjean), les équipes Vignes ont commencé à tester un outil numérique simple et auto-construit, appelé **Débitdouille**, afin d'améliorer la précision des traitements phytosanitaires.

Développé par le Mobilab AgroTIC et la Chambre d'agriculture de l'Hérault, cet outil low-tech permet de **suivre en temps réel le débit, la pression et la vitesse d'avancement du pulvérisateur**, directement sur le smartphone du tractoriste.

Cette approche expérimentale vise à **mieux maîtriser les réglages du pulvérisateur**, limiter les écarts de dose et renforcer la fiabilité des applications, sans recourir à des équipements industriels lourds.



## 1.1.3 GERER LA RESSOURCE EN EAU



Parce que la ressource en eau de nos écosystèmes devient de plus en plus limitée, il est de notre responsabilité de prêter la plus grande attention possible à sa gestion au sein de nos vignobles.

Pour cela, on dispose d'une boîte à outils de solutions qu'il faut actionner à différentes échelles

- ▶ **Matériel végétal** : nous travaillons d'abord sur le pied de vigne en lui-même par la sélection de variétés de vignes ou de porte-greffes plus tolérants au manque d'eau comme les anciennes variétés autochtones des bassins méditerranéens ou des cépages étrangers. Dans la réflexion du mode d'implantation de ces plants, nous réexplorons également des techniques ancestrales comme celle du greffage en place afin d'améliorer le développement et l'implantation des racines des jeunes plants.
- ▶ **Mode de conduite** : une réflexion s'opère aussi à l'échelle du rang de vigne et de la parcelle en définissant une architecture des plants par la taille qui limitera l'exposition excessive au soleil de la végétation et des grappes pour limiter l'évapotranspiration et donc la perte en eau des plantes.
- ▶ **De nouveaux modèles et systèmes de culture** : au moment de la plantation nous réfléchissons à de nouveaux modèles en rupture avec les plantations traditionnelles de vigne. Nous travaillons ainsi depuis plusieurs années à la réintroduction des arbres dans nos parcelles via l'**agroforesterie** qui peuvent avoir un intérêt particulier pour la faune, la fertilité de nos sols, mais aussi assurer une fonction d'ombrage. Avec des modèles plus en rupture encore, nous réfléchissons dans notre vignoble du Roussillon à l'implantation d'une parcelle expérimentale de **viti-voltaïsme** où le service d'ombre à la vigne sera rendu par des ombrières photovoltaïque.
- ▶ **Une réflexion à l'échelle du bassin versant** : sur nos vignobles en pente comme les Clos de Paulilles, nous explorons le réaménagement de la topographie des parcelles et du bassin versant selon les principes de l'**hydrologie régénérative**.

Pour nos réflexions sur l'implantation d'un matériel végétal plus tolérant au manque d'eau, il est nous nous inspirons des pratiques de nos voisins grecs et italiens

3

Cépages grecs et italiens, réputés pour leurs besoins en eau inférieurs au cépages traditionnels du Languedoc - Roussillon, sont expérimentés sur nos propriétés :

Assyrtiko, Calabrese et



Carricante

Si un apport d'eau s'avère nécessaire, il est essentiel de pouvoir estimer et quantifier ce dernier afin que chaque goutte d'eau apportée soit raisonnée au plus juste et soit la plus efficace sur nos propriétés.

- ▶ Pour cela, nous faisons appel à de nombreux relevés et mesures sur le terrain pour **connaître la ressource en eau disponible** (pluie et sol), **l'état hydrique de nos vignes** et leur **besoin exact en eau** grâce à une observation avisée de nos équipes, mais aussi l'usage de nombreuses technologies telles que des stations météo, sondes tensiométriques, mesures de chambre à pression, et même des outils de **modélisation de l'état hydrique**.

Une fois la décision d'apport d'eau prise, il faut pouvoir suivre sa bonne et précise exécution afin que chaque goutte d'eau prévue soit bien apportée à la vigne et que son assimilation soit optimisée.

- ▶ Nos vignobles s'équipent déjà depuis plusieurs années de capteurs tels que des débitmètres, pressostats et compteurs connectés pour suivre précisément nos consommations d'eau.
- ▶ Pour gagner en précision dans la planification des apports, nous nous tournons aussi vers des solutions numériques pour programmer et automatiser les apports d'eau au moment où la vigne l'assimile le mieux (la nuit) et en les fractionnant pour une meilleure imprégnation du sol.

✦ En 2025 – en France

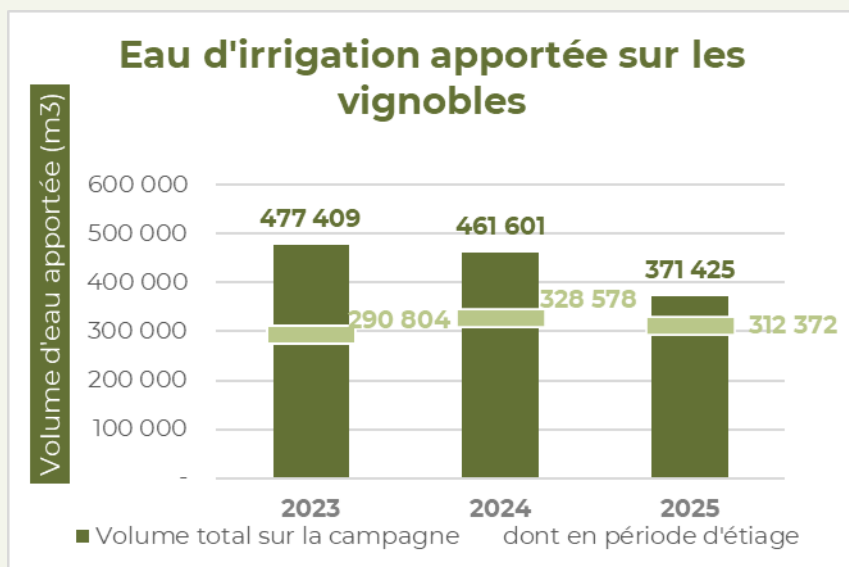
Grâce à l'ensemble des efforts déployés par les équipes, mais aussi à la météo plus pluvieuse de la campagne 2025, les consommations d'eau prélevées pour l'irrigation sont en nette diminution cette année

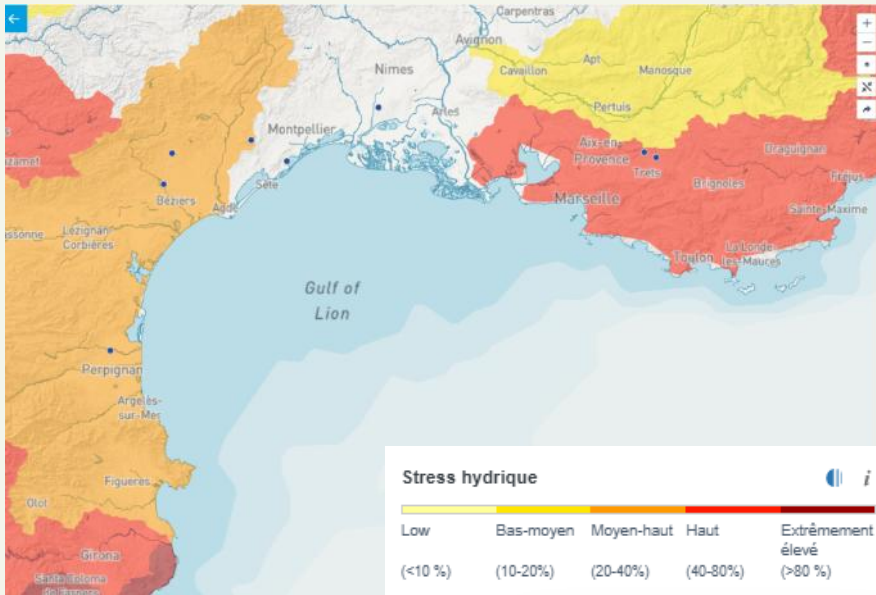
100%

De nos vignobles irrigués en France sont équipés d'un système de goutte à goutte

55%

C'est la part de nos propriétés irrigantes qui disposent de matériel d'automatisation de l'irrigation sur leur vignoble

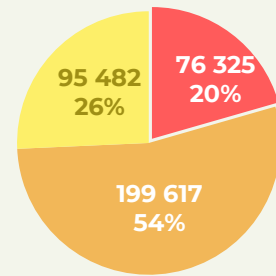




### Vignobles irrigués et stress hydrique des territoires

(source : [Aquaduct](#))

### Ventilation des usages d'eau d'irrigation selon le niveau de stress hydrique des territoires (m3)



- Extrêmement élevé (>80%)
- Haut (40-80%)
- Moyen-haut (20-40%)
- Bas (<20%)

Au-delà du suivi des volumes totaux d'eau utilisés pour l'irrigation des vignobles, il est apparu pertinent de compléter l'analyse par une lecture territorialisée de la pression exercée sur la ressource en eau. L'appui sur l'outil **Aquaduct Water Risk Atlas** du World Resources Institute permet de qualifier les usages d'irrigation en fonction du niveau de stress hydrique des territoires, **en mettant en regard les prélèvements avec la disponibilité locale de la ressource**. Chaque vignoble irrigué a ainsi été géolocalisé et rattaché à une catégorie de stress hydrique d'après la cartographie ci-dessus. Cela permet d'analyser la répartition des volumes d'eau d'irrigation entre zones à stress faible, modéré ou élevé selon les données disponibles en vigueur à fin 2025.

L'analyse montre en 2025 que 20 % des volumes d'eau d'irrigation sont utilisés dans des zones à stress hydrique élevé, tandis que 54 % relèvent de zones à stress hydrique moyen-haut et 26 % de zones à stress hydrique faible. Aucun volume n'est localisé dans des zones classées en stress hydrique extrêmement élevé (> 80 %).

Cette ventilation met en évidence l'intérêt d'un suivi combinant volume et niveau de tension sur la ressource afin de mieux appréhender l'exposition structurelle de l'irrigation aux enjeux de disponibilité de l'eau et de savoir où prioriser les efforts.

## 1.1.4 S'APPUYER SUR LA BIODIVERSITE



Nos vignes s'inscrivent au sein d'écosystèmes riches et complexes dont la compréhension et l'appréciation est une priorité pour nos équipes. S'appuyer sur la biodiversité se raisonne ainsi à toutes les échelles.

Tout d'abord dans le matériel végétal implanté, qu'il s'agisse de vignes ou d'autres essences compagnes, afin de maximiser la diversité des individus et créer des agroécosystèmes résilients face aux maladies et aux aléas climatiques.

Au-delà de l'échelle de la parcelle, nous travaillons depuis plusieurs années à préserver ou restaurer les corridors écologiques nécessaires à la faune de nos propriétés : haies, arbres isolés, murets de pierre, fossés – ces infrastructures qui peuvent abriter, nourrir ou permettre la circulation de la faune dans nos vignobles.

En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes - insectes ravageurs et autres indésirables - la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

### En 2025 - en France

Plusieurs de nos vignobles sont situés au sein ou à proximité **d'écosystèmes à fort enjeu de biodiversité**.



Parmi eux, les zones **Natura 2000**, identifiées à l'échelle européenne pour leur richesse écologique, visent à préserver les habitats et les espèces remarquables.

22 sites et 609 hectares

De nos exploitations présentant au moins une parcelle au sein de zones protégées Natura 2000

Sur les **1 478** hectares de surfaces de nos propriétés viticoles françaises cartographiés :

32 %

+4%

vs 2024

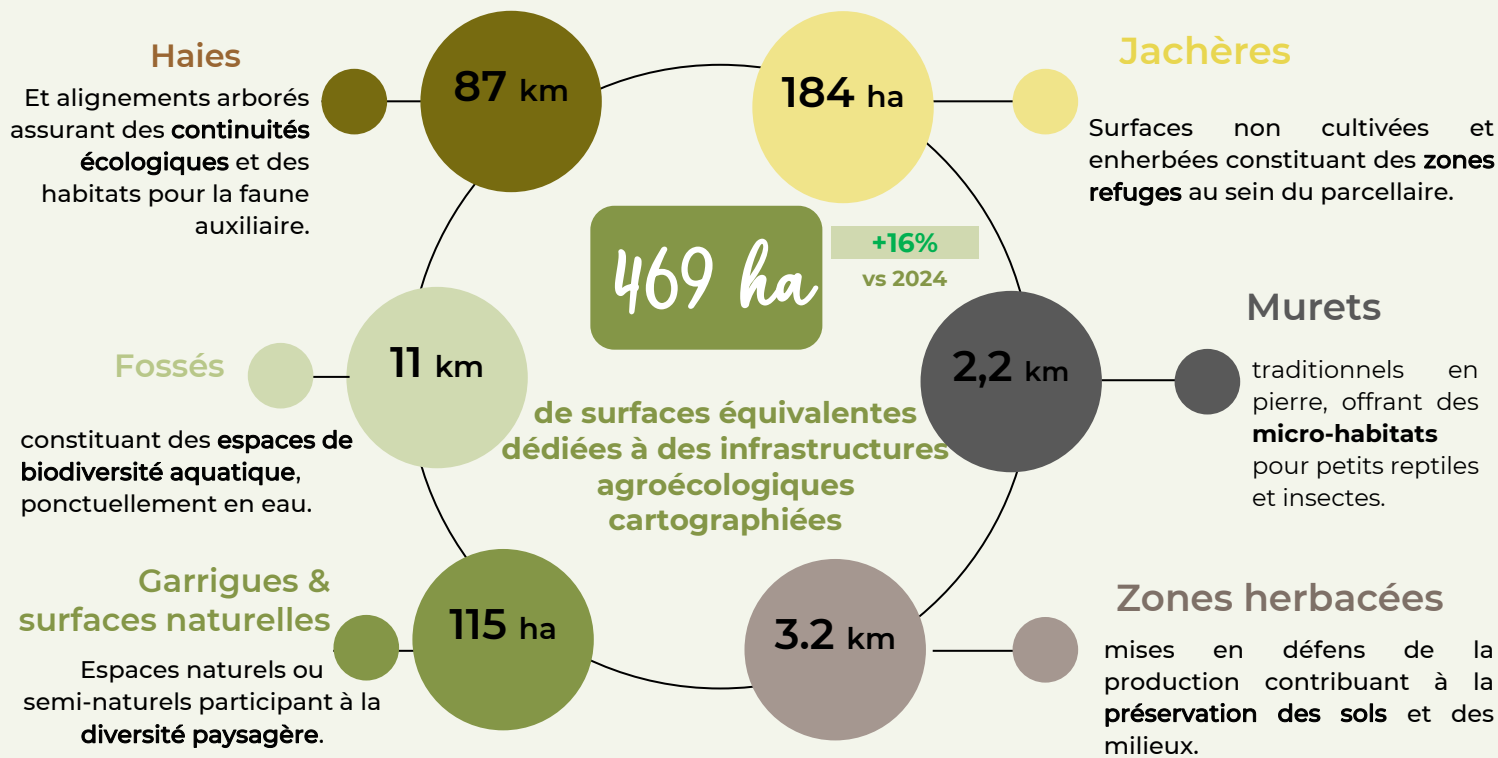
sont dédiés à des **infrastructures agroécologiques (IAE), identifiées comme favorables au maintien de la biodiversité dans les référentiels agroécologiques (dont HVE)**.

1%

Correspondent à des **surfaces artificialisées** (bâtiments, chemins, routes ...)

Soit **14 ha**

Soit **469 ha** **équivalents topographiques**, calculés et cartographiés conformément aux exigences du référentiel **HVE** du ministère de l'Agriculture.



13

Projets d'agroforesterie et permaculture implantés ou en cours de conception en 2025

Certains de nos vignobles, souhaitent aller encore plus loin en replantant de nouveaux corridors ou même en repensant la place de la vigne dans nos écosystèmes et en s'orientant vers une diversification des espèces cultivées

## Le saviez-vous ?

En 2025, le projet de vitiforesterie « inclusive » du Mas Neuf des Aresquiers (Vignobles Jeanjean) a franchi une nouvelle étape, centrée sur le **renforcement du suivi de la biodiversité** et la **structuration des partenariats scientifiques et pédagogiques**.

Le domaine a accueilli plusieurs groupes d'étudiants écologues de l'école Pôle Sup Nature, déjà mobilisés sur le site pour réaliser des suivis naturalistes et appuyer l'observation de terrain.

Ces travaux ont été complétés par l'intervention de partenaires spécialisés, notamment avec l'appui de la Ligue de Protection des Oiseaux, et par des animations et expertises menées par des **chiroptérologues**, permettant de mieux documenter la présence et l'activité des chauves-souris sur le domaine.



## 1.2 OPTIMISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE TOUS NOS SITES

La performance technique et environnementale de notre outil de production est notre force. Pour le maintenir à un niveau d'excellence, il est indispensable de nous remettre en question et de l'améliorer sans cesse.

C'est pourquoi nous innovons : pour diminuer notre impact sur la ressource en eau et améliorer notre performance énergétique.

Nos activités industrielles mobilisent des ressources clés, en particulier **l'eau et l'énergie**, indispensables au fonctionnement de nos chais, de nos lignes de conditionnement et de nos outils de production.

Dans un contexte de **pression croissante sur les ressources naturelles**, de **hausse des coûts énergétiques** et de **renforcement des exigences réglementaires**, ces enjeux appellent une vigilance constante et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Nous fondons notre démarche sur une **meilleure connaissance de nos consommations et de nos procédés**, le **partage de bonnes pratiques** entre nos maisons et le déploiement d'actions ciblées, pour améliorer durablement la performance de nos sites en conciliant **sobriété, efficacité opérationnelle et exigence de qualité**.

La **diversité des activités de nos sites industriels** (vinification, mise en bouteille, conditionnement) limite la comparabilité directe de certains indicateurs, notamment en matière de **consommations de ressources et de production de déchets**. Dans ce contexte, nos équipes veillent néanmoins à **partager les solutions internes ayant fait leurs preuves** et à diffuser les **bonnes pratiques opérationnelles** au sein du groupe.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



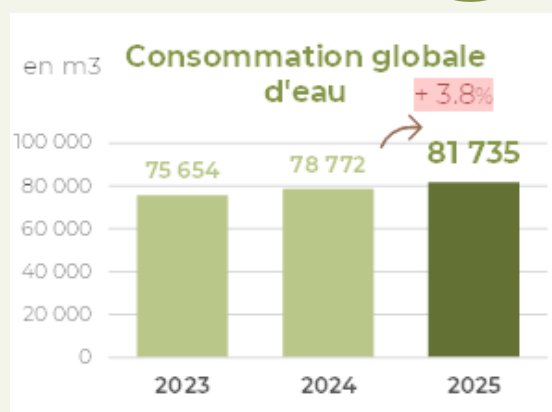
## 1.2.1 OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'EAU

Face à une ressource en eau de plus en plus exposée aux effets du dérèglement climatique, nous considérons la **maîtrise de nos consommations** comme un enjeu environnemental majeur, au croisement de la performance industrielle, de la **résilience de nos vignobles** et de **notre exigence qualité**.

Au-delà de l'irrigation, nos sites utilisent de l'eau de forage ou de ville pour le nettoyage des lignes, des chais et des équipements, condition indispensable à **l'hygiène de nos installations** et à la **qualité de nos produits**.

Une meilleure connaissance de nos procédés nous a déjà permis de **réduire nos consommations** sur plusieurs sites. Mais la **raréfaction localisée de la ressource**, la **variabilité des conditions climatiques** et **l'évolution de nos activités** nous imposent de poursuivre ces efforts : mieux piloter nos usages, identifier plus finement les postes de consommation et réduire notre empreinte hydrique, sans compromis sur nos exigences opérationnelles et sanitaires.

✨ En 2025



En 2025, notre consommation globale d'eau est en hausse par rapport à 2024, principalement sous l'effet de la croissance de notre activité en Afrique du Sud. Cette évolution reflète aussi la sensibilité de cet indicateur aux aléas d'exploitation : sur le site de Stellenbosch Vineyards, une fuite d'eau survenue entre mars et mai 2025 a temporairement pesé sur la performance du site et mobilisé les équipes pour en limiter les impacts.

0.70 L

4.8 L

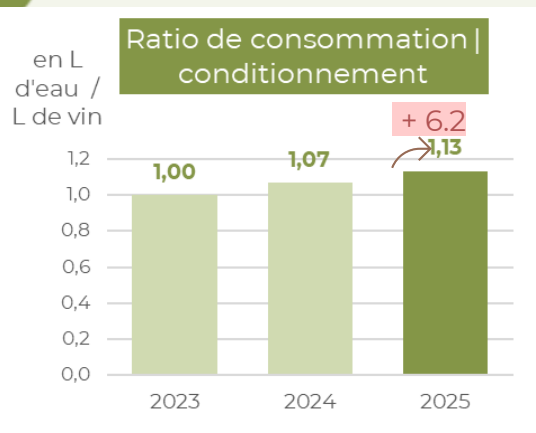
D'eau consommée par litre conditionné en 2025 - **périmètre France**

**Vs 0.84 L/L en 2024**

D'eau consommée par litre conditionné en 2025 - **périmètre Afrique du Sud**

**Vs 2.8 L/L en 2024**

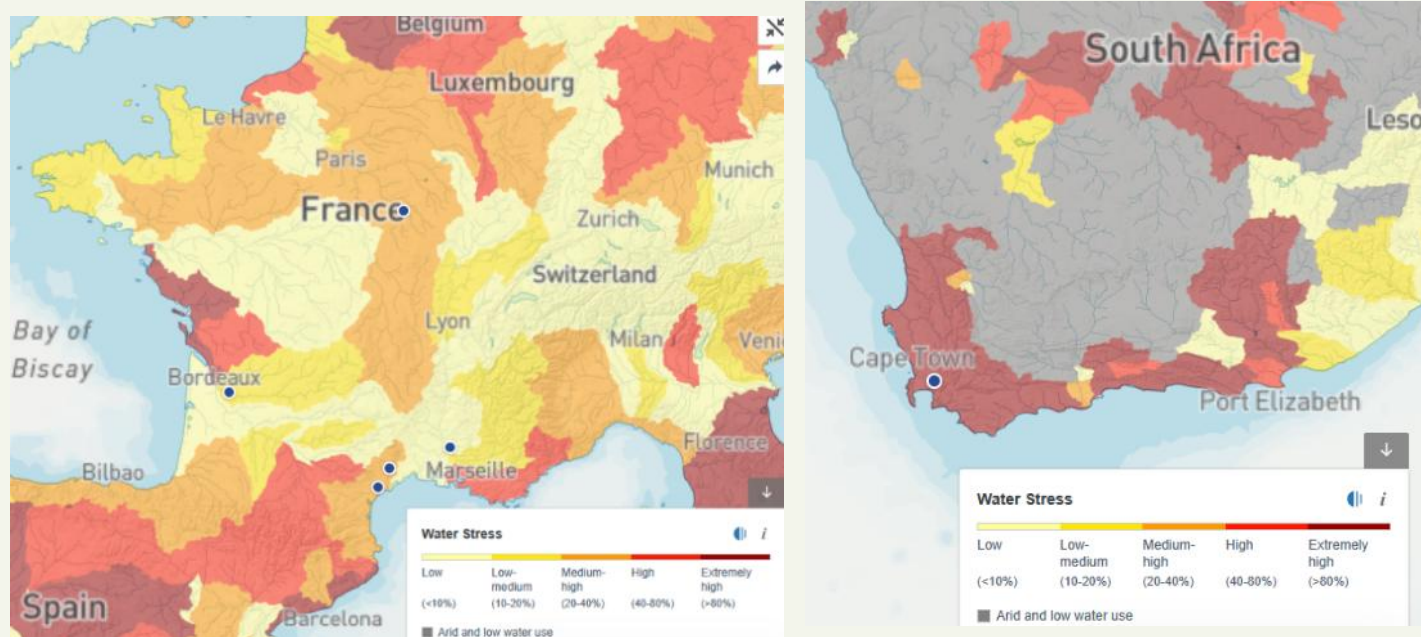
KPI



Sur nos sites français de conditionnement, la performance atteint son meilleur niveau enregistré depuis plus de cinq ans, avec un ratio de 0,70 L d'eau consommée par litre conditionné en 2025, contre 0,84 L/L en 2024. À l'inverse, la consommation en Afrique du Sud a augmenté, atteignant 4,4 L/L contre 2,8 L/L en 2024, en lien direct avec l'incident de fuite identifié puis résorbé en cours d'année.

Ces écarts illustrent les progrès rendus possibles par une meilleure maîtrise des procédés et les efforts quotidiens de nos équipes, de même que la **nécessité de renforcer, dans la durée, nos outils de suivi et nos actions d'optimisation**. C'est en ce sens que les équipes de Jules Lebègue ont monté un groupe de travail pluridisciplinaire pour établir un plan d'action concret de réduction de la consommation d'eau.

Afin de mettre en relief ces consommations face à des notions de pression sur la ressource, les cartes ci-dessous illustrent les bassins versants dans lesquels sont implantés les sites industriels du Groupe, au regard des niveaux de stress hydrique identifiés par l'outil Aqueduct Water Risk Atlas, développé par le World Resources Institute. Chaque point localise un site de conditionnement et permet de replacer les consommations d'eau dans leur contexte hydrique territorial.



*Implantation des sites industriels au regard du stress hydrique des territoires (Source : Aqueduct)*

En France, on note particulièrement les sites de la maison **Laroche à Béziers et Chablis**, ainsi que le site de **Maison Jeanjean et le siège du Groupe à Saint-Félix-de-Lodez**, qui sont implantés dans des zones caractérisées par un **stress hydrique moyen à élevé**.

Par ailleurs, le site de **Stellenbosch Vineyards**, situé à **Stellenbosch en Afrique du Sud**, se trouve dans une zone de **stress hydrique extrêmement élevé**, identifiée par Aqueduct comme particulièrement exposée aux tensions sur la ressource en eau. Il s'agit également du site qui voit sa consommation d'eau fortement augmenter en 2025, liée à sa production en croissance et à l'aléa causé par la fuite. A ce titre la consommation en zone de stress hydrique élevée à extrêmement élevée est de **36 900 m<sup>3</sup>**, soit environ **45% de la consommation d'eau** de tous les sites de conditionnement réunis.

Cette lecture territorialisée permet de confirmer que les efforts de maîtrise et de réduction des consommations doivent être poursuivis partout, quels que soient les contextes hydriques locaux, tout en appelant à une vigilance accrue et à des actions renforcées sur les sites exposés aux plus fortes tensions sur la ressource en eau.

## 1.2.2 OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

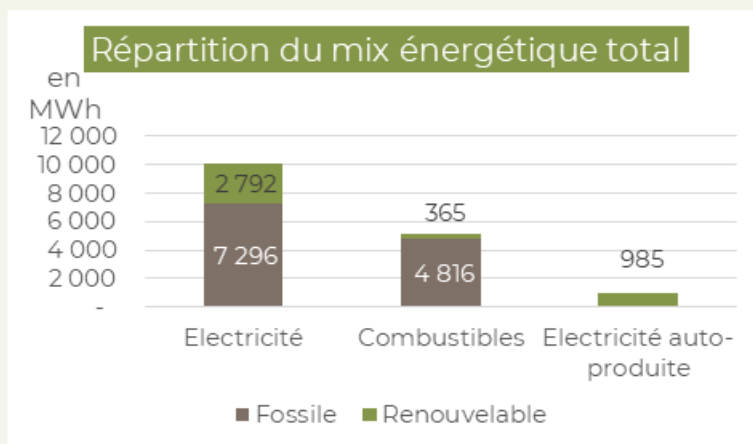
Face aux enjeux de **décarbonation de nos activités** et à la **fluctuation des coûts de l'énergie**, la maîtrise de nos consommations énergétiques constitue un **axe structurant de notre performance environnementale**.

L'énergie est indispensable au fonctionnement de nos **tracteurs**, de nos **chais**, de nos **lignes de conditionnement**, ainsi que de nos équipements de **froid, de pompage et de traitement**. Dans ce contexte, notre priorité est de **mieux maîtriser nos usages** et de rechercher des **gains d'efficacité**, à travers **l'optimisation de nos procédés**, **l'amélioration progressive des équipements** et le **partage de bonnes pratiques** entre nos sites et domaines.

En 2025

16.3 GWh

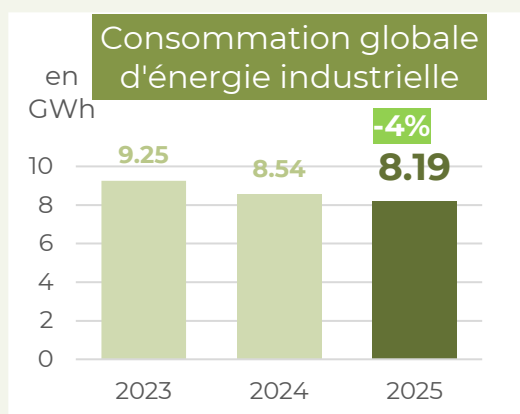
Consommation globale d'énergie d'AdVini<sup>1</sup>



La consommation énergétique totale d'AdVini atteint **16,3 GWh en 2025**, répartie entre électricité, combustibles, et électricité autoproduite (sur **deux sites équipés de panneaux photovoltaïques**).

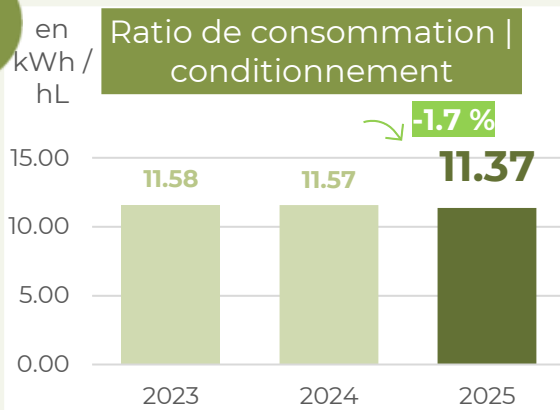
L'électricité constitue le premier poste de consommation. Elle intègre une part issue de sources renouvelables ainsi qu'une majorité d'électricité décarbonée en France liée aux caractéristiques du **mix électrique français**, majoritairement nucléaire.

Les combustibles restent majoritairement d'origine fossile, tandis que l'électricité autoproduite est entièrement renouvelable et représente près de **1 GWh** de consommation. Ce mix reflète à la fois les contraintes industrielles actuelles et les premières étapes de diversification des sources d'énergie.



Nos sites de conditionnement représentent plus de la moitié de notre consommation énergétique avec une consommation industrielle globale qui s'établit à **8,19 GWh**, en baisse de 4 % par rapport à 2024. Cette légère diminution traduit les premiers effets des actions de maîtrise engagées, même si des marges de progression restent significatives selon les sites et les procédés.

<sup>1</sup> Exclusion en 2025 des données de consommations des bureaux du CFV et de BVC, ainsi que de la production PV de Ken Forrester Vineyards.



Rapportée au volume produit, notre intensité énergétique atteint **11,37 kWh/hL** en 2025, soit une diminution de 1,7% par rapport à l'an dernier. Cette évolution, modeste mais positive, souligne l'intérêt de poursuivre les efforts engagés pour mieux piloter nos consommations, affiner les réglages de nos équipements et diffuser les pratiques les plus efficaces entre nos sites. Elle reflète également la sensibilité de cet indicateur à la structure de production et aux conditions d'exploitation, ce qui appelle à consolider dans la durée notre démarche d'optimisation énergétique.

## Le saviez-vous ?

Plusieurs travaux ont été réalisés sur différents sites en faveur de la sobriété énergétique :

- ▶ Les équipes basculent les **éclairages** des extérieurs et bâtiments de production et stockage vers des **LED** soit progressivement, comme chez Ogier, soit via des opérations de "relamping" comme cela a été le cas chez Jules Lebègue ou chez Maison Jeanjean.
- ▶ Des **simplifications de process** ont été opérées chez Ogier, ce qui réduit de manière importante le **fonctionnement des palettes de filtration** et donc leurs consommations d'énergie et d'eau.
- ▶ En parallèle, **l'installation de déstratificateurs** est à l'étude sur les sites d'Ogier et de Jules Lebègue avec un déploiement envisagé sur 2026.

### 1.2.3 ANTICIPER TOUT RISQUE DE POLLUTION

Nos activités de vinification, de conditionnement et de stockage peuvent générer différents types de risques environnementaux, qu'il s'agisse de rejets liquides, d'émissions atmosphériques, de nuisances sonores ou de risques de pollution accidentelle. La maîtrise de ces impacts constitue un enjeu important de performance environnementale, mais aussi de conformité réglementaire et d'ancrage territorial, compte tenu de l'implantation de plusieurs de nos sites à proximité de zones habitées ou de milieux sensibles.

Notre démarche repose d'abord sur l'amélioration continue et respect des exigences réglementaires applicables à nos installations, notamment dans le cadre du suivi de nos sites soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces obligations nous permettent de mieux identifier les risques propres à chaque site, de suivre nos dispositifs de prévention et de traitement, et d'engager, lorsque nécessaire, des actions d'amélioration ciblées.

Nous cherchons à limiter les nuisances liées à nos activités afin de préserver la qualité de vie de nos riverains et de maintenir des relations de confiance avec nos territoires d'implantation.



## 1.3 METTRE L'ECOCONCEPTION DE NOS VINS ET DE NOS PACKAGING AU CŒUR DE NOTRE ACTION

La réduction de nos impacts se conçoit dès la conception de nos produits.

Tous les leviers doivent être actionnés pour parvenir à minimiser leur empreinte. Il n'est jamais assez tôt dans le processus de création d'un produit pour améliorer nos choix : depuis le vignoble, jusque dans nos sites de production en passant par la sélection de nos emballages.

Repenser nos façons de faire pour nous améliorer, partout, c'est notre vision de l'éco-conception.

Dans cette logique, nous poursuivons une **démarche d'amélioration continue** de nos emballages et de nos pratiques de mise en marché, afin de **réduire l'empreinte environnementale de nos vins sur l'ensemble de leur cycle de vie**. Le packaging constitue un **poste d'impact majeur**, en lien avec le poids des matières utilisées, leur origine, leur recyclabilité et leur fin de vie.

Nous progressons sur plusieurs fronts : **allègement des emballages, intégration de matières recyclées ou certifiées, optimisation des choix techniques dès la conception et développement d'outils** permettant de mieux objectiver les impacts associés

Cette démarche s'inscrit dans une approche plus globale d'**économie circulaire**, incluant l'**amélioration des filières de tri et de valorisation des déchets**, ainsi que l'**exploration du réemploi et de la consigne**, lorsque les usages et les circuits de distribution le permettent, et la **sélection d'emballages plus responsables**.

L'**innovation** demeure un levier central, qu'il s'agisse de repenser certains formats, d'expérimenter de nouvelles solutions de conditionnement ou d'identifier des alternatives plus sobres, afin de **réduire durablement l'empreinte de nos produits**, sans compromis sur leur qualité ni leur désirabilité.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



## 1.3.1 AMELIORER EN CONTINU TOUS NOS EMBALLAGES

Parmi les principaux postes d'impact environnemental de nos produits, le **packaging** occupe une place centrale. Verre, carton, capsules, bouchons, étiquettes ou emballages de transport : chacun de ces composants constitue un **levier d'action** pour réduire l'empreinte de nos vins tout au long de leur **cycle de vie**.

C'est pourquoi nous cherchons à **améliorer en continu nos emballages**, en privilégiant, lorsque cela est possible, des solutions plus sobres en matières, **mieux recyclées** ou **plus facilement valorisables**, sans compromis sur la **qualité**, la **protection du produit** ni **l'image de nos marques**.

Cette démarche suppose à la fois de **mieux objectiver les impacts de nos matières sèches** et de faire **évoluer progressivement les pratiques de conception**. En 2025, une nouvelle dynamique de **sensibilisation** a ainsi été relancée à l'échelle du groupe auprès de nos équipes marketing et développement produit, afin de mieux **partager les principaux leviers d'éco-conception** et de préparer un travail plus structuré de structuration d'une **Stratégie d'écoconception en 2026**. L'objectif est de **mieux intégrer ces enjeux dès l'amont des projets**, au moment où les choix de conception ont le plus d'impact.

En 2025



**+0.8%**  
vs 2024

**524 g**

C'est le poids moyen  
des bouteilles  
achetées par Advini

**Vs 520 g en 2024**



En 2025, le poids moyen de nos bouteilles achetées s'établit à 524 g, contre 520 g en 2024. Cette légère hausse reflète la diversité de nos gammes, de nos marchés et des contraintes techniques, esthétiques ou commerciales associées à certains formats. Elle rappelle l'importance de poursuivre le travail engagé pour mieux intégrer les critères d'éco-conception dans nos arbitrages, notamment dès les phases de développement produit.

En parallèle, le taux moyen de calcin (verre recyclé) de nos bouteilles atteint 69,7 % en 2025, contre 67 % en 2024. Cette évolution constitue une tendance positive, dans la mesure où l'intégration de verre recyclé permet de limiter le recours aux matières premières vierges et de réduire l'empreinte environnementale liée à la fabrication du verre.

Néanmoins, cet indicateur dépend des caractéristiques des approvisionnements verriers et de la qualité des données communiquées par nos fournisseurs. Nous poursuivons donc le **dialogue avec nos partenaires verriers** afin de mieux orienter nos choix et de progresser vers des solutions plus sobres.

**+5%**  
vs 2024

**69.7 %**

C'est le taux de calcin  
(verre recyclé) moyen  
de nos bouteilles

**Vs 67 % en 2024**

## Le saviez-vous ?

En 2025, nous avons travaillé avec notre principal fournisseur verrier, Verallia, sur plusieurs sujets de fond :

- ▶ Une journée de réflexion croisée autour de nos expertises afin de faire émerger des projets concrets qui pourront dessiner l'avenir de nos marques.
- ▶ L'intégration de bouteilles allégées de nouvelle génération, dont un **modèle innovant de 300 g**, bien inférieur au poids des références standards du marché. Cette année nous a permis d'adapter progressivement certaines de nos lignes de conditionnement afin de sécuriser l'embouteillage de ces formats plus légers, donc plus fragiles, tout en limitant les risques de casse. Une première référence a ainsi pu être conditionnée dans cette bouteille, ouvrant la voie à de futures solutions d'allègement pour nos clients.

**Les équipes marketing de Maison Jeanjean** ont été innovantes dans la réalisation de projets d'écoconception. C'est ainsi qu'une nouvelle bouteille LYV a été développée afin de s'adapter à la nouvelle réglementation norvégienne, qui interdit la commercialisation de bouteilles en verre de plus de 420g. Alors que l'âme de la marque repose dans sa bouteille signature, l'équipe a décidé de développer une **bouteille en PET reproduisant le design unique** qui a conduit à son succès lors des Verallia Design Awards en 2016.

La bouteille est 10 fois plus légère que celle en verre, ce qui réduit son impact sur les émissions de gaz à effet de serre associées à sa fabrication, son transport et sa fin de vie. Elle contient également **25% de PET recyclé** et comporte un **bouchon solidaire**<sup>2</sup>.



La marque "Les Embruns" est en pleine transformation avec un **allègement de sa bouteille signature** de 12%.

Pour l'étiquette, les équipes ont porté leur choix sur un habillage issu du **recyclage chimique de déchets plastiques collectés aux abords des océans**, certifié ISCC+ selon une approche de bilan massique et avec une production 40% moins émissive en gaz à effet de serre qu'une étiquette transparente classique.

Le carton de regroupement se voit également amélioré en incorporant **100% de papier recyclé certifié FSC**. Même la **capsule** de surbouchage a été **raccourcie** et sa **dorure supprimée** !

<sup>2</sup> Conformément à la directive européenne Single-Use-Plastic (SUP).

## 1.3.2 DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Nous cherchons à **intégrer les principes de l'économie circulaire** dans nos activités, en considérant certains déchets comme de **potentielles ressources**, lorsque les conditions techniques, réglementaires et opérationnelles le permettent. Cette démarche repose sur une **meilleure compréhension de nos flux**, le **croisement des apports de la recherche et de l'innovation** et **l'évaluation de la maturité des solutions existantes** au regard de nos usages et de nos contraintes industrielles.

Elle se traduit par la participation à des **dynamiques territoriales et sectorielles**, ainsi que par **l'expérimentation progressive de solutions** visant à réduire les déchets non valorisés et à favoriser l'émergence de **nouvelles filières de valorisation**. L'objectif est de **limiter les externalités négatives de notre activité** et de préserver les ressources naturelles, dans une logique d'amélioration continue.

En 2025

869 tonnes

-8%  
vs 2024

de déchets générés en 2025



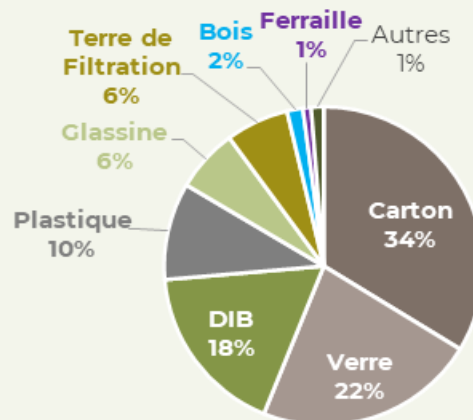
dont 6.2 tonnes

de déchets catégorisés comme dangereux comptabilisés en France

et

707 tonnes

de déchets valorisés en 2025



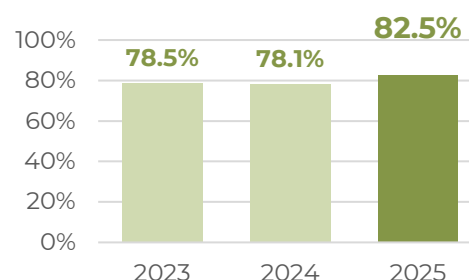
La production totale de déchets générés sur nos sites industriels s'élève à 869 tonnes en 2025 avec plus de 50 % représentés par le carton et le verre.

On comptabilisait en 2025 **6,2 tonnes** de déchets catégorisés comme « **dangereux** » en France soit moins de 1%. Pour certains d'entre eux, comme les emballages souillés, certaines voies d'amélioration existent afin de supprimer leur dangerosité et éviter leur enfouissement ou leur destruction, tels que le rinçage et la reprise de ces emballages par l'éco-organisme ADIVALOR.

Alors que le taux de valorisation a baissé ces dernières années, la tendance s'inverse et le taux de valorisation repart à la hausse en 2025. La diminution progressive de nos DIB couplée à la recherche continue de filières de valorisation sur tous nos sites (telle que les glassines) traduit notre volonté de transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire.



Taux de valorisation des déchets



+ 5.6%  
vs. 2024

## Le saviez-vous ?

En 2025, plusieurs initiatives concrètes de **dynamiques territoriales et sectorielles nous ont mobilisé** :

- ▶ Nous avons **hébergé et participé à un atelier d'Écologie Industrielle et Territoriale** organisé par **Syn'Eccho**, initiative portée par le Pays Cœur d'Hérault, visant à identifier des gisements de déchets pouvant devenir des ressources pour d'autres acteurs du territoire.  
Une **master class "Transition et Performance"**, animée par Yannick Gomez (CEA/ISEC), a également été organisée au sein des locaux d'AdVini, mettant en lumière le rôle des **chaînes de valeur locales** dans la résilience des activités industrielles.
- ▶ AdVini a également été invitée à témoigner lors de la **table ronde des Journées Territoires & Réduction** (septembre 2025), organisée par le réseau **Réduire Plus** et le **Syndicat Centre Hérault**, afin de partager un **retour d'expérience sur le réemploi** en partenariat avec **Oc'Consigne** et **Biocoop**.
- ▶ Dans le cadre des travaux nationaux pilotés par **CITEO** autour du déploiement du réemploi, nos équipes ont été sélectionnées pour réaliser des **tests de conditionnement en conditions industrielles** sur des prototypes de bouteilles ayant déjà subi jusqu'à **20 cycles de lavage**. Ces essais ont démontré la **compatibilité industrielle** du réemploi à des cadences élevées.

En 2025, l'éco-organisme de la filière agricole ADIVALOR a lancé un programme de collecte d'emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène (EVPOH). Certains d'entre eux sont considérés comme déchets dangereux au même titre que les bidons de produit phytosanitaire, les autres étant jetés au DIB. Le procédé proposé par ADIVALOR permet de trouver une **filière alternative à ces emballages**.

Plusieurs sites de conditionnement ont adapté leurs processus de gestion des EVPOH afin d'en améliorer la prise en charge. Cette pratique est appliquée depuis plusieurs années sur le site d'Ogier et a été adoptée plus récemment au Mas La Chevalière. Elle se traduit par une réduction directe de la production de déchets dangereux et des coûts associés à leur gestion.

C'est par ce type de démarche que les sites de conditionnement contribuent à l'amélioration continue de la gestion des déchets, en structurant des filières de collecte et de traitement plus adaptées aux EVPOH et en réduisant le recours aux filières de déchets non spécifiques.

Emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave

À vous de jouer !

Nouveauté 2025  
Maintenant, vous pouvez aussi rapporter vos boîtes, sacs et big-bags de produits œnologiques et d'hygiène de la cave

fier  
ADIVALOR

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

## 1.4 FAIRE FACE AUX **CHANGEMENTS CLIMATIQUES** ET ATTENUER LEURS CONSEQUENCES

---

L'engagement vers la sobriété carbone est la responsabilité de tous, pour atténuer les effets des changements climatiques.

Nous avons notre rôle à jouer en diminuant nos émissions et en séquestrant du carbone sur nos parcelles.

Nous nous devons également d'anticiper ces changements, dès maintenant, en cherchant plus de résilience dans nos systèmes.

En tant qu'acteur profondément ancré dans les **territoires viticoles**, nous sommes directement confrontés aux effets du **dérèglement climatique** : épisodes de sécheresse, aléas climatiques extrêmes, pression sanitaire accrue et évolution des équilibres agronomiques. Ces changements affectent déjà nos vignobles, nos rendements, nos pratiques culturales et, plus largement, l'ensemble de notre **chaîne de valeur**.

Face à cette réalité, notre responsabilité est double : **réduire notre contribution au changement climatique** et **adapter nos activités** afin d'en renforcer la résilience dans la durée.

Cette ambition suppose d'agir sur **l'ensemble de la chaîne de valeur**, de la vigne au chai, en intégrant les sites industriels, les emballages, les flux logistiques et les pratiques agronomiques. Elle repose en premier lieu sur une **meilleure connaissance de nos émissions de gaz à effet de serre**, indispensable pour identifier les principaux leviers de réduction et construire une **trajectoire de décarbonation cohérente avec nos enjeux métier**. Elle implique également la **mobilisation** de nos équipes et de nos partenaires, dans une logique de transformation collective.

Au-delà de la réduction de nos émissions, notre approche vise aussi à **anticiper et accompagner** les impacts déjà observables du changement climatique sur nos terroirs. Cela passe par l'expérimentation de solutions agronomiques plus résilientes, l'évolution de certaines pratiques culturales, la préservation de la biodiversité cultivée et la recherche de leviers d'adaptation adaptés aux spécificités de chaque bassin viticole.

À travers cette approche globale, nous cherchons à inscrire durablement notre activité dans une **trajectoire plus sobre, plus résiliente et plus robuste**, face aux défis climatiques à venir.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



## 1.4.1 DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE

La viticulture est l'un des secteurs où les effets du changement climatique sont déjà particulièrement visibles, avec des conséquences directes sur nos productions et nos équilibres agronomiques. Réduire notre empreinte carbone constitue donc un enjeu central pour limiter notre contribution au réchauffement climatique et pour renforcer la résilience de nos activités.

Bien avant la **structuration de notre démarche climat** à l'échelle du groupe, certaines de nos maisons avaient déjà engagé des premiers bilans carbone dès 2007 et 2008, notamment Maison Jeanjean et Domaine Laroche. Si ces premiers exercices ne sont pas comparables avec nos données actuelles, en raison de l'évolution du périmètre du groupe et des méthodologies de calcul, ils témoignent néanmoins d'une prise de conscience précoce de ces enjeux.

Après un premier **bilan carbone** groupe réalisé sur l'année 2021, nous avons consolidé en 2023 un exercice plus robuste, intégrant l'ensemble de nos activités en France et en Afrique du Sud, ainsi que les scopes 1, 2 et 3. Ce bilan constitue aujourd'hui notre année de référence, avec une méthodologie stabilisée et répliquable. Il nous permet d'identifier nos principaux postes d'émissions et d'orienter nos priorités d'action.

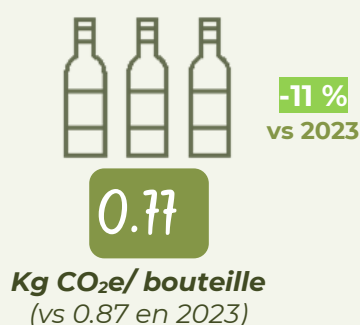
Dans cette continuité, nous avons engagé un travail de construction de notre trajectoire de décarbonation, en nous appuyant sur **la méthode ACT Pas-à-Pas** développée par l'ADEME, afin de définir des objectifs cohérents et adaptés à nos métiers. Cet engagement s'est concrétisé par la volonté de partager nos objectifs de décarbonation à la Science Based Targets initiative, qui encadre la définition de trajectoires alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En parallèle, nous cherchons à diffuser progressivement une **culture climat au sein du groupe**. En France, plusieurs collaborateurs volontaires ont été formés à l'animation de la Fresque du Climat afin de sensibiliser les équipes aux enjeux carbone. En Afrique du Sud, nos équipes de Stellenbosch Vineyards poursuivent également leur mobilisation sur ces enjeux, notamment à travers leur engagement dans la **Confronting Climate Change Initiative**.

### ✦ Bilan carbone AdVini 2024

Pour objectiver notre impact, nous faisons appel au Bilan Carbone, un outil de mesure qui nous permet d'évaluer la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre (GES) produite par AdVini sur une année. L'année 2025 nous a permis de travailler à la consolidation du bilan carbone de l'année 2024.

Ce dernier, réparti en plusieurs catégories (Scopes 1, 2 et 3) atteint un total de : **88 529 tonnes de CO<sub>2</sub>e<sup>3</sup>**.



<sup>3</sup> Périmètre : Toutes les entités du groupe en France et en Afrique du Sud, hors Utilisation des produits finis et Produits finis achetés.

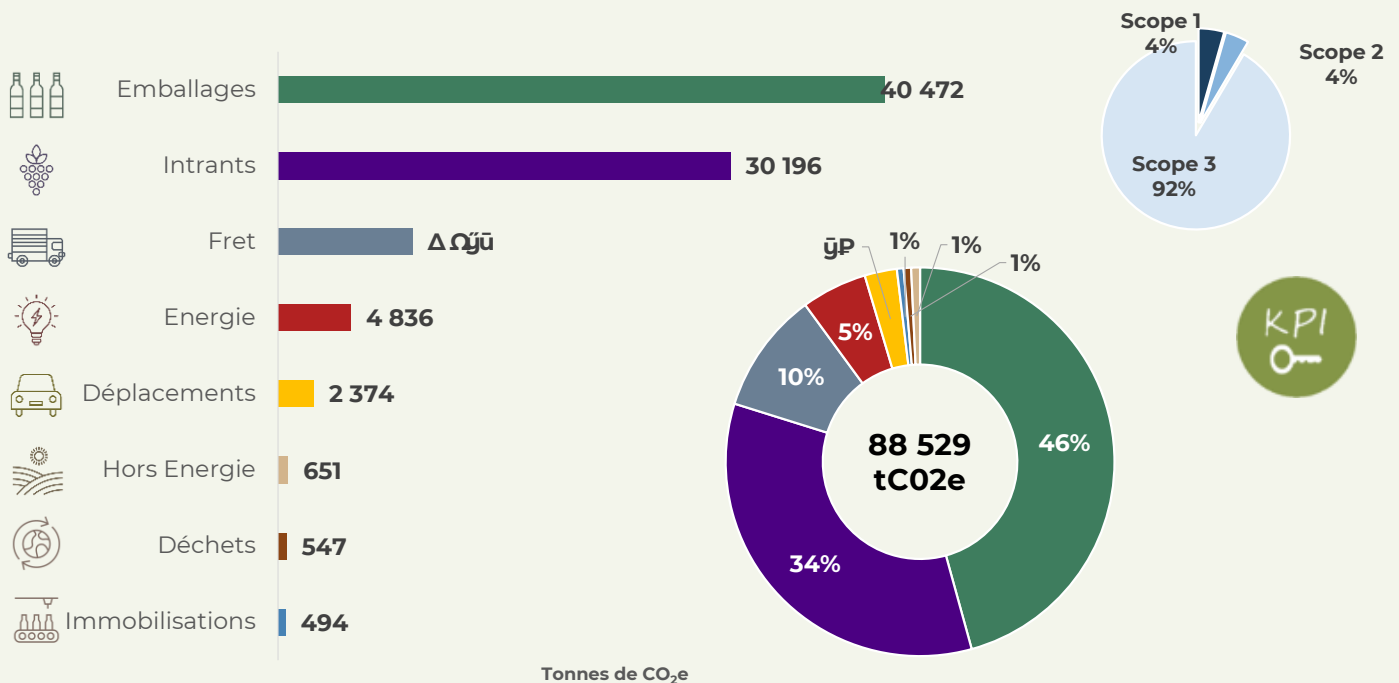


Le CO<sub>2</sub>e, ou équivalent CO<sub>2</sub>, est une unité de mesure qui exprime l'impact des gaz à effet de serre (GES) en termes de quantité de CO<sub>2</sub> pour permettre la comparaison de leur effet sur le réchauffement climatique. Certains gaz, comme le méthane (CH<sub>4</sub>) ou le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), ont un effet beaucoup plus important que le CO<sub>2</sub>.



- **Scope 1** : Chez AdVini le Scope 1 représente 2% des émissions totales de GES. Il regroupe les émissions directes, c'est-à-dire celles produites par les installations de chauffage, machines, et véhicules exploités. Cela inclut aussi les émissions dues à l'utilisation de combustibles fossiles pour produire de l'énergie sur place comme le carat végétal, le gaz, ou les carburants.
- **Scope 2** : Chez AdVini le Scope 2 représente 4% des émissions totales de GES. Ce périmètre concerne les émissions indirectes liées à l'énergie achetée. Cela inclut les émissions qui proviennent de la production d'électricité, de chaleur ou de froid que l'entreprise utilise, même si ce n'est pas elle qui les produit directement.
- **Scope 3** : Chez AdVini le Scope 3 représente 94% des émissions totales de GES. Il comprend toutes les autres émissions indirectes provenant de la chaîne de production et de distribution, comme les matériaux achetés, les emballages, le transport (fret), ou encore les déplacements professionnels.

**Le Bilan carbone d'AdVini 2024 se décompose de la manière suivante :**



**Bilan global**

En 2024, les émissions du Groupe diminuent de 8 % par rapport à 2023. Cette évolution traduit une amélioration globale du bilan carbone, portée notamment par la baisse mécanique des émissions liées aux emballages, aux intrants et aux déplacements. Les emballages, les intrants, le fret et l'énergie demeurent les principaux postes d'émission d'AdVini.



### Emballages

Les émissions liées aux emballages diminuent légèrement en 2024 (-4 %) mais demeurent de loin le premier poste d'émissions. Ce résultat confirme le caractère prioritaire des actions engagées sur l'éco-conception et le réemploi, l'allègement des bouteilles et l'optimisation des formats.



### Intrants

Les émissions liées aux intrants reculent sensiblement en 2024 (-16 %), traduisant une baisse de l'empreinte associée aux matières premières et achats de vins/raisins en vrac. Ce poste reste l'un des principaux contributeurs du bilan carbone du Groupe.



### Fret (transport)

Les émissions liées au fret progressent légèrement en 2024 (+5 %). Cette évolution rappelle le poids important des flux logistiques et la nécessité de poursuivre les efforts d'optimisation des transports, notamment en identifiant des synergies avec nos clients.



### Énergie

Les émissions liées à l'énergie diminuent légèrement (-4 %), traduisant une relative maîtrise des consommations énergétiques sur l'exercice.



### Déplacements

Les émissions liées aux déplacements sont en nette baisse (-20 %), témoignant d'une réduction de l'empreinte associée à la mobilité des collaborateurs.



### Hors énergie

Le poste hors énergie reste globalement stable par rapport à 2023.



### Déchets

Les émissions liées aux déchets reculent significativement (-20 %), traduisant une diminution des volumes traités de cartons et plastiques notamment.



### Immobilisations

Les émissions liées aux immobilisations sont aussi en net recul (-23 %), reflétant un niveau d'investissement limité et des amortissements qui ont pris fin en cours d'année.

## Le saviez-vous ?

En janvier 2024, nous avons collaboré avec l'un de nos commissionnaires de transport afin de tester le **transport combiné rail/route**. L'un de nos clients dispose d'un entrepôt situé à proximité immédiate d'une gare de fret ferroviaire, historiquement livré par camion. A tarif équivalent et sans dégradation de service, ce projet a permis de **réduire de 80% le kilométrage sur route** et **d'économiser 50 tonnes de CO2e** sur l'année 2024, soit 47% des émissions associées à cet affrètement !

En France, la sensibilisation aux changements climatiques s'est intensifiée, notamment lors des Journées Intégration prévues pour les collaborateurs récemment arrivés chez AdVini.

**En 2025, 80 personnes** ont eu l'occasion de réaliser une Fresque organisée par l'un de nos animateurs internes, ce qui porte à **près de 170 personnes le nombre de salariés qui ont participé à l'atelier.**



Ces ateliers s'inscrivent également dans les réunions métiers transverses pour identifier les actions spécifiques à chaque métier.

## 1.4.2 ACTIONNER TOUS LES LEVIERS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets du changement climatique se font déjà sentir dans l'ensemble de nos vignobles : raréfaction de la ressource en eau dans les bassins méditerranéens, épisodes extrêmes plus fréquents, précocité accrue des vendanges et évolution des profils de vins.

Ces évolutions appellent une adaptation progressive et structurée de nos pratiques. Il est de notre responsabilité de préparer nos métiers à ces nouvelles contraintes, en intégrant la dimension climatique dans l'ensemble de nos projets au vignoble. Cela passe par l'expérimentation de leviers agronomiques visant à renforcer la résilience des sols et de la vigne, par l'évaluation de cépages et porte-greffes plus tolérants au stress hydrique, ainsi que par la poursuite des essais de dispositifs de protection contre le gel.

### *En 2025-* Des essais variétaux pour anticiper les effets du stress hydrique

Afin d'anticiper les effets du changement climatique sur la vigne, nos équipes expérimentent depuis plusieurs années des cépages étrangers réputés plus tolérants au manque d'eau, comme l'Assyrtiko, le Carricante ou le Calabrese.

En 2025, ces essais ont fait l'objet d'un suivi technique approfondi tout au long du cycle végétatif : développement de la vigne, fertilité, réactions au stress hydrique puis analyses à la récolte.

L'objectif est de mieux comprendre le comportement réel de ces cépages dans nos conditions pédoclimatiques, en comparaison avec les cépages déjà implantés.

Les premiers résultats confirment que la tolérance à la sécheresse varie fortement selon les cépages et les contextes. Si certains présentent des profils agronomiques et œnologiques intéressants — notamment des acidités mieux préservées et des maturités plus tardives — d'autres comme l'Assyrtiko, révèlent une sensibilité au stress hydrique plus marquée qu'attendu.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'adaptation progressive, fondée sur l'observation pluriannuelle et l'acquisition de références techniques solides avant toute projection à plus grande échelle.

# L'ANCRAGE DANS NOS REGIONS VITICOLES,

*une force pour jouer notre rôle de leader*

## L'ANCRAGE DANS NOS REGIONS VITICOLES, *une force pour jouer notre rôle de leader*

Acteur historiquement enraciné dans les **territoires viticoles**, AdVini construit sa performance en lien étroit avec les **femmes et les hommes**, les **terroirs** et les **écosystèmes** qui composent la filière. Cet ancrage territorial est à la fois un **héritage**, une responsabilité et un **levier stratégique**, qui nous engage à agir de manière durable, en cohérence avec les réalités locales, tout en contribuant activement à la **dynamique collective du secteur**.

Notre modèle, à la fois **vigneron et négociant**, nous place au cœur d'un écosystème qui relie production, transformation, distribution et valorisation des vins. Dans cette position, notre développement est lié à celui de nos partenaires, fournisseurs et clients.

C'est pourquoi notre stratégie se décline concrètement en quatre axes :

- **Des partenariats amont solides et innovants**, qui valorisent les terroirs, les savoir-faire et les productions, en réponse aux attentes des marchés.
- **Une contribution active au progrès de la filière**, à travers le soutien à la recherche, à l'innovation et aux dynamiques collectives.
- **Une exigence de qualité**, garante de la confiance de nos clients et de la pérennité de nos activités.
- **La transmission de nos savoir-faire**, en France comme à l'international.

À travers ce pilier, AdVini affirme sa volonté de concilier performance économique, ancrage territorial et responsabilité sociétale — au service d'une filière vitivinicole durable et résiliente.





## 2.1 PILOTER ET POURSUIVRE DES **PARTENARIATS INNOVANTS ET CREATEURS DE VALEUR AVEC L'AMONT** POUR VALORISER NOS VINS ET REpondre AUX ATTENTES DES MARCHES

Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu de producteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie.

Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaîne d'approvisionnement s'est imposé comme une évidence. C'est une logique fructueuse que nous devons déployer partout : coconstruire des stratégies de création de valeur partagée.

La valorisation de nos vins repose d'abord sur la **richesse des patrimoines** qui les abritent : des **terroirs singuliers**, des **lieux chargés d'histoire** et des **savoir-faire transmis de génération en génération**. Préserver cette identité et la faire vivre dans le temps constitue un socle essentiel de notre démarche. Cet ancrage patrimonial donne du sens à notre action et participe à la **valeur de nos vins**, à leur différenciation sur les marchés et à **l'attractivité durable de nos territoires viticoles**.

Cette responsabilité s'exprime également dans la **qualité des relations** que nous devons construire avec nos partenaires amont. Notre rôle ne se limite pas à sécuriser nos approvisionnements : il consiste aussi à bâtir, avec les producteurs, des relations de long terme fondées sur la confiance et la recherche d'une performance partagée. Cette logique de création de valeur repose sur une **connaissance fine des terroirs**, des profils de vins et des attentes des marchés, afin de mieux accompagner les évolutions de la filière.

Dans un contexte de fortes mutations, climatiques, économiques, réglementaires ou commerciales, cette nécessité de **coconstruire des réponses avec nos partenaires** constitue un **levier clé de résilience**. À travers cette approche, nous cherchons à concilier valorisation des patrimoines, pérennité des approvisionnements, adaptation aux attentes du marché et contribution au développement durable des territoires viticoles dans lesquels nous sommes implantés.

CET ENGAGEMENT REpondre AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



## 2.1.1 VALORISER NOS PATRIMOINES : LIEU, HISTOIRE ET SAVOIR-FAIRE DES HOMMES

La **valorisation des patrimoines** constitue un pilier structurant de l'identité d'AdVini. Elle participe à la **singularité de nos vins**, à la **transmission de nos savoir-faire** et à l'**attractivité des territoires** dans lesquels nous sommes implantés. Inscrits dans une tradition séculaire tout en étant en constante évolution, nos savoir-faire conjuguent héritage et innovation. Transmis de génération en génération, ils constituent un patrimoine précieux dont nous sommes aujourd'hui les **protecteurs**.

Cette responsabilité patrimoniale repose d'abord sur la **préservation et le rayonnement de lieux emblématiques**, pleinement intégrés à l'activité de nos Maisons. Elles sont les dépositaires de **traditions culturelles fortes**, héritées de plusieurs siècles d'histoire et intimement liées à leurs régions.

La valorisation de ces patrimoines repose également sur **une relation étroite aux terroirs**. Les domaines du groupe structurent leurs vins autour de l'expression des sols, des climats et des paysages, en s'appuyant sur des terroirs reconnus de longue date. Cette approche permet de conjuguer **continuité historique, exigence qualitative et adaptation aux enjeux contemporains**, notamment en matière de pratiques agricoles et œnologiques plus durables.

Au-delà des lieux et des terroirs, **ce patrimoine est avant tout humain**. Les équipes locales, organisées en Maisons, portent et font évoluer ces savoir-faire, favorisant leur **transmission**, leur **partage** et leur **adaptation**. Cette organisation décentralisée permet de préserver des identités fortes tout en encourageant **l'enrichissement mutuel des pratiques** au sein du collectif AdVini.

Enfin, AdVini s'attache à **faire rayonner ces patrimoines** auprès du plus grand nombre. **L'accueil du public, l'œnotourisme** et les expériences proposées sur nos propriétés constituent des leviers essentiels pour transmettre l'histoire des lieux, valoriser les savoir-faire et **renforcer le lien avec les territoires**.

*Le Saviez-Vous ?* - Des lieux emblématiques, toujours au cœur de l'activité



Chablis, le **Domaine Laroche** est dépositaire de plus de **1000 ans d'histoire** : l'Obédiencerie, ancien monastère médiéval, demeure un lieu central du domaine, avec des caves datant du **IX<sup>e</sup> siècle** et un **pressoir du XIII<sup>e</sup> siècle encore utilisé**.

En Bourgogne, **Maison Champy**, fondée en **1720**, perpétue ses savoir-faire au cœur de la ville de Beaune; classée Monument Historique et reconnue *Entreprise du Patrimoine Vivant*, elle est la dernière Maison à vinifier, élever et embouteiller ses vins dans la cité historique.



Aux portes du village de Châteauneuf-du-Pape, au cœur d'un espace naturel protégé, un **ancien Prieuré du XVI<sup>e</sup> siècle** incarne également cette articulation entre héritage et modernité. Ce lieu emblématique abrite aujourd'hui les caves de vinification et d'élevage de **L'Oratoire des Papes**, tout en proposant des expériences œnotouristiques et gastronomiques à travers sa **Table d'Hôtes**. Une manière concrète de faire vivre ce patrimoine, en conciliant transmission, hospitalité et valorisation des terroirs

## En 2025



En 2025, cette dynamique de valorisation des patrimoines s'est également illustrée à l'international avec la célébration des **15 ans d'AdVini South Africa**.

Cet anniversaire a permis de mettre en lumière quinze années d'ancrage du groupe à Stellenbosch, autour de cinq propriétés emblématiques – L'Avenir, Le Bonheur, Ken Forrester, Kleine Zalze et Stellenbosch Vineyards. Elles incarnent la richesse des terroirs sud-africains et le dialogue entre traditions viticoles locales et savoir-faire du groupe.



Au-delà de la célébration, cet événement a rappelé que la valorisation des patrimoines chez AdVini repose aussi sur une capacité à faire vivre, transmettre et faire rayonner des identités viticoles fortes dans chacun de ses territoires d'implantation.

## 2.1.2 RENFORCER LES STRATEGIES DE CREATION DE VALEUR PARTAGEE

Depuis plusieurs décennies, nous travaillons de façon partenariale avec les producteurs de l'amont afin de faire évoluer les profils de nos produits et de répondre aux attentes de marchés en constante évolution. Cette collaboration repose sur une **connaissance fine des terroirs, des profils de vins et des attentes de nos clients**, et vise à construire des filières plus **résilientes et pérennes** afin à la fois de **mieux valoriser nos vins et nos savoir-faire**, de **sécuriser nos approvisionnements** et d'**accompagner l'évolution des pratiques**.

Cette logique de création de valeur partagée s'exprime par exemple dans le Languedoc, où certaines coopératives partenaires historiques entretiennent ainsi avec AdVini des **relations continues depuis plusieurs décennies**, parfois plus de **quarante ans**, illustrant la solidité de liens construits durablement.

Au-delà de la dimension économique, cette approche intègre également des **enjeux sociaux et territoriaux**. Dans certains bassins, elle se traduit par des dispositifs de **redistribution de la valeur**, visant à améliorer concrètement les conditions de vie et de travail des communautés locales. En Afrique du Sud, plusieurs domaines et marques d'AdVini — **Le Bonheur, Kleine Zalze, Arniston Bay et Welmoed** — sont engagés dans la certification **Fairtrade**. Chaque hectolitre vendu génère une **prime Fairtrade directement reversée au producteur**, administrée de manière autonome par des **comités de salariés** formés à la gestion financière et au pilotage de projets.



### *Le saviez-vous ?* - Cave de Castelmaure : quarante ans de partenariat dans le Languedoc



La **Cave de Castelmaure** compte parmi les partenaires historiques d'AdVini. Le partenariat entre Maison Jeanjean et la Cave de Castelmaure, engagé depuis **1985**, s'est construit à la fois sur des choix viticoles forts et sur une coopération commerciale de long terme.

Il a notamment permis d'ancrer durablement la cave dans un modèle fondé sur la valorisation de vins identitaires, la sécurisation des débouchés et un pilotage concerté des prix et des volumes.

Cette relation de confiance, régulièrement réajustée dans le temps, contribue à la **pérennité d'une coopérative qui constitue aujourd'hui le cœur économique de son village**, fédérant l'ensemble des familles de vigneronnes locales.



## 2.2 DEVENIR UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE ET UN PIONNIER AU SERVICE DU PROGRES DE LA FILIERE DU VIN

Conscients de notre portée sur nos territoires et dans notre filière, nous nous engageons à jouer notre rôle de leader dans la structuration de la profession et dans la quête de durabilité.

Cette démarche d'amélioration continue est indispensable à l'adaptation de notre filière, face aux défis du 21<sup>e</sup> siècle.

Au-delà de ses activités propres, AdVini entend **contribuer activement à l'évolution de la filière vin** dans son ensemble. Cet engagement se traduit à la fois par une **implication pérenne dans les instances professionnelles**, afin de participer aux réflexions collectives et aux évolutions du secteur, et par le soutien à des démarches de recherche, d'expérimentation et de transfert de connaissances.

En mobilisant ses expertises, ses sites et ses équipes aux côtés des acteurs académiques, techniques et institutionnels, AdVini souhaite contribuer à faire émerger des solutions concrètes face aux grands enjeux de la filière : adaptation aux changements climatiques, transition agroécologique, innovation technique, attractivité des métiers et transmission des savoir-faire.

À travers cette dynamique partenariale, le groupe affirme sa volonté de contribuer, à son échelle, au progrès collectif de la filière et à sa capacité d'adaptation dans la durée.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



### 2.2.1 S'ENGAGER DANS LES INSTANCES PROFESSIONNELLES

Pour entraîner la filière dans notre trajectoire de progrès, nous mobilisons nos dirigeants et nos équipes techniques. Ainsi, nous assumons notre rôle de leader en étant présents dans les différentes instances professionnelles et interprofessionnelles: ODG, section interprofessionnelles, commissions techniques ou encore interprofessions régionales. Ce sont dans ces instances que se prennent les décisions qui impactent la filière. Il est pour nous essentiel d'y faire entendre notre voix.

Un inventaire complet de tous les mandats et du temps investis dans les lieux stratégiques d'orientation de la filière sera lancé sur l'année 2026.

## 2.2.2 SOUTENIR LA RECHERCHE ET ENCOURAGER L'INNOVATION VITI-VINICOLE

Conscients de notre portée sur nos territoires et dans notre filière, nous nous engageons à jouer notre rôle de leader dans la structuration de la profession et dans la quête de durabilité. Cette démarche d'amélioration continue est indispensable à l'adaptation de notre filière, face aux défis du 21<sup>e</sup> siècle.

C'est pourquoi **nous nous engageons depuis plus d'une décennie aux côtés des acteurs de la recherche**, pour encourager et accompagner l'innovation. AdVini est membre fondateur de deux Chaires de recherche de l'Institut Agro de Montpellier. En 2023, AdVini a rejoint le Mas Numérique pour amplifier sa présence sur le champ de l'agriculture connectée et répondre de ce fait à deux enjeux majeurs de sa politique ESG : le leadership dans les progrès de la filière et la digitalisation.

En 2025



3

C'est le nombre de dispositifs partenariaux entreprises - recherche dont AdVini est mécène et membre actif

### Chaire AGROSYS



Depuis 10 ans, la Chaire « AgroSys » vise à rassembler les mondes scientifique, académique et économique pour innover en faveur d'agrosystèmes durables. La Chaire porte une approche systémique pour accompagner la transition agroécologique face aux enjeux de demain.

Sur l'année universitaire 2024-2025 et la fin d'année 2025, ce partenariat s'est concrétisé par :

- **5 travaux étudiants** et stages commandités par AdVini

#### 4 études de cas

Adaptation aux changements climatiques, Economie circulaire au vignoble, biostimulants racinaires et pérennité des plants, amélioration des teneurs en matières organiques et vie des sols

#### 1 stage

Caractérisation des systèmes agroforestiers et besoin de suivi des services écosystémiques associés

#### 1 Evènement

Co-organisé dans le cadre de la 16<sup>e</sup> Journée Scientifique Vigne et vin sur le thème : Les communautés microbiennes en œnologie

### 3 concours soutenus

- ▶ **Graines d'Agro** - concours d'idées innovantes de l'Institut Agro. Prix « Agriculture Durable et transitions agroécologiques » remis au projet BREVA : Développement de films hydrosolubles d'encapsulation 100% biodégradables à partir des déchets de l'industrie boulangère.
- ▶ **Appel à projet 2025** – remporté par le projet inTERREagir: « Interroger le lien qu'ont les agriculteurs·rices avec la nature, leur vision de cette nature et ainsi comprendre en quoi cela impacte leurs pratiques agricoles ». Leur livrable sera un carnet de voyage sous forme de bande dessinée.
- ▶ **Contez-nous les sciences** – Concours de vulgarisation scientifique en lien avec l'agroécologie. Deux lauréates : Lucie Raymond - « Des faunes et des flores » et Stérenn Tomozyk - « Le bien-être animal en agroforesterie ». Les planches de BD ont été remises à l'ensemble des partenaires.

### Chaire Vigne et Vin



Lancée en 2022, la Chaire « Vigne et Vin » est un espace de réflexion entre des entreprises de la filière et les équipes de recherche et d'enseignement supérieur de Montpellier pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la formation, la recherche et le transfert de savoir.

Sur l'année universitaire 2024-2025, ce partenariat s'est concrétisé par :

#### ▶ **rencontres entreprises -recherche**



#### **2 ateliers Think-Tank**

Réduction de l'empreinte carbone du vin,  
L'expérimentation à l'échelle pilote



#### **2 séminaires**

Journée Scientifique Vigne et Vin - Les communautés microbiennes en œnologie ;  
et Séminaire Prospective Filière Vin

#### **6 visio-conférences**

« 60 minutes de sciences partagées »

► **Du côté de la recherche**

**1 prix doctoral :** Assigné en 2025 à Mathilde MILLAN pour sa thèse intitulée «Analyse et modélisation de la variabilité environnementale et génotypique de l'architecture de la vigne: conséquences sur les échanges gazeux et la température foliaire »

**4 stages :** Financés en 2025

**1 thèse :** Co-financée intitulée « Evaluation de la multifonctionnalité et des régulation biologiques au sein des parcelles viticoles diversifiées mobilisant des variétés résistantes »

► **Du côté des étudiants**

**1 Idéathon**

Organisé sur le thème « La filière vitivinicole est confrontée à des enjeux majeurs d'ordres techniques, économiques, sociaux et environnementaux. Quelles utilisations innovantes de l'intelligence artificielle proposez-vous pour contribuer à y répondre ? »

**1 projet étudiant soutenu**

Le projet Raid-Wine visant à recenser les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

**1 sujet d'analyse sociologique de controverses proposé**

Le sujet soumis est le suivant : « L'édition du génome de la vigne pour réduire les intrants en viticulture : bonne ou mauvaise idée ? »

**Le Mas Numérique**



En 2023, nous avons rejoint un dispositif partenarial destiné à l'innovation : le Mas Numérique. Au sein de ce projet, porteurs de solutions, futurs utilisateurs et chercheurs échangent et testent en situations réelles, pour des innovations toujours plus adaptées aux enjeux et aux besoins du terrain.

En 2025, ce partenariat s'est concrétisé notamment par :

► **2 expérimentations** mutualisées sur :

○ **Autonomisation des tracteurs**

- Le diagnostic des postes de consommations d'énergie (GNR, électricité) en viticulture et vinification pour : créer des données de référence pour la profession, et comparer des outils de mesure facilement déployables



## 2.3 GARANTIR LES **STANDARDS DE QUALITE** LES PLUS ELEVES POUR NOS VINS ET DANS NOS PROCESS

La qualité de nos vins est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients et les anticipons.

De plus, nous nous inscrivons dans des démarches reconnues pour rendre nos engagements encore plus lisibles et crédibles, que ce soit autour de la promotion de terroir d'excellence (AOP, IGP,) ou de pratiques vertueuses (Biodynamie, AB, HVE, etc.)

Dans un groupe multi-maisons, multi-territoires et multi-activités comme AdVini, cette exigence de qualité constitue un socle commun qui structure l'ensemble de nos métiers. Elle repose à la fois sur la maîtrise de nos process, la sécurité de nos produits, la traçabilité de nos flux et la capacité à inscrire nos productions dans une logique d'amélioration continue.

Cette exigence se traduit concrètement à deux niveaux complémentaires : d'une part, à travers des **systèmes de management de la qualité robustes**, permettant de sécuriser nos opérations et de garantir un haut niveau de service ; d'autre part, **par l'ancrage de nos productions dans des démarches reconnues de valorisation** de l'origine, des terroirs et des pratiques.

À travers cette approche, nous cherchons à concilier excellence opérationnelle, satisfaction client et respect de l'authenticité de nos vins, afin de renforcer durablement la confiance de nos clients, de nos partenaires et de l'ensemble de nos parties prenantes.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



## 2.3.1 INSCRIRE NOS PROCESS DANS LES DEMARCHES QUALITE LES PLUS AMBITIEUSES DE LA FILIERE VIN



La qualité constitue un pilier structurant de l'activité d'AdVini, au service de la satisfaction de ses clients, de la sécurité de ses produits et de la performance de ses organisations.

Cette démarche s'appuie tout d'abord sur une **organisation** favorisant le partage et la montée en compétence collective. Chaque maison dispose de ses propres équipes qualité, au plus près des enjeux opérationnels, tout en s'inscrivant dans une dynamique groupe permettant le partage de bonnes pratiques, l'harmonisation des méthodes et le renforcement des expertises.

L'**exigence** qualité d'AdVini se traduit également par la volonté d'inscrire ses process dans les référentiels les plus ambitieux de la filière vin. Le groupe s'appuie

notamment sur les certifications **BRC<sup>4</sup>GS** et **IFS<sup>5</sup> Food**, reconnues au niveau international pour leur niveau d'exigence en matière de sécurité alimentaire, de maîtrise des risques, de traçabilité et de robustesse des systèmes de management de la qualité.

La **digitalisation** constitue un autre levier clé de cette politique. Elle permet de mieux piloter les process, de renforcer la traçabilité, de suivre la satisfaction client, de sécuriser les flux et de disposer d'indicateurs fiables pour évaluer en continu la performance des organisations.

Enfin, la qualité chez AdVini repose sur une logique d'**amélioration continue**. Le groupe s'attache à analyser régulièrement ses process, à traiter de manière structurée les réclamations et non-conformités, et à encourager le partage d'expérience afin d'identifier collectivement les leviers de progrès.

Cette approche contribue à sécuriser les opérations, à fiabiliser les flux et à renforcer durablement la confiance des clients et partenaires.



En 2025

Maintien d'un haut niveau d'exigence sur la sécurité alimentaire et la qualité des process



	BRC <sup>4</sup> GS	IFS <sup>5</sup> Food	Logo Européen	Demeter
MAISON JEANJEAN	●	●	●	
OGIER	●	●	●	
JULES LELEGUE	●	●	●	●
DOMAINE LAROCHE	●		●	
MAS LA CHEVALIERE	●		●	
CAZES			●	●

En 2025, **6 sites d'embouteillage du groupe étaient certifiés BRC**, dont **3 également certifiés IFS Food**, deux référentiels internationaux majeurs en matière de sécurité alimentaire et de maîtrise des process.

<sup>4</sup> BRC: Brand Reputation through Compliance of Global Standards

<sup>5</sup> IFS Food : International Featuring Standard appliqué au domaine agroalimentaire

Depuis plus de quinze ans, les sites concernés maintiennent un haut niveau de performance, traduisant la robustesse des dispositifs qualité déployés au sein du groupe.

En 2025, les notes obtenues à l'issu des audits BRC ont confirmé ce niveau d'exigence avec les résultats suivants :

<b>Domaine Laroche</b>	<b>AA</b>
<b>Mas La Chevalière</b>	<b>AA</b>
<b>Ogier</b>	<b>AA+</b>
<b>Jules Lebègue</b>	<b>A+</b>
<b>Maison Jeanjean</b>	<b>A+</b>

## Poursuite de l'amélioration continue sur la qualité de service et la satisfaction client



**373** **-15 %**  
vs. 2024

C'est le **nombre de réclamations commerciales** traitées en 2025 sur l'ensemble du périmètre Advini

Cette amélioration s'explique notamment par :

- une diminution des anomalies informatiques (EDI, DESADV...);
- une meilleure fiabilité des enregistrements tarifaires et des commandes ;
- une réduction des erreurs de saisie côté administration des ventes ;
- une meilleure lisibilité des référentiels articles, grâce au renouvellement des formations engagées en 2024.

**43.5k€** **-34 %**  
vs. 2024

C'est le **coût de non-qualité** associé aux réclamations commerciales ouvertes sur 2025

Le coût de non-qualité de nos réclamations commerciales est aussi en baisse cette année grâce à :

- la baisse du nombre de réclamations ;
- une meilleure maîtrise des coûts logistiques, notamment grâce à l'internalisation des flux TRAD sur la plateforme de Saint-Émilion ;
- une rationalisation des retours produits, avec un recours plus ciblé à la destruction sur place lorsque cela est pertinent.

Dans une logique d'amélioration continue, le plan d'actions engagé en 2024 s'est poursuivi en 2025 avec le lancement de groupes de travail transverses associant les équipes Administration des Ventes, commerciales et qualité groupe. Trois premiers chantiers ont été lancés autour :

- de la gestion des appels d'offre ;
- des minima de commandes ;
- de la création article.

Ces travaux ont vocation à se poursuivre en 2026 afin de simplifier les process et de fiabiliser davantage les flux.

## 2.3.2 ANCRER NOS PRODUCTIONS DANS DES DEMARCHES RECONNUES DE VALORISATION DES TERROIRS ET DES PRATIQUES

La qualité et la valeur de nos vins de terroir reposent sur leur **origine** : des terroirs identifiés, des pratiques adaptées aux spécificités locales et des cadres collectifs qui garantissent la traçabilité, l'authenticité et la lisibilité de nos productions. C'est pourquoi nous inscrivons nos activités dans des démarches reconnues de valorisation de l'origine et des pratiques viticoles, en France comme à l'international.

Présent dans **dix bassins viticoles**, AdVini est durablement ancré au cœur des grands territoires du vin. Cette implantation historique nous permet de produire au plus près des terroirs, de préserver leur identité et d'adapter nos pratiques aux spécificités agronomiques, climatiques et culturelles de chaque région. Cet ancrage territorial constitue un levier essentiel de différenciation, de qualité et de résilience.

Au-delà des appellations, cette logique de valorisation repose également sur des **démarches de certification qui rendent nos engagements plus lisibles et crédibles**. Une part significative de nos sites de production et de nos maisons est engagée dans des référentiels reconnus, qu'il s'agisse de certifications liées aux pratiques viticoles, à l'agriculture biologique ou à des démarches plus exigeantes comme la biodynamie. Ces dispositifs contribuent à renforcer la traçabilité, à objectiver les pratiques et à répondre aux attentes croissantes des clients et des marchés en matière de qualité et de durabilité.

À travers cet ensemble de démarches reconnues, AdVini inscrit durablement ses productions dans une logique de qualité, de traçabilité et de respect des terroirs, en cohérence avec les attentes des filières, des marchés et des consommateurs.



### *Le saviez-vous ?*

Cette exigence se reflète directement dans la structure de notre portefeuille : **plus de 80 % du chiffre d'affaires du groupe est issu de vins bénéficiant d'une indication géographique reconnue, en AOP ou en IGP.**

Ces cadres collectifs jouent un rôle central dans la reconnaissance de l'origine, la structuration des pratiques et la valorisation durable de nos vins sur les marchés.





## 2.4 PARTAGER NOS SAVOIR-FAIRE ET LES VALORISER A TRAVERS LE MONDE AUPRES DE NOS CLIENTS

Nos savoir-faire sont ancestraux et ultra-modernes, s'inscrivent dans une tradition séculaire et dans une innovation permanente.

Quels qu'ils soient, ils sont précieux. Ils nous ont été transmis, nous en sommes garants et dépositaires ; il est de notre responsabilité de les transmettre et de le faire rayonner à travers le monde.

Chez AdVini, nous sommes vigneron et nous sommes aussi négociants. **Nous n'existerions pas sans les vignerons partenaires auprès de qui nous sélectionnons des vins** sur l'ensemble des terroirs que nous représentons. Cette double réalité façonne notre rapport aux savoir-faire : ils ne sont jamais la propriété d'un seul, mais le fruit d'une chaîne humaine et technique que nous avons la charge de prolonger.

Cette responsabilité, nous l'exerçons à plusieurs niveaux. En soutenant le renouvellement des générations, à travers l'accompagnement de jeunes vignerons et l'accueil de stagiaires et d'alternants. En valorisant la culture du vin et la richesse de nos terroirs auprès de nos clients et de nos prescripteurs, en France comme à l'international. En développant des partenariats et des formats d'échange qui donnent à voir et à vivre les expertises de nos maisons.

Transmettre nos savoir-faire, soutenir les dynamiques de filière, porter une culture du vin exigeante et ouverte : c'est ainsi que nous contribuons à **renforcer l'attractivité de nos métiers**, à **faire vivre nos territoires** et à préparer **l'avenir de la filière**.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



## 2.4.1 ENCOURAGER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS DANS LA FILIÈRE



Chez AdVini, nous assumons notre responsabilité dans le **renouvellement des générations** au sein de la filière vitivinicole. Notre modèle, à la fois vigneron et négociant, nous place à la croisée de deux enjeux complémentaires : assurer la transmission des savoir-faire au sein de nos propres équipes, tout en contribuant à la pérennité d'un tissu de vignerons partenaires indispensables à la vitalité de nos terroirs et de notre activité.

Dans un contexte marqué par les difficultés d'installation, les enjeux de transmission des exploitations et les mutations profondes que traverse la filière, **soutenir les jeunes talents et renforcer l'attractivité des métiers** constituent des leviers essentiels pour préparer l'avenir du secteur.

Cet engagement se traduit à plusieurs niveaux. Nous accueillons chaque année des stagiaires et alternants dans nos différentes maisons et métiers, afin de favoriser l'apprentissage, la montée en compétences et la découverte de la diversité des parcours possibles dans la filière. Nous développons également des partenariats et des formats d'échange qui facilitent la transmission des savoir-faire et l'ouverture vers les métiers du vin.

### *Le saviez-vous ?*



Cet engagement s'incarne notamment à travers le **Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir**, créé par AdVini en 2015 en partenariat avec l'Institut Agro Montpellier, sa fondation, et le Crédit Agricole depuis 2023.

Ce dispositif a pour ambition de favoriser l'installation durable de jeunes vignerons sur des terroirs français d'exception, en soutenant des démarches respectueuses de l'environnement et en valorisant des femmes, des hommes, des savoir-faire et des territoires.

Le concours repose sur trois vocations complémentaires. Une **vocation sociétale**, en aidant de jeunes entrepreneurs à s'installer durablement dans le métier de vigneron. Une **vocation patrimoniale**, en contribuant à préserver l'activité viticole sur des terroirs fragilisés par l'urbanisation, la déprise viticole ou les difficultés de transmission, mais porteurs d'un fort potentiel agronomique, paysager et culturel. Une **vocation pédagogique** enfin, en associant chaque année les étudiants du cursus viticulture-œnologie de l'Institut Agro Montpellier à l'accompagnement des candidats, pour favoriser leur formation, leur mise en réseau et leur insertion professionnelle.

Doté de **trois prix de 50 000 €, 20 000 € et 10 000 €**, il apporte un soutien financier significatif à des porteurs de projets sélectionnés pour la qualité et la pertinence de leur démarche. Au-delà de la dotation, il mobilise de nombreux experts de la filière dans une logique de conseil opérationnel, de transmission et de mise en réseau. Les étudiants en dernière année de spécialisation à l'Institut Agro Montpellier y jouent un rôle actif : impliqués dans les temps de coaching, de préparation aux oraux et d'échanges techniques, ils créent des passerelles concrètes entre futurs cadres de la filière et jeunes vignerons en phase d'installation, tout en se confrontant eux-mêmes aux réalités du terrain.



## 2.4.2 ASSURER LE RAYONNEMENT CULTUREL EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL DE NOS PAYS GRACE A NOS VINS QUI EN SONT LES PORTE-DRAPEAUX

Nos vins sont l'expression de terroirs, de paysages et de savoir-faire que nous avons la responsabilité de faire connaître et de transmettre. Au-delà de leur dimension commerciale, ils constituent des **vecteurs de rayonnement culturel** pour les régions viticoles dans lesquelles le groupe est implanté, en France comme à l'international.



Cet engagement se traduit concrètement par des actions de **valorisation auprès des prescripteurs**, en particulier dans le monde de la **sommellerie**, acteur clé de la diffusion de la culture du vin, de la transmission des savoirs et de la mise en valeur des terroirs. À travers des partenariats de long terme, des concours professionnels, des programmes de formation et des masterclass, AdVini accompagne les professionnels d'aujourd'hui et de demain dans leur montée en compétence et leur découverte de la diversité des vignobles.

En s'appuyant sur l'ancrage territorial de ses maisons dans les grandes régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, le groupe contribue ainsi à **faire rayonner les territoires qu'il représente**, à renforcer sa visibilité sur des marchés stratégiques et à soutenir durablement le progrès de la filière vin.



### *En 2025* - Une mobilisation renforcée auprès des réseaux de sommellerie en France et à l'international

En 2025, AdVini a poursuivi et renforcé son engagement auprès de la sommellerie, en France comme à l'international, en participant à plusieurs événements de référence dédiés à la formation, à la transmission des savoir-faire et à la valorisation des terroirs.

Ces actions ont notamment pris la forme :

- de la participation à des **programmes de formation internationaux** réunissant des sommeliers issus de zones stratégiques comme l'Asie-Pacifique, l'Afrique du Sud ou le Royaume-Uni,
- du **soutien à la relève de la sommellerie française**, à travers des concours professionnels reconnus,
- et du développement de **nouveaux partenariats pédagogiques** avec des écoles de sommellerie, permettant d'inscrire la présence des maisons du groupe dans la durée auprès des réseaux de prescription.

À travers ces démarches, AdVini affirme sa volonté de **porter une culture du vin exigeante et ouverte**, et de faire de ses vins des ambassadeurs durables de leurs territoires d'origine.

## Focus 2025 – Rayonnement international de la filière vin en Afrique du Sud

En 2025, AdVini a accompagné l'Assemblée Générale de l'Association de la Sommellerie Internationale (ASI), organisée en Afrique du Sud en partenariat avec la South African Sommelier Association. Cet événement international, réunissant des représentants de la sommellerie mondiale, s'est déroulé entre Le Cap et Stellenbosch.

Un temps fort de la semaine a été consacré à la filière viticole sud-africaine sur la propriété **L'Avenir Wine Estate**, berceau historique d'AdVini dans le pays. Des dégustations thématiques, des rencontres professionnelles et des échanges autour des cépages emblématiques – le Chenin et le Pinotage - et des initiatives structurantes de la filière ont permis de valoriser la diversité et l'excellence des vignobles sud-africains.

À travers cette mobilisation, AdVini a contribué à **faire rayonner la filière viticole là où elle est implantée**, tout en renforçant les liens entre ses équipes, les professionnels de la sommellerie et les acteurs locaux. Cette démarche illustre la volonté du groupe de s'inscrire dans une dynamique de **dialogue entre territoires**, au service du progrès et de la transmission de la culture du vin.



# UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE,

*pour porter notre raison d'être*

### UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE, *pour porter notre raison d'être*

L'ambition ESG d'AdVini repose sur une **gouvernance engagée**, garante de la cohérence entre notre **stratégie**, nos **engagements environnementaux et sociétaux** et les **décisions prises à tous les niveaux de l'entreprise**. Elle constitue un levier essentiel pour orienter l'action collective, renforcer la transparence et inscrire durablement notre raison d'être dans nos pratiques.

Par sa structuration et son rôle d'impulsion, la gouvernance permet de **piloter et de diffuser les engagements du groupe** au sein de l'ensemble de ses métiers et de ses territoires. Elle vise à créer un cadre clair, partagé et opérationnel, favorable à l'appropriation des enjeux ESG par les équipes et à leur déclinaison concrète au plus près du terrain.

C'est pourquoi notre démarche de gouvernance se décline autour de **quatre axes structurants** :

- une **gouvernance équilibrée et transparente**, assurant un pilotage clair de la stratégie ESG ;
- le **développement des collaborateurs**, afin de renforcer la compréhension et l'appropriation des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- la **digitalisation**, pour améliorer le suivi, le pilotage et le partage de l'information ;
- une **communication forte**, visant à valoriser les engagements, les actions menées et les bonnes pratiques.

À travers ce pilier, AdVini affirme sa volonté de **doter le groupe d'une gouvernance robuste et mobilisatrice**, en capacité de soutenir la transformation ESG dans la durée et de porter, de manière collective, notre raison d'être.





### 3.1 AFFIRMER UNE **GOVERNANCE EQUILIBREE ET TRANSPARENTE** AUTOUR DES ACTIONNAIRES DU MANAGEMENT ET DE TOUS LES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

La vision ESG d'AdVini ne peut se déployer qu'en engageant l'ensemble des parties prenantes. La gouvernance doit être à l'impulsion de cette dynamique qui doit se nourrir et s'enrichir par les attentes du management, des collaborateurs et des parties prenantes.

Cette gouvernance s'appuie sur une articulation claire entre les instances de décision et les fonctions opérationnelles, afin de garantir une intégration effective des enjeux ESG dans les choix stratégiques et le pilotage de l'entreprise.

Pour donner corps à cette gouvernance, AdVini s'appuie sur une organisation qui articule pilotage stratégique, responsabilisation des managers, dialogue avec les parties prenantes et exigence éthique. Cette approche vise à faire de l'ESG un sujet pleinement intégré aux décisions de l'entreprise, au-delà du seul reporting.

Cette dynamique repose d'abord sur des **instances de gouvernance capables de fixer un cap**, de suivre les engagements pris et d'arbitrer les priorités. Elle suppose également de créer les conditions d'une appropriation concrète des enjeux ESG par les dirigeants et les équipes, afin que ces sujets irriguent les décisions opérationnelles au plus près du terrain.

Parce qu'une stratégie pertinente se construit aussi dans l'écoute, AdVini travaille à mieux **comprendre les attentes de ses collaborateurs, partenaires, clients, fournisseurs et territoires d'implantation**. Cette attention portée au **dialogue** permet d'ajuster les priorités du groupe et de renforcer la cohérence de sa feuille de route.

Enfin, cette gouvernance s'inscrit dans un **cadre d'éthique des affaires et de respect des droits fondamentaux**, indispensable pour garantir la confiance, la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de nos activités.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



### 3.1.1 DES INSTANCES DE GOUVERNANCE MOTRICES ET PARTIE PRENANTES DE LA POLITIQUE ESG

Depuis 2022, AdVini a renforcé l'ancrage de sa stratégie ESG au plus haut niveau de gouvernance.

La création d'un **Comité ESG au sein du Conseil d'Administration** constitue un levier structurant de cette démarche. Ce comité joue un rôle central à la fois dans le cadrage stratégique, le suivi des chantiers et l'arbitrage des priorités ESG du groupe.

La Directrice Durabilité, Qualité et Communication, membre du **Comex** de l'entreprise, reporte directement à ce comité, avec une double logique : un **reporting semestriel structuré**, permettant de suivre l'avancement des engagements et des plans d'actions ; un **rôle d'orientation et de décision**, le comité étant amené à challenger les propositions et à trancher sur les priorités stratégiques.

Le service pilotant la stratégie ESG, le service Développement Durable **créé depuis 2003**, a été rattaché en direct au PDG d'AdVini en 2022.

En 2023, un véritable pôle ESG a été créé, regroupant le service Développement durable, le service Communication ainsi que le service Qualité Groupe. L'intégration de **sa direction au COMEX d'AdVini** contribue à inscrire durablement ces enjeux dans les décisions stratégiques du groupe. Sur le plan financier, des **critères ESG guident depuis 2023 l'arbitrage des Capex** au sein de la Commission Investissement, avec un suivi des masses financières associées à chaque critère. Un reporting ESG est également inclus dans chaque présentation des résultats semestriels et annuels.



**L'ESG, présent dans chacun des organes de la Gouvernance (surligné sur le schéma)**

En 2025

22 ans

d'historicité du service dédié au Développement Durable

2

réunions stratégiques du Comité ESG ont eu lieu sur l'année

### 3.1.2 CREER LES CONDITIONS DE L'AUTONOMIE DES DIRIGEANTS

La réussite de la stratégie ESG d'AdVini repose également sur la capacité des dirigeants et des managers à s'appropriier ces enjeux et à les décliner dans leurs décisions et leurs pratiques.

Pour accompagner cette évolution, AdVini mise sur plusieurs dispositifs visant à **outiller les dirigeants et renforcer leur autonomie dans le pilotage des enjeux ESG**.

Des actions de sensibilisation et de formation sont progressivement déployés afin de permettre aux collaborateurs et dirigeants d'approfondir leur compréhension des enjeux climatiques, réglementaires et sociétaux auxquels l'entreprise est confrontée, ainsi que de leurs responsabilités en matière de gouvernance.

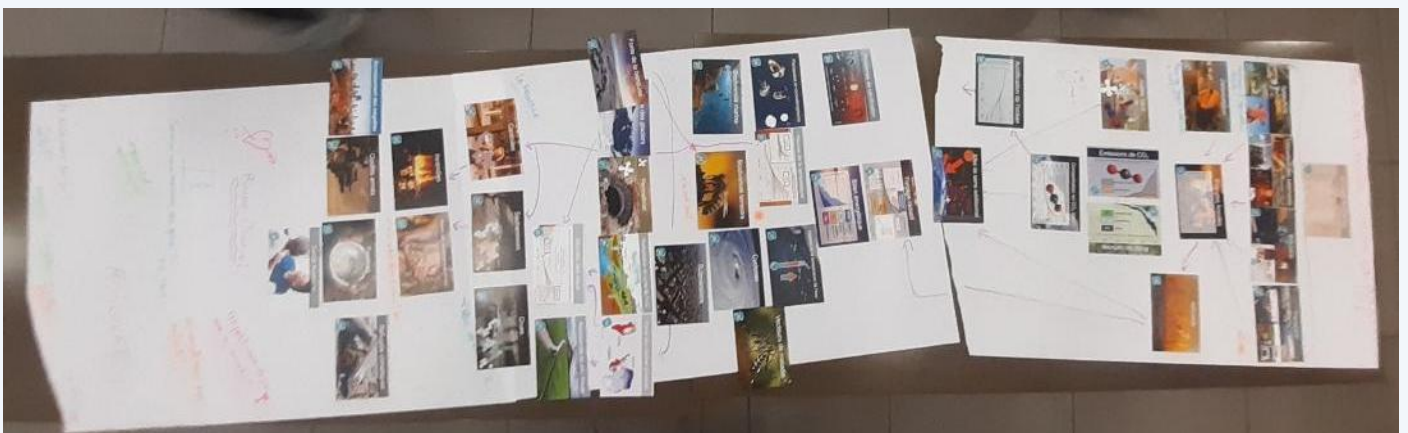
Par ailleurs, les objectifs ESG sont progressivement intégrés dans certains outils de pilotage interne. Des **indicateurs ESG sont notamment intégrés systématiquement dans les grilles d'objectifs annuels OVAR des dirigeants depuis 2023**, permettant d'encourager la prise en compte de ces enjeux dans l'évaluation des performances.

Dans la continuité de cette démarche, AdVini travaille également à la **formalisation de trajectoires carbone pour ses différentes business units**, afin de structurer la contribution de chaque entité à la transition climatique du groupe.

✧ En 2025

En décembre 2025, le Comité de Direction du bassin bourguignon (Laroche et Maison Champy) a tenu sa **première réunion dédiée à la trajectoire de décarbonation du bassin**, marquant une étape clé dans la stratégie globale d'AdVini. Lors de cette rencontre, les membres du CODIR ont participé à une **Fresque du Climat**, un atelier collaboratif qui permet de visualiser les causes et conséquences du changement climatique. S'en est suivi un exercice de **priorisation des actions à mener pour réduire l'empreinte carbone** du bassin.

Ce travail se déclinera dans chaque bassin et au siège pour concrétiser les engagements de décarbonation du groupe devant être validé d'ici à l'été 2026 par la SBTi.



### 3.1.3 DEVELOPPER L'ECOUTE DE NOS PARTIES PRENANTES

Le déploiement de la stratégie ESG d'AdVini repose sur une **compréhension fine et évolutive des attentes de ses parties prenantes**, internes ou externes. Dans un environnement en transformation rapide, cette écoute constitue un levier essentiel pour adapter les priorités du groupe et renforcer la pertinence de ses actions.

Historiquement ancrée dans une approche de terrain, la démarche ESG d'AdVini s'est construite en proximité avec les équipes et les réalités opérationnelles. Le groupe poursuit aujourd'hui cette dynamique en restructurant progressivement ses dispositifs d'écoute, afin de mieux **identifier, hiérarchiser et intégrer les attentes de ses différentes parties prenantes** dans sa stratégie.

Dans ce cadre, AdVini fait le choix de s'appuyer sur des référentiels reconnus, notamment dans le contexte de la directive européenne CSRD, afin de renforcer la robustesse de sa démarche, dans une logique volontaire de structuration et d'alignement avec les meilleures pratiques.

#### ✦ En 2025

##### Un travail structurant en 2025 : réactualiser et renforcer la double matérialité d'AdVini

En 2025, AdVini a engagé un travail d'actualisation et d'enrichissement de son **analyse de matérialité**, intégrant pleinement la logique de double matérialité, en réponse à l'évolution réglementaire portée par la CSRD et à la montée en exigence des parties prenantes.

Réalisée en interne et **alignée sur les référentiels européens (ESRS)**, cette démarche s'est appuyée sur trois piliers : la structuration d'un référentiel d'enjeux ESG adapté aux activités du groupe ; la construction d'un outil d'analyse et de pondération spécifique et la mobilisation de parties prenantes internes et externes, à travers des ateliers et des entretiens ciblés.

Concernant les parties prenantes externes, une première série d'entretiens a été menée auprès d'acteurs clés du secteur, afin d'apporter un regard complémentaire fondé sur leur expertise et leur connaissance de l'environnement d'AdVini. Cette démarche, engagée en 2025, a vocation à être poursuivie et élargie dans les prochaines années afin d'en consolider les enseignements.

L'analyse repose sur le croisement :

- des impacts des activités d'AdVini sur l'environnement et la société ;
- des risques et opportunités que ces enjeux représentent pour la performance du groupe.

Les résultats ont permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG les plus structurants pour AdVini, notamment en matière de préservation des ressources naturelles, de conditions d'emploi et de sécurité, de relations avec les parties prenantes économiques, ainsi que d'évolution des pratiques vitivinicoles.

Ce travail constitue une étape clé pour **réinterroger et reprioriser la feuille de route ESG du groupe**, dans une logique d'amélioration continue, tout en conservant l'ancrage opérationnel qui caractérise historiquement la démarche d'AdVini.

### 3.1.4 DECLINER NOS VALEURS DANS L'ETHIQUE DES AFFAIRES ET RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Fidèle à sa raison d'être et à ses valeurs humanistes, AdVini attache une importance particulière à l'**éthique des affaires** et au **respect des droits fondamentaux** dans l'ensemble de ses activités, quels que soient les pays et les métiers concernés.

Le groupe s'appuie sur un **Code de conduite**, commun à l'ensemble de ses collaborateurs, qui formalise les principes de comportement attendus en matière d'intégrité, de loyauté des pratiques et de respect des règles. Ce cadre vise notamment à prévenir les risques de corruption et de conflits d'intérêts, conformément aux exigences réglementaires applicables (dont la loi Sapin II), et à garantir la protection des données personnelles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Un dispositif d'alerte interne permet par ailleurs de signaler toute situation ou comportement contraire à ces principes.

Au-delà de l'éthique des affaires, AdVini veille au **respect des droits humains fondamentaux** dans l'ensemble de ses entités. En accord avec les conventions de l'**Organisation internationale du Travail (OIT)**, les sociétés du groupe s'engagent à promouvoir l'égalité des chances, à prévenir toute forme de discrimination et à garantir le respect de la liberté syndicale. Cet engagement inclut l'interdiction stricte du travail des enfants et du travail forcé, ainsi que le respect des personnes dans leurs conditions d'emploi et de travail.



Dans certains contextes géographiques où les enjeux sociaux sont particulièrement sensibles, notamment en Afrique du Sud, ces engagements sont renforcés par des **dispositifs et certifications spécifiques**. Certaines propriétés du groupe sont ainsi engagées dans des référentiels reconnus en matière d'éthique sociale, contribuant à objectiver les pratiques, à garantir le respect des droits des travailleurs et à renforcer la vigilance sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'ensemble de nos propriétés et sites Sud-Africains sont certifié **WIETA** (Wine and Agricultural Ethical Trade Association) et dispose également d'une politique éthique concernant le travail forcé.

À travers cet ensemble de principes, de dispositifs et de pratiques, AdVini entend décliner concrètement ses valeurs dans le quotidien de ses activités, en affirmant une **exigence d'intégrité, de responsabilité et de respect des personnes**, au cœur de son modèle de développement.



## 3.2 FAIRE **PROGRESSER NOS HOMMES**, UNE AMBITION AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS

Nos collaborateurs font notre force. Nous avons conscience que nous ne serions rien sans les femmes et les hommes qui prennent soin de nos vignobles, ceux qui conçoivent et conditionnent nos vins, ceux qui convainquent nos clients, ceux qui s'assurent que tous les autres puissent travailler mais également ceux qui les encadrent et leur fixent un cap.

C'est pourquoi nous nous devons d'accompagner nos collaborateurs dans leurs carrières, d'être à leur côté pour les aider à avancer.

Dans un contexte de transformation des métiers, d'évolution des attentes sociétales et de tensions sur certains recrutements, AdVini s'attache à créer un environnement de travail qui permette à chacun de s'engager durablement dans l'entreprise et d'y développer ses compétences.

Cette ambition se traduit par trois axes d'action complémentaires :

- **Garantir des conditions de travail sûres, inclusives et respectueuses de chacun**, en veillant à la santé, à la sécurité et au bien-être des collaborateurs, tout en favorisant un climat social de qualité fondé sur le respect et la coopération.
- **Accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences et de leurs parcours professionnels**, en attirant les talents, en renforçant l'employabilité et en proposant des perspectives d'évolution adaptées aux transformations des métier
- **Favoriser la cohésion et l'engagement collectif**, en développant une culture managériale transversale et collaborative, en renforçant la communication et les synergies, et en valorisant la contribution de chacun à travers une rémunération équitable et des dispositifs de partage de la valeur.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



## 3.2.1 GARANTIR LA SANTE, LA SECURITE ET L'INCLUSION DE TOUS LES COLLABORATEURS

### | Santé/Sécurité

AdVini déploie des mesures visant à **prévenir les risques professionnels, à garantir la sécurité, et à améliorer les conditions de travail** pour l'ensemble de ses employés. Les questions de sécurité sont traitées localement, au niveau de chaque maison, par leur Direction respective, dans le but de responsabiliser les dirigeants et les chefs de service envers ces enjeux spécifiques. Par ailleurs, chaque Comité Social et Économique (CSE) intègre une commission dédiée à la sécurité.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année : Gestes et postures - Habilitations électriques - Risque incendie – Hygiène - Risque chimique

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement les **diagnostics de situations de pénibilité** à partir duquel est établi un **plan de prévention des risques professionnels**. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

Par ailleurs, des actions préventives et des **ajustements des postes de travail** sont mis en place en réponse aux diagnostics de pénibilité établis et aux initiatives des instances représentatives du personnel.

### ✨ En 2025 – Périmètre France uniquement

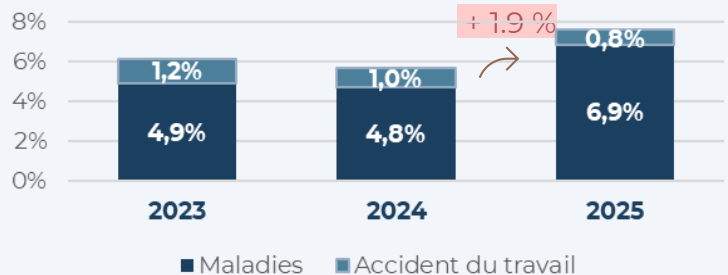


**7.64 %**

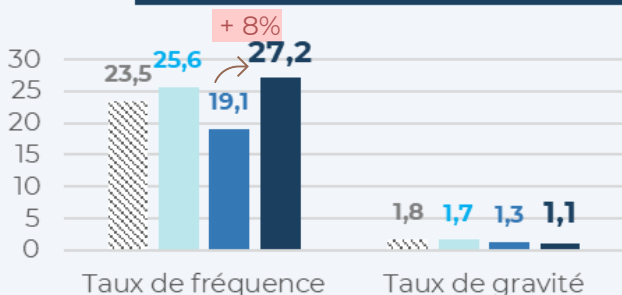
Le taux d'absentéisme sur l'année 2025



#### Taux d'absentéisme



#### Taux de fréquence et gravité



**Taux d'absentéisme** = Nombre de jours d'absence (pour maladie/ maladies professionnelles/ hospitalisation ; ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)

**Taux de fréquence (TF)** = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

**Taux de gravité (TG)** = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

⌘ données Services, commerces et industries de l'alimentation - 2021

- 2023
- 2024
- 2025

Effectif CDI, CDD et apprentis- En 2024 et 2023, le périmètre incluait l'Afrique du Sud

En 2025, le taux d'absentéisme sur le périmètre France s'établit à **7,64 %**, en progression par rapport aux années précédentes. Cette évolution est principalement liée à une hausse de l'absentéisme pour **maladie**, tandis que la part imputable aux **accidents du travail** demeure contenue. Cette tendance appelle une vigilance accrue sur les facteurs organisationnels et les conditions de travail susceptibles d'impacter la santé globale des collaborateurs.

Par ailleurs, le **taux de fréquence des accidents du travail** est en hausse en 2025, traduisant une augmentation du nombre d'accidents avec arrêt rapporté aux heures travaillées. À l'inverse, le **taux de gravité** continue de diminuer, confirmant que les accidents survenus sont en moyenne **moins sévères**, avec un nombre de journées perdues par accident en recul. Cette évolution combinée suggère que, malgré une accidentalité plus fréquente, les mesures de prévention, la qualité de la prise en charge et les actions d'aménagement des postes contribuent à limiter l'impact des accidents sur la durée des arrêts.

Ces résultats renforcent la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions de prévention, notamment en matière de formation, d'ergonomie et d'analyse des situations à risque, tout en consolidant les démarches déjà engagées pour réduire la gravité des accidents.

## Le Saviez-vous ?

### Prévention et de détection des risques psycho-sociaux

Dans le cadre de notre engagement pour le bien-être de nos collaborateurs, nous intégrons désormais une **sensibilisation à la santé mentale** lors de nos journées d'intégration. Cet échange vise à normaliser le dialogue autour de la santé mentale dès l'arrivée dans l'entreprise, en présentant les signaux d'alerte et dispositifs de soutien mis à disposition. En sensibilisant dès le départ, nous affirmons notre volonté de créer un environnement de travail bienveillant, où chacun se sent écouté et accompagné, en cohérence avec nos engagements ESG et notre culture d'entreprise.



## | Aménager l'organisation du travail

L'organisation du travail constitue un levier important de **qualité de vie** au travail, d'**engagement** des collaborateurs et d'**attractivité** de l'entreprise. L'enjeu est de concilier souplesse, efficacité collective et maintien du lien humain, tout en tenant compte **de la diversité des métiers, des rythmes d'activité et des contraintes opérationnelles**.

Dans les fonctions compatibles avec le travail à distance, le **télétravail** s'est installé durablement au sein des filiales françaises du groupe. Encadré par un **cadre collectif** défini avec les partenaires sociaux, il s'inscrit dans un modèle de travail hybride visant à préserver l'équilibre entre autonomie, performance et cohésion d'équipe. Cette organisation contribue à améliorer la **conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle**, à limiter certains temps de déplacement et à renforcer l'attractivité du groupe.

Au-delà du télétravail, AdVini veille à proposer des modalités d'organisation adaptées aux situations individuelles et aux réalités des métiers. Le **recours au temps partiel**, choisi et aménagé selon les situations, constitue également un levier d'adaptation permettant de mieux prendre en compte les besoins des collaborateurs à différentes étapes de leur parcours professionnel. Ces dispositifs peuvent notamment favoriser le **maintien dans l'emploi**, accompagner certaines situations personnelles ou de santé, ou encore faciliter les transitions de fin de carrière.

En adaptant progressivement ses modes d'organisation du travail, AdVini cherche ainsi à répondre aux attentes d'évolution du monde professionnel tout en préservant la qualité du collectif, la proximité managériale et la continuité de ses activités.

*En* 2025 – Périmètre France

**3.6 %**

De l'effectif présent au 31/12 en  
**temps partiel**

## | Diversité, équité et Inclusion

AdVini veille à promouvoir un environnement de travail inclusif, fondé sur la diversité des profils, l'égalité des chances et le respect des parcours individuels.

### Egalité des genres

Notre politique de recrutement et intégration s'inscrit dans une démarche stratégique visant à renforcer notre marque employeur, en mettant l'accent sur l'attractivité de notre organisation auprès des **talents diversifiés et en phase avec nos valeurs**. Nous privilégions une approche inclusive qui valorise la diversité des profils et garantit des processus équitables, qui doivent ainsi contribuer à améliorer l'index égalité femmes-hommes.

En veillant à une représentation équilibrée et à l'équité salariale, nous affirmons notre engagement envers **l'égalité des chances**, un pilier essentiel pour attirer et fidéliser des collaborateurs engagés, tout en renforçant notre réputation en tant qu'employeur de choix sur le marché.

En 2025 – Périmètre France

46%

Part de femmes dans l'entreprise en 2025

KPI 91

91/100

-2 points vs 2024

Index d'égalité Homme/Femme de l'UES Saint Félix (soit 50% de l'effectif France)

44%

Part de femmes dans le Conseil d'Administration de l'entreprise (4/9 membres)

36/40

+2 points vs 2024

Ecart de rémunération par âge et par catégorie socio-professionnelle

20/20

= vs 2024

Ecart de taux d'augmentation par âge et par catégorie socio-professionnelle

15/15

= vs 2024

Ecart de taux de promotions par âge et par catégorie socio-professionnelle

15/15

Incalculable en 2024

% de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

5/10

-5 points vs 2024

Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

## Diversité générationnelle

Près de **20% de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors** (56 ans et plus). L'accès et le maintien dans l'emploi de ces collaborateurs constituent un enjeu structurant, à la fois pour préserver les compétences clés du groupe et accompagner les évolutions de carrière dans la durée.

Dans ce cadre, AdVini a engagé une démarche dédiée à l'anticipation du renouvellement générationnel, articulée autour de trois priorités :

- 1. Transmission des savoirs**, pour préserver les compétences clés
- 2. Maintien dans l'emploi**, via des conditions de travail adaptées
- 3. Accompagnement des fins de carrière**, pour préparer la transition vers la retraite

Cette démarche s'appuie notamment sur une forte mobilisation autour de la **formation interne**, permettant de développer des parcours adaptés aux métiers et de favoriser la transmission des savoir-faire.

Elle contribue également à renforcer les échanges inter-métiers, la cohésion des équipes et la diffusion d'une culture commune au sein du groupe.

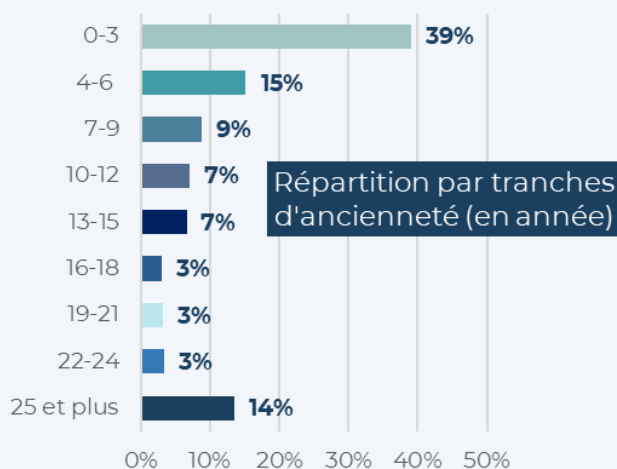
Depuis 2024, un **groupe de travail dédié aux seniors** a été mis en place, associant représentants du personnel, managers et collaborateurs, afin de structurer des actions concrètes autour de ces enjeux.

Par ailleurs, le groupe poursuit le déploiement de dispositifs d'accompagnement de fin de carrière, notamment à travers un **Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO)** mis en place dans les filiales françaises, avec un mécanisme d'abondement sur les dispositifs de participation et d'intéressement.

En 2025 – Périmètre France <sup>6</sup>

10.4 ans

D'ancienneté  
moyenne



Effectif à moins de  
10 ans d'ancienneté

63%

37.4 ans

Âge moyen des salariés  
présents

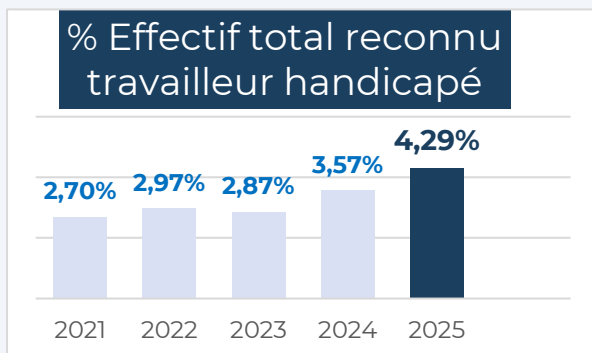
<sup>6</sup> Périmètre de reporting France uniquement en 2025 – Effectif présent au 31/12 – CDI+ CDD

## Handicap

Fidèle à sa raison d'être, AdVini fait **de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap** une priorité. Cet engagement passe notamment par un travail de sensibilisation visant à lutter contre les idées reçues, à faire évoluer les représentations et à favoriser des pratiques plus inclusives au sein de l'entreprise.

Depuis 2024, cet engagement s'est structuré à travers la mise en place d'un **Plan d'Actions Handicap**, élaboré à partir d'un diagnostic approfondi mené dès fin 2023. Ce plan s'inscrit dans une démarche collective, associant managers, collaborateurs, représentants du personnel et fonctions supports, et a été construit en collaboration avec un cabinet expert avant validation par la direction. Le déploiement de ce plan s'inscrit dans une dynamique de long terme, avec un ancrage progressif au plus près des réalités locales, notamment via la formation des relais RH en tant que **référénts handicap**.

### En 2025 – Périmètre France



#### Les 4 axes du Plan d'Actions Handicap AdVini :

- 1. Pilotage et animation**, avec la mise en place de référents handicap à l'échelle du groupe et des sites, et un suivi renforcé de la politique handicap
- 2. Sensibilisation et communication**, afin de mieux faire connaître les enjeux du handicap (visible et invisible) et de diffuser des pratiques inclusives
- 3. Recrutement et intégration**, à travers la formation des équipes RH et des managers, le développement de partenariats spécialisés et l'adaptation des parcours d'intégration
- 4. Maintien dans l'emploi**, reposant sur un accompagnement individualisé, en lien avec les services de santé au travail et les dispositifs existants (RQTH, aménagements de poste, suivi RH)

## 3.2.2 DEVELOPPER LES CARRIERES

Le développement des compétences et des parcours professionnels constitue un levier essentiel de progression individuelle, de transmission des savoir-faire et de performance collective. Dans un groupe aux métiers aussi variés que ceux d'AdVini, investir dans la formation, l'accompagnement et la reconnaissance des parcours est une condition clé pour répondre aux transformations des activités, sécuriser les compétences et préparer l'avenir.

La politique de développement des carrières repose sur deux axes complémentaires : **la montée en compétences** tout au long du parcours professionnel et **la reconnaissance des évolutions et des contributions**, notamment à travers les dispositifs de rémunération et d'accompagnement des trajectoires.

### | Faire monter en compétences tout au long des parcours

AdVini déploie une politique de **formation continue** visant à permettre à chacun de consolider ses compétences dans son poste, tout en favorisant l'employabilité et les perspectives d'évolution au sein du groupe. Cette démarche s'appuie sur des dispositifs de formation ciblés, conçus au plus près des besoins métiers et opérationnels, dans des domaines variés : viticulture, œnologie, production, logistique, commerce, systèmes d'information ou fonctions support.

La montée en compétences s'inscrit également dans une **logique de transmission et d'acculturation**, avec une attention particulière portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs, à la diffusion de la culture d'entreprise et à la valorisation des savoir-faire historiques du groupe.

Plusieurs enjeux transverses structurent cette dynamique :

- **l'intégration des enjeux ESG dans les parcours de formation**, notamment à travers la Fresque du Climat, intégrée à la journée d'intégration en complément de la présentation de la politique ESG ;
- la **diffusion de la culture vin et de la connaissance des métiers du groupe**, via les journées d'intégration et les formations à la dégustation ;
- **l'accompagnement de la transformation digitale des activités**, avec des formations dédiées aux outils métiers (SAP, CRM, BI) ;
- le **développement des compétences managériales**, afin de mieux accompagner les équipes dans un contexte d'évolution des organisations.

### En 2025 – Périmètre France <sup>7</sup>



15.21 h

Nombre d'heures de formation moyen / collaborateur formé avec 7 229 h pour 475 salariés formés

304 M€

Les montants engagés pour la formation

Après une année 2024 marquée par une réorganisation du service formation et la refonte des outils de pilotage, l'année 2025 a permis de consolider cette dynamique et de stabiliser l'investissement dans le développement des compétences. Les formations ont principalement porté sur la santé, la sécurité et l'environnement (35 % des heures), ainsi que sur les compétences métiers (30 %), traduisant une priorité donnée à la prévention, à la maîtrise opérationnelle et à l'excellence des savoir-faire.

<sup>7</sup> Périmètre de reporting France uniquement en 2025 – Les montants engagés désignent les coûts pédagogiques, les coûts salariaux. Les frais annexes sont exclus.

## | Reconnaître les parcours et accompagner les évolutions professionnelles

Le développement des carrières repose également sur des dispositifs de **reconnaissance des compétences, des responsabilités et des trajectoires professionnelles**.

À ce titre, la **politique salariale** d'AdVini constitue un levier d'accompagnement des évolutions de parcours, en cohérence avec les compétences détenues, les mobilités internes et les changements de poste. Élaborée chaque année dans le cadre du dialogue social, cette politique vise à concilier reconnaissance de la performance et maîtrise de l'équilibre économique du groupe.

Elle s'articule autour de principes communs partagés :

- une part significative de **rémunération variable**, liée aux résultats et à la performance collective et individuelle, permettant d'associer les équipes aux performances de l'entreprise lorsque celles-ci sont au rendez-vous ;
- **des augmentations individuelles ciblées**, principalement associées à des évolutions de poste, de métier ou de responsabilités, en lien avec les compétences et les mobilités internes ;
- des **hausses collectives encadrées**, destinées à préserver l'équité et le pouvoir d'achat tout en maîtrisant la structure des coûts.

Au-delà de la rémunération, les échanges liés à la politique salariale intègrent également des dimensions plus larges telles que les conditions de travail, le bien être, la santé et le climat social, contribuant à créer un environnement favorable à l'engagement et à la projection professionnelle. Chaque entité conserve par ailleurs une autonomie dans la déclinaison de ces principes, afin de tenir compte de la taille des structures et des spécificités locales, tout en respectant le cadre commun défini au niveau du groupe.

Au-delà des dispositifs de reconnaissance financière, AdVini accorde une importance particulière à **la stabilité des parcours professionnels**, considérée comme un facteur clé de sécurisation des trajectoires et de projection dans la durée.

La prédominance des contrats à durée indéterminée (CDI) constitue ainsi un **levier structurant de reconnaissance et de fidélisation des collaborateurs**. Elle favorise la sécurité de l'emploi, la continuité des revenus et l'accès aux dispositifs collectifs, tels que la rémunération variable, l'épargne salariale ou la formation continue. En permettant l'ancrage des compétences sur le long terme, ce choix contribue au renforcement de l'expertise interne, à la transmission des savoir-faire et à la performance collective. Il offre aux collaborateurs la possibilité de se projeter durablement dans leur parcours professionnel et personnel, la transmission des savoir-faire et contribue à un impact positif sur la performance collective.

## En 2025 – Périmètre France

100 %

des salariés éligibles à un dispositif de rémunération variable ont bénéficié du versement d'une **prime** en 2025 en France

38 millions €

La masse salariale française en 2025

91.6 %

C'est la part de nos salariés en CDI au 31/12 en France

### 3.2.3 MISER SUR LA CONVIVIALITE POUR FEDERER

La convivialité et la qualité du lien humain constituent des leviers essentiels pour fédérer les équipes, renforcer le sentiment d'appartenance et soutenir durablement la performance collective. Chez AdVini, cette ambition se traduit par des actions tout au long du parcours des collaborateurs, de l'intégration à la vie de l'entreprise, en passant par le dialogue social et le partage de la valeur.

#### | Créer les conditions du collectif dès l'intégration

Afin de favoriser une intégration réussie et d'encourager un regard neuf sur nos pratiques, AdVini met à disposition un **rapport d'étonnement** pour l'ensemble des nouveaux embauchés en contrat de plus de six mois. Cet outil permet aux collaborateurs de partager leurs premières impressions auprès des équipes RH, ainsi que leurs observations et idées d'amélioration sur l'organisation et les processus.

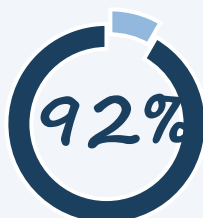
En valorisant ce retour d'expérience dès l'arrivée, le groupe renforce le sentiment d'appartenance tout en bénéficiant d'une vision extérieure précieuse pour continuer à faire évoluer ses pratiques.

Dans cette même logique, AdVini organise régulièrement une **journée d'intégration** collective, réunissant les nouveaux entrants de l'ensemble des filiales françaises, tous métiers confondus. Organisée sur l'un des domaines historiques du groupe, cette journée favorise les rencontres, les échanges et la découverte des valeurs communes, contribuant à la constitution de collectifs de travail cohérents dès les premiers mois.

L'attention portée à la qualité de l'intégration se reflète dans le suivi du **taux de rétention des nouveaux embauchés**, suivi sur les filiales françaises. Mesuré à 92 % fin 2025 sur douze mois glissants, il témoigne de la capacité des équipes et des collaborateurs à s'inscrire durablement dans l'organisation.

En 2025 – Périmètre France

Taux de rétention



+2%  
vs 2024

(personnes restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maîtrise) ou 12 mois (pour les cadres - uniquement sur les filiales françaises)



## | Entretenir la cohésion et le dialogue social dans la durée

La convivialité se nourrit également d'un **dialogue social structuré et continu**, tout au long de la vie professionnelle des collaborateurs. La majorité des sociétés du groupe en France dispose de représentants du personnel et, selon les sites, de délégués syndicaux. La Direction et les Instances Représentatives du Personnel se réunissent plus de 30 fois par an dans le cadre de réunions formelles, favorisant des échanges réguliers sur les sujets structurants pour l'entreprise.

Ce dialogue social a permis la signature de **plusieurs accords majeurs**, notamment en matière d'épargne salariale (participation, intéressement, compte épargne temps), de retraite (mise en place d'un plan d'épargne retraite collectif), d'égalité professionnelle et de durée du travail. AdVini veille scrupuleusement au respect de la liberté d'association, soutient la négociation collective et garantit l'indépendance des organisations syndicales.

Au-delà des instances formelles, le dialogue s'exprime également à travers de nombreuses initiatives visant à renforcer les échanges et la proximité : **roadshows animés par la Direction, Forums** réunissant une communauté de managers piliers, **réunions métiers transverses** ou encore **groupes de travail pluridisciplinaires** sur des enjeux sociétaux tels que l'inclusion des seniors ou le handicap. Ces dispositifs favorisent l'expression de chacun et la co-construction des actions collectives.

## Le Saviez-vous ?

Chaque année, au cours du premier trimestre, les dirigeants d'AdVini organisent des **roadshows** à destination de l'ensemble des équipes. Ces rendez-vous se tiennent dans tous nos bassins, en France ainsi qu'à l'international, au plus près des unités et de leurs réalités locales.

Les roadshows ont pour objectif commun de partager une vision claire et accessible de la performance du groupe, de ses orientations stratégiques et de ses priorités, tout en offrant un espace d'échange direct entre la direction et les équipes.

Ils s'inscrivent pleinement parmi les initiatives d'AdVini visant à entretenir un dialogue social régulier et de qualité dans la durée, et à renforcer la cohésion des équipes autour d'une compréhension partagée des enjeux et du cap du groupe.



## | Suivre et piloter le climat social

Dans une logique d'amélioration continue, AdVini s'appuie sur plusieurs **outils complémentaires** afin de suivre et d'analyser le climat social. Cette démarche repose à la fois sur l'écoute des collaborateurs et sur des indicateurs permettant d'objectiver les dynamiques d'entrées, de sorties et de fidélisation.

À ce titre, un **questionnaire de départ** est systématiquement proposé aux collaborateurs quittant l'entreprise après un contrat de plus de six mois. Il permet de recueillir des retours structurés sur des dimensions clés de la vie professionnelle, telles que les conditions et outils de travail, le management, la reconnaissance, les relations professionnelles, la fixation des objectifs ou encore la politique de rémunération. Les enseignements issus de ces questionnaires font l'objet d'une **analyse par la Direction des Ressources Humaines** et sont partagés au sein des instances de pilotage, afin d'alimenter la réflexion collective, d'orienter les décisions et de définir des axes d'amélioration adaptés.

En complément de ces retours qualitatifs, le **taux de turnover** constitue un indicateur suivi avec attention. Il permet d'apprécier l'équilibre entre renouvellement des équipes et stabilité des effectifs, dans un contexte sectoriel et de marché de l'emploi en constante évolution, et appelle une vigilance continue sur les enjeux d'attractivité et de fidélisation.

### ✨ En 2025 - Périmètre France

Taux de turnover **+5 %**  
vs 2024

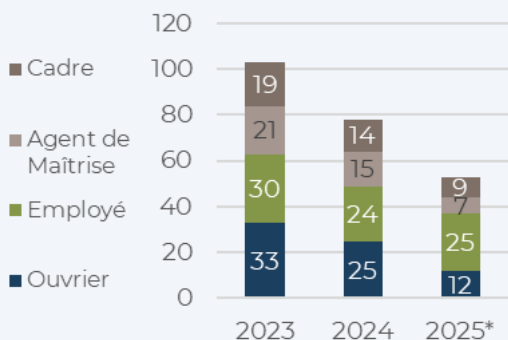


20%

[[Nombre de départs sur l'année N+ nombre d'arrivées sur l'année N] / 2] / Effectif 31/12 année N-1 périmètre constant

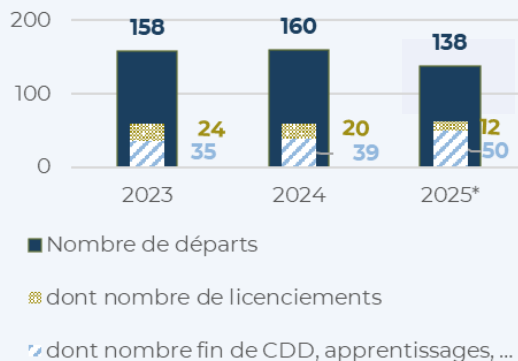
En 2025, le taux de turnover s'établit à **20 % sur le périmètre France**, hors Afrique du Sud et bureaux de représentation. Cette hausse (taux de 15,3% en 2024) traduit une **dynamique de renouvellement des effectifs plus marquée**, liée à un volume soutenu de recrutements, à la fin de contrats temporaires (CDD et apprentissages) et à des mobilités professionnelles dans un contexte de marché de l'emploi tendu. Ce niveau fait l'objet d'un **suivi attentif**, notamment à travers l'analyse croisée des questionnaires de départ et des rapports d'étonnement, afin de renforcer les leviers de fidélisation et la stabilité des collectifs de travail.

### Embauches en CDI



8

### Suivi des départs



<sup>8</sup> Hors mutations interne, hors changement de contrat de travail en cours d'année. Hors décès en cours d'année. Périmètre France uniquement en 2025.



### 3.3 **DIGITALISER** POUR MIEUX PILOTER ET MIEUX PARTAGER

Rendre nos échanges et notre gestion plus fluides passe par la **digitalisation**. Elle constitue un levier essentiel pour mieux décider, mieux piloter, mieux suivre et mieux rendre compte.

La digitalisation a également un rôle à jouer dans notre capacité à diffuser de l'information, en interne comme en externe. C'est pourquoi AdVini inscrit résolument sa trajectoire dans une dynamique digitale structurée et intégrée.

Au-delà de ce socle, nous poursuivons **une transformation digitale** progressive qui vise à mieux relier nos outils, nos métiers et nos équipes. Cette dynamique répond à des enjeux très concrets : fiabiliser les données, sécuriser les flux, fluidifier les échanges entre les fonctions et disposer d'une information plus accessible pour mieux piloter nos activités.

Elle s'appuie sur plusieurs chantiers complémentaires : la **modernisation de nos systèmes d'information, l'amélioration de l'interopérabilité** entre nos outils, le développement de **solutions facilitant le partage des connaissances**, ainsi que l'exploration encadrée de **nouveaux usages numériques**.

À travers ces projets, nous cherchons à renforcer à la fois notre efficacité opérationnelle, notre capacité de coordination et la diffusion d'une culture commune, au service de la performance durable du groupe.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



### 3.3.1 MAINTENIR NOS SYSTEMES D'INFORMATION A LA POINTE POUR ASSURER UN PILOTAGE FIN

La qualité du pilotage repose en premier lieu sur la **fiabilité des données**. Dans un groupe multi-activités, cela implique de disposer de systèmes d'information capables de centraliser, structurer et sécuriser les données utilisées par les différentes fonctions.

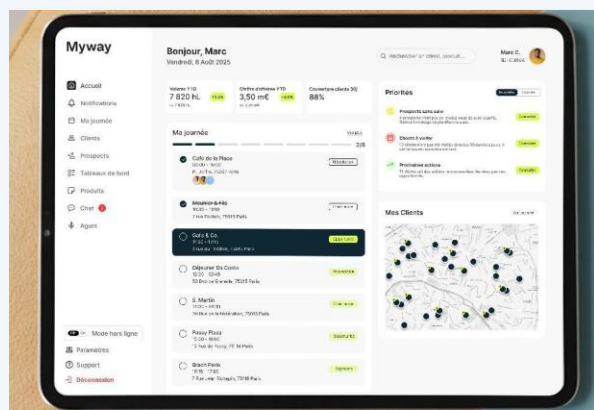
AdVini poursuit ainsi la modernisation de ses systèmes d'information afin de **consolider un socle digital cohérent et évolutif**, permettant d'améliorer la qualité des données, de sécuriser les flux et de soutenir la prise de décision.

## Le Saviez-vous ? Refonte du CRM : vers un outil plus adapté et innovant au service du pilotage commercial

En 2025, AdVini a engagé un chantier structurant autour de son outil de gestion de la relation client (CRM), avec l'objectif de disposer d'une solution mieux adaptée aux réalités opérationnelles et aux enjeux de pilotage commercial.

Un audit approfondi des usages et des besoins métiers, mené auprès des équipes commerciales, marketing, IT et finance, a permis d'identifier les attentes prioritaires et les leviers d'amélioration nécessaires pour faire du CRM un véritable outil de performance.

Ces travaux ont conduit à la sélection de la solution **MyWay**, conçue comme un CRM nouvelle génération intégrant des fonctionnalités avancées d'aide à la vente et d'analyse, avec une dimension d'intelligence artificielle embarquée.



Ce nouvel outil vise notamment à :

- **améliorer la qualité et la structuration de la donnée client**, en renforçant les exigences de complétude et de fiabilité ;
- **mieux organiser la prospection et le suivi des actions commerciales**, en facilitant la planification et la priorisation des activités ;
- **renforcer le pilotage de la performance commerciale**, à travers une meilleure visibilité sur des indicateurs clés (chiffre d'affaires, marge, couverture clients, activité commerciale) ;
- **favoriser l'alignement entre les actions terrain et la stratégie commerciale du groupe**.

Le CRM a vocation à s'intégrer dans l'écosystème existant, notamment en lien avec SAP S/4HANA, afin de limiter les ruptures de données et d'assurer une meilleure cohérence des flux d'information.

Au-delà du choix technologique, ce projet s'accompagne d'un travail sur les usages, la gouvernance et l'accompagnement des équipes, afin de garantir une appropriation durable et de renforcer l'impact du CRM sur le pilotage des activités.

## 3.3.2 AMELIORER L'INTEROPERABILITE ET LA CIRCULATION D'INFORMATION POUR OPTIMISER NOS FLUX

Au-delà de la structuration des données, l'enjeu porte sur leur circulation entre les outils et les équipes.

Dans un environnement multi-entités, la performance opérationnelle dépend de la **capacité des systèmes à interagir efficacement**, afin d'éviter les ruptures d'information, les ressaisies et les incohérences.

AdVini mène ainsi des chantiers visant à renforcer l'**interopérabilité** de ses outils et à mieux connecter les différentes briques du système d'information. La refonte de l'ERP, engagée depuis 2022 avec la migration vers SAP S/4HANA, constitue l'un des projets le plus structurant en ce sens, en posant les bases de flux plus homogènes et de référentiels partagés.

✦ En 2025 -



Nombre de solutions déployées (outils adaptés et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, PIM, Intraqual)

### Migration vers SAP S/4HANA

En 2025, AdVini a poursuivi le projet de migration de son ERP vers SAP S/4HANA, engagé dès 2022, afin de renforcer la cohérence et la fluidité de son système d'information.

L'ERP regroupe les données clés de l'entreprise au sein d'un système unique accessible aux différentes fonctions (ventes, supply chain, finance, production, achats, ...), contribuant à la fiabilisation des informations et à la fluidité des échanges.

Ce projet transverse, mobilisant de nombreux métiers, a impliqué un important travail de cadrage, d'analyse des pratiques et de structuration des données. Effectif depuis janvier 2026, le passage en production de SAP S/4HANA assure la continuité des activités tout en posant les bases d'un système d'information plus homogène et intégré.



Au-delà de l'évolution technologique, cette migration vise à : fluidifier les flux d'information entre les différentes fonctions et entités ; réduire les redondances et les ruptures de données ; harmoniser les pratiques et les référentiels à l'échelle du groupe ; et renforcer la cohérence globale du système d'information.

**Ce projet constitue ainsi un socle structurant pour améliorer durablement l'interopérabilité des outils et accompagner les besoins croissants de coordination, de partage d'information et d'optimisation des flux au sein du groupe.**

### 3.3.3 SIMPLIFIER L'ACCES ET LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

Au-delà de la structuration et de la circulation des données, l'un des enjeux clés pour AdVini consiste à **rendre l'information réellement accessible, lisible et utile au quotidien** pour les collaborateurs.

L'accès aux contenus et leur diffusion jouent un rôle central dans la **montée en compétence** des équipes, la **valorisation des savoir-faire** et le développement d'une **culture commune**. Ils permettent également de mieux relier les expertises du groupe et d'en faciliter l'appropriation à l'échelle de l'ensemble des entités.

Dans cette perspective, AdVini a engagé depuis 2023 une dynamique visant à structurer la diffusion de l'information et à renforcer sa lisibilité, en s'appuyant sur une **gouvernance transverse** associant les fonctions ESG, communication et digital, ainsi que sur le déploiement d'outils adaptés.

Le lancement de l'intranet **MyAdVini** fin 2023 a constitué une première étape structurante. Pensé comme un espace centralisé et collaboratif, il facilite l'accès aux informations clés et contribue à mieux faire connaître les activités, les Maisons et les expertises du groupe.

En complément, AdVini développe progressivement d'autres outils visant à structurer et diffuser les contenus à l'échelle du groupe, notamment à travers la refonte de son système de management des informations produits (PIM), la mise en place d'un LMS (Ecole des Vins AdVini) dédié à la formation interne, ainsi que la création d'un outil de gestion centralisée des assets (DAM) permettant de centraliser et de valoriser les éléments marketing des Maisons.

Ces dispositifs contribuent à améliorer l'accès aux ressources, à structurer leur diffusion et à accompagner le développement des compétences.

#### ✨ *En 2025* - L'École des Vins AdVini : structurer et diffuser une culture commune

En 2025, AdVini a lancé le déploiement de l'École des Vins, une plateforme interne de formation accessible à l'ensemble des collaborateurs, visant à structurer et diffuser les connaissances liées aux métiers, à l'organisation, aux valeurs et aux produits du groupe, afin d'en faciliter l'appropriation.



Déployée sous la forme d'un **LMS (Learning Management System)**, cette académie interne propose des parcours de formation autour de la vigne, du vin, des Maisons et des différentes fonctions du groupe. Elle a été conçue pour

répondre à des profils variés, du néophyte à l'expert, et permettre à chacun de développer ses connaissances à son rythme.

Au-delà de l'outil, ce projet s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer le partage d'un socle commun de connaissances et de favoriser l'appropriation des enjeux métiers et des savoir-faire internes. Il participe plus largement à la construction d'une culture commune, en lien avec la raison d'être d'AdVini et ses engagements en matière de développement des compétences.

### 3.3.4 STRUCTURER LES USAGES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Dans la continuité de ses travaux de digitalisation, AdVini explore le **potentiel de l'intelligence artificielle** comme levier d'amélioration de ses pratiques et de ses processus.

Conscient des opportunités offertes par ces technologies, mais également des enjeux associés en matière de **fiabilité des données, de sécurité, d'éthique et d'empreinte environnementale du numérique**, le groupe a engagé en 2025 une démarche structurée visant à encadrer et accompagner le développement des usages de l'IA.

Cette approche repose sur un principe **d'équilibre entre expérimentation et maîtrise des risques**, avec l'objectif de favoriser des usages pertinents et opérationnels, tout en veillant à un cadre responsable, notamment en matière de gestion des données et de sobriété des usages numériques.

#### **En 2025 - Structurer un cadre collectif pour un usage responsable de l'intelligence artificielle**

En 2025, une équipe pluridisciplinaire, réunissant des représentants de plusieurs fonctions (marketing, IT, commerce, RH, finance...), a été constituée afin d'explorer les opportunités offertes par ces technologies, d'en appréhender les limites et de définir des priorités communes. Cette phase d'acculturation, appuyée par des sessions de formation dédiées, a permis de poser les bases d'une approche partagée au sein de l'entreprise.

Ces travaux ont abouti à la formalisation de plusieurs livrables structurants.

- ▶ Une **charte d'usage de l'intelligence artificielle** qui pose un cadre clair autour des principes, des règles et des bonnes pratiques attendues, pour garantir un usage responsable, et sécurisé.
- ▶ Une **politique d'outillage** précisant les solutions autorisées, les conditions d'accès et les règles associées, afin d'assurer un cadre homogène et maîtrisé pour le déploiement des usages au sein des équipes.
- ▶ Une **gouvernance dédiée** a été mise en place, avec la création d'un Comité IA chargé des orientations stratégiques et du suivi des travaux, ainsi que d'un réseau de référents métiers ayant pour mission d'accompagner l'appropriation des outils et de relayer les besoins opérationnels.

Les travaux engagés en 2025 constituent une première étape dans la structuration des usages de l'intelligence artificielle au sein du groupe. Ils ont vocation à être poursuivis, notamment à travers le développement des compétences, l'identification de cas d'usage pertinents et la diffusion progressive d'une culture commune autour de la data et de l'IA.



## COMMUNIQUER NOS ENGAGEMENTS ET NOS BONNES PRATIQUES, A L'INTERNE ET A L'EXTERNE, POUR FEDERER ET INSPIRER

Pour partager notre ambition environnementale et sociale, nous nous devons de la faire rayonner en interne grâce à une gouvernance engagée. Ainsi, nous pourrions essayer nos bonnes pratiques et créer du collectif autour de projets fédérateurs. Mais c'est également cette mise en lumière qui nous permettra d'affirmer l'excellence de nos pratiques auprès de tous et ainsi contribuer à notre image de marque et à notre marque employeur.

Rendre visible nos engagements est une étape clé de notre stratégie

Au-delà de la définition de nos engagements, l'enjeu est de les **rendre concrets, lisibles et partagés**. La communication constitue à ce titre un levier essentiel pour **embarquer les équipes, valoriser les initiatives de terrain et donner de la cohérence au projet d'entreprise**.

Cette dynamique repose d'abord sur la diffusion d'un **cadre commun** — raison d'être, valeurs, feuille de route ESG — afin de favoriser l'appropriation progressive des priorités du groupe par l'ensemble des collaborateurs. Elle s'appuie également sur **des outils et formats permettant de mieux faire circuler l'information**, de renforcer le sentiment d'appartenance et de valoriser la diversité des métiers et des parcours.

En externe, la mise en **visibilité des engagements** contribue à renforcer la lisibilité de la démarche auprès des clients, partenaires, candidats et acteurs de la filière. Elle participe ainsi à la crédibilité du groupe, à la valorisation des bonnes pratiques et à l'affirmation d'un positionnement responsable et engagé.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



### 3.4.1 VALORISER NOS BONNES PRATIQUES ET RENDRE LISIBLE NOS PERSPECTIVES EN INTERNE

La lisibilité de nos engagements repose sur trois leviers complémentaires : leur formalisation, leur diffusion et leur appropriation par les équipes.

#### | Structurer un cadre commun : raison d'être, valeurs et vision ESG

AdVini s'appuie sur un cadre de référence partagé afin de donner du sens à son projet d'entreprise et guider l'action collective. Dès 2021, le groupe a engagé un travail structurant de définition de sa **raison d'être**, construit dans une démarche collaborative associant les instances de gouvernance, les collaborateurs et certaines parties prenantes externes. Cette démarche a combiné entretiens, questionnaire diffusé à l'ensemble des collaborateurs et ateliers d'intelligence collective menés au sein des différentes entités.

Partagée en 2022, la raison d'être constitue aujourd'hui un **socle commun**, facilitant l'alignement des équipes autour des priorités stratégiques du groupe. Elle est complétée par une **stratégie ESG structurée**, élaborée en lien étroit avec les directions métiers et les instances de gouvernance, autour de trois piliers et traduite en plans d'actions opérationnels. Cette construction collective permet d'ancrer les engagements ESG dans les réalités métiers et de favoriser leur appropriation progressive par les équipes, condition nécessaire à leur mise en œuvre homogène au sein du groupe.

#### | Diffuser et faire vivre les engagements

Au-delà de leur formalisation, les engagements d'AdVini ont vocation à être compris, partagés et incarnés au quotidien par l'ensemble des collaborateurs. Leur diffusion constitue ainsi un levier clé pour assurer leur appropriation et leur mise en œuvre effective dans les différentes entités du groupe.

Cette dynamique repose d'abord sur des **dispositifs de communication interne** visant à rendre les engagements plus lisibles et accessibles. Le lancement de l'intranet MyAdVini fin 2023 a marqué une étape structurante en ce sens. Pensé comme un espace centralisé, il permet de diffuser des contenus liés à la stratégie du groupe, de valoriser les initiatives locales et de mieux faire connaître les métiers, les maisons et les expertises. Il est alimenté régulièrement par des contenus éditoriaux, des retours d'expérience et des prises de parole, contribuant à renforcer la compréhension du projet d'entreprise.

En complément, des formats spécifiques sont développés pour faciliter l'appropriation des enjeux, notamment à travers des supports pédagogiques, des communications internes ciblées ou encore des formats plus immersifs comme des vidéos métiers. Ces dispositifs permettent de relier les engagements stratégiques aux réalités opérationnelles et à illustrer concrètement leur traduction sur le terrain.

Enfin, la diffusion des engagements s'appuie également sur des temps collectifs et des dispositifs d'intégration, qui contribuent à partager un socle commun de connaissances. La présentation de la stratégie ESG et des valeurs du groupe est notamment intégrée aux parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs, favorisant une appropriation dès leur arrivée.

En 2025



-2.7%  
vs 2024

Nombre de visiteurs  
uniques moyen /mois



+1%  
vs 2024

Nombre d'actualités  
partagées en 2025

Accueil AdVini ESG Maisons & Marques Acceleration Orbis Nos succès Boîte à outils Bourse Emploi Suivi

Les dernières actualités Afficher tout

Roadshows 2026 : un rendez-vous incontournable au cœur de nos bassins

Premier trimestre 2026 : un début d'année riche en initiatives pour nos Maisons

Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir : retour sur une...

Forum n°7 au Mas Neuf - Compte rendu

Bienvenue sur MyAdVini

BOURSE EMPLOI

Ne manquez pas nos nouvelles offres !

Rendez vous sur l'onglet :

Bourse Emploi

## | Faire des collaborateurs des ambassadeurs

La diffusion des engagements ne se limite pas à l'information : elle repose aussi sur la capacité des collaborateurs à s'en saisir et à les incarner dans leurs pratiques et leurs interactions. Faire des collaborateurs des ambassadeurs constitue ainsi un levier clé pour renforcer la cohérence du projet d'entreprise et sa crédibilité, en interne comme en externe.

Cette dynamique s'appuie d'abord sur la **valorisation des métiers, des parcours et des initiatives** portées au sein des différentes entités. À travers des formats dédiés (portraits collaborateurs, contenus métiers, retours d'expérience), AdVini met en lumière la diversité des expertises et des engagements, contribuant à rendre visibles les contributions concrètes des équipes aux engagements du groupe.

Elle se traduit également par une attention portée à l'expérience collaborateur et à l'attractivité du groupe. La présence d'AdVini sur des plateformes comme **Welcome to the Jungle** participe à rendre plus lisible son identité, ses valeurs et ses engagements, tout en valorisant la diversité

des métiers et des territoires. Cette visibilité externe s'appuie sur des contenus incarnés, dans lesquels les collaborateurs jouent un rôle central.

L'attractivité du groupe s'appuie par ailleurs sur des dispositifs de recrutement structurés et opérationnels. Les processus sont volontairement courts et réactifs, afin de s'adapter aux attentes du marché, et les outils de suivi des candidatures (ATS) sont progressivement renforcés pour améliorer la visibilité des offres, constituer un vivier partagé de candidats et fiabiliser le suivi des recrutements. Ces dispositifs sont déployés dans le respect des principes de transparence, de non-discrimination et de conformité au RGPD. Le **développement de la cooptation** au sein des filiales françaises complète ce dispositif, en impliquant directement les collaborateurs dans l'identification de nouveaux talents.

Enfin, l'engagement auprès des jeunes talents constitue un levier structurant pour accompagner le renouvellement des générations et la transmission des savoir-faire. Le développement de l'apprentissage, des stages et des VIE s'inscrit dans cette logique. En 2024, AdVini a obtenu le label **Happy Trainees**, attribué à l'issue d'une enquête indépendante auprès des stagiaires, alternants et VIE, portant notamment sur la qualité de l'accompagnement, l'environnement de travail et la cohérence avec les valeurs de l'entreprise. Cette reconnaissance reflète la volonté du groupe de proposer une expérience collaborateur structurée et contribue à faire des jeunes talents de premiers ambassadeurs de ses engagements.

En s'appuyant sur ses collaborateurs pour porter et incarner ses engagements, AdVini renforce la cohérence entre ses valeurs, ses pratiques et son image, tout en créant une dynamique collective au service de son développement.

## *Le Saviez-vous ?* Recruter au sein de métiers en tension



Dans certaines filiales, des actions spécifiques viennent compléter cette dynamique d'appropriation des engagements, notamment en matière d'emploi local et de transmission des savoir-faire. À travers sa filiale Mas La Chevalière, AdVini participe au programme Eden 2, un dispositif local visant à promouvoir la formation et l'emploi dans des métiers en tension tels que la maintenance ou la conduite de ligne. Cette initiative illustre l'importance accordée par le groupe au développement des compétences locales et au renouvellement des générations, en lien étroit avec les acteurs de la formation et de l'emploi au cœur de ses bassins d'activité.

### 3.4.2 BATIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION EXTERNE ESG

Rendre visibles les engagements d'AdVini constitue un levier essentiel pour renforcer la cohérence du projet d'entreprise, valoriser les actions menées et affirmer le positionnement du groupe auprès de ses parties prenantes.

Depuis 2023, AdVini a engagé une dynamique visant à structurer et renforcer sa communication externe, autour de l'ambition « faire et faire savoir ». Cette démarche s'appuie sur **un comité éditorial transverse** réunissant les fonctions Digital, Communication externe, Communication interne et ESG. Ce dispositif permet de mieux planifier, produire et diffuser les contenus, en tenant compte des différentes audiences et des spécificités des sujets portés.

Cette structuration progressive a permis de renforcer la lisibilité de l'identité corporate d'AdVini et de mieux valoriser ses engagements environnementaux, sociaux et sociétaux.

Au-delà de la communication, l'objectif est également de **créer du lien** avec l'ensemble des parties prenantes du groupe — clients, partenaires, filière, institutions et talents — autour de son projet d'entreprise. La mise en visibilité progressive des engagements ESG contribue ainsi à renforcer la crédibilité du groupe et son attractivité, tant commerciale qu'employeur.

En 2025



En 2025, AdVini a poursuivi cette dynamique en renforçant la production et la diffusion de contenus valorisant ses engagements et ses bonnes pratiques, à destination de ses différentes parties prenantes.

Cette année a notamment permis de consolider les outils de communication corporate du groupe, de poursuivre l'animation des canaux digitaux et de mieux mettre en lumière des projets structurants portés dans les maisons et les fonctions supports. Cette montée en puissance contribue à faire de la communication un levier d'appropriation interne, de dialogue avec les parties prenantes et de valorisation de la trajectoire du groupe.

AdVini est organisé autour d'une logique d'**intégration verticale** qui embrasse **tous les métiers de la filière vin**.

# Nous sommes...



# Nous sommes vignerons et négociants.

AdVini, avec ses **maisons de vins** historiques et ses **maisons de négoce** créatrices de marques, est ambassadeur des vins de **terroirs**, riches d'**authenticité**, d'**originalité** et porteurs d'un **savoir-vivre régional unique**.



**NOUS SOMMES VIGNERONS**

### MAISONS DE VIN

Nos maisons de vin sont ancrées dans nos régions et valorisent un savoir-faire historique. La direction technique guide chaque étape, de la vigne au vin, révélant une signature unique.

ANCRAGE  
DOMAINE VITICOLE  
HISTOIRE ET SAVOIR-FAIRE  
SIGNATURE UNIQUE



**NOUS SOMMES NÉGOCIANTS**

### MAISONS DE NEGOCE

Nos maisons de négoce, ancrées dans nos différents bassins, travaillent avec l'Amont dans une logique de cocréation de valeur. Les acheteurs vins achètent raisins, moûts et vins pour créer des marques uniques, parfois éponymes.

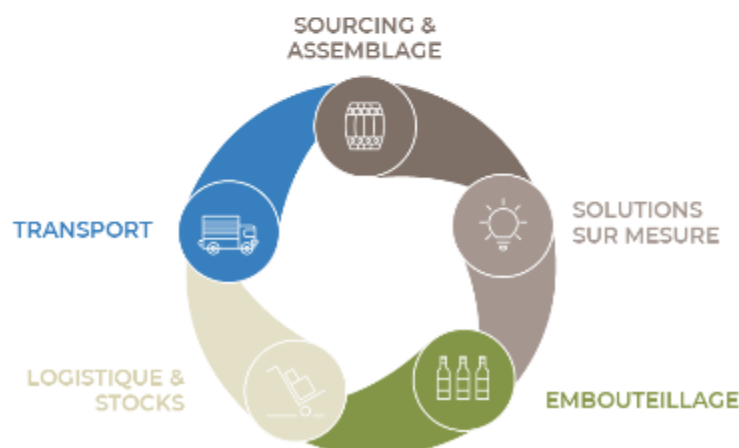
ANCRAGE  
ACHAT DE RAISINS, MOÛTS ET VINS  
CO-CREATION DE VALEUR AVEC L'AMONT  
MARQUES

## Nous sommes experts de la supply-chain.

AdVini, est un **acteur expert** de toute la **supply-chain** depuis le transport des vins en vrac avec sa flotte de camions, la mise en bouteilles grâce à des outils techniques performants localisés dans toutes les grandes régions viticoles et une logistique intégrée pour le stockage et expéditions.

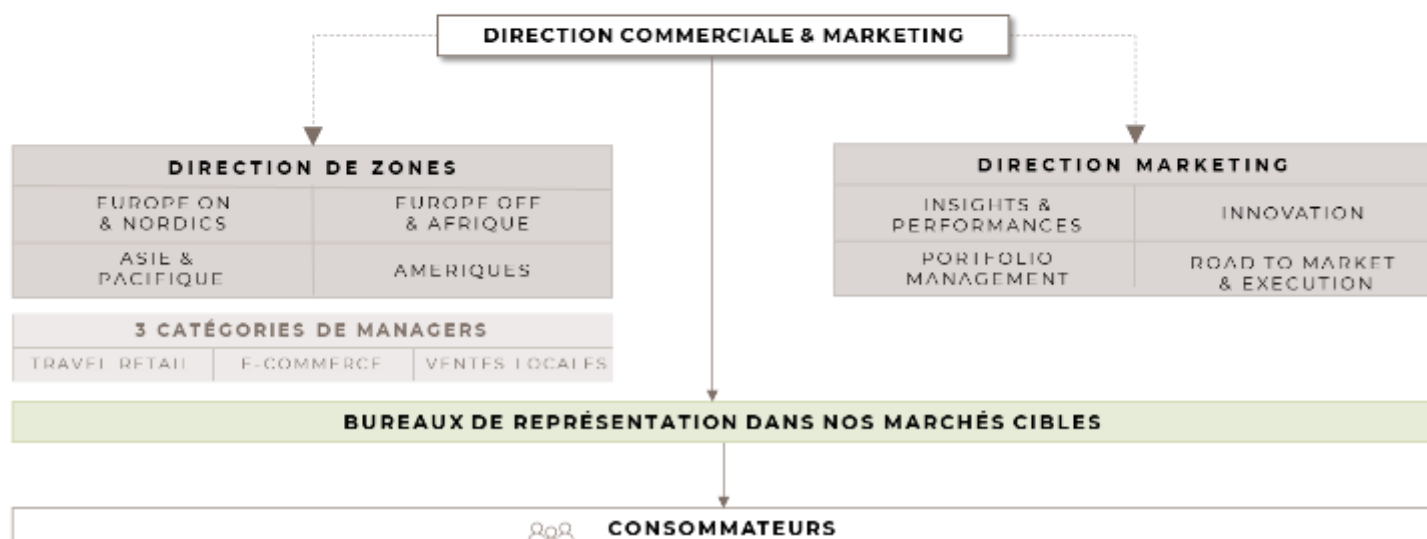
Cette expertise permet une **maitrise optimale de la qualité des vins et du service personnalisé apporté aux clients**, en particulier pour toutes les marques tactiques ou marque de distributeurs.

Nos **maisons de négoce** sont au cœur de l'approche sur-mesure d'AdVini.



## Nous sommes distributeurs et ambassadeurs.

AdVini est un **distributeur et ambassadeur à l'export** dans plus de **110 pays** et en France pour plus d'un tiers de son activité, avec un équilibre harmonieux sur les différents réseaux grâce à une force de vente commerciale et marketing exclusive constituée d'une centaine de personnes **localisées sur les marchés**, au plus près des clients et des consommateurs.



## ANNEXE 2 | ANALYSE DES RISQUES

### LES PRINCIPAUX RISQUES POUR ADVINI

#### RISQUES DE DURABILITE

---

##### R1 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chacun doit prendre sa part de responsabilité. Les activités d'AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de production et de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.

Ce risque revêt une importance d'autant plus significative que les activités d'AdVini sont directement impactées par les changements climatiques. Sécheresse, gel tardif, grêle... sont autant de risques forts pour la sécurisation de la production viticole, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

##### R2 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LA BIODIVERSITE

L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles. Les usages de produits phytosanitaires ainsi que la simplification des paysages liés à l'activité viticole peuvent nuire à la biodiversité. Pourtant celle-ci est cruciale dans la régulation de ravageurs et pour la résilience des parcelles viticoles.

##### R3 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Les activités d'AdVini utilisent des matières premières, telles que le sable, pour usage verrier ou encore l'aluminium. Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leurs disponibilités à moyen et long terme n'est pas garantie. La circularisation de l'économie est dès lors un enjeu crucial pour la pérennité de l'activité d'AdVini.

#### RISQUES D'ANCRAGE

---

##### R4 | UNE INTEGRATION TERRITORIALE DETERMINANTE POUR L'ACTIVITE

Nous nous efforçons de maintenir une relation au plus près de nos fournisseurs et partenaires aussi bien de l'amont que de l'aval. La qualité du sourcing de vin est clé pour garantir la pérennité du modèle de négoce qui a construit l'entreprise.

##### R5 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR NOS PARTIES PRENANTES

En tant qu'acteur majeur de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires.

##### R6 | RISQUE QUALITE PRODUIT

AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur. Le maintien de cette exigence de qualité élevée est un enjeu majeur pour la pérennité de nos activités.

## R7 | RISQUE DE METIERS EN PENURIES ET DE PERTE DE SAVOIR-FAIRE.

Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour notre activité. La valeur se crée dans notre filière par l'héritage de siècles d'Histoire et de générations de vigneron qui ont su se transmettre les savoir-faire si spécifiques de nos métiers.

## RISQUES DE GOUVERNANCE

---

### R8 | RISQUE DE DEGRADATION DU CLIMAT SOCIAL

Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise et à la longévité des collaborateurs au sein d'AdVini. Le partage d'un même cap et d'une même raison d'être est central pour entraîner l'ensemble des collaborateurs.

### R9 | RISQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Nous nous devons de préserver en priorité la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Dans les métiers de la viticulture et de l'industrie, certains critères de pénibilité peuvent apparaître. Les risques d'accident du travail sont réels. Il est crucial de mettre en place toutes les mesures de prévention pour limiter ces risques.

### R10 | RISQUE DE DEGRADATION DE LA MARQUE EMPLOYEUR

Nous devons mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer nos talents. Les métiers de la filière et certains des métiers support de l'entreprise sont en tension. Il est indispensable d'améliorer notre marque employeur et de donner du sens au travail des collaborateurs pour rester attractif.

### R11 | RISQUE DE PERTE D'EFFICACITE DANS LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION D'INFORMATION

Nous devons être en mesure de proposer à nos équipes et nos clients des outils digitaux efficaces et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.

### R12 | RISQUE DE CONTROVERSE ET DE MANQUE DE TRANSPARENCE

Nous devons diffuser nos engagements auprès de tous, en interne et en externe, pour une meilleure transparence dans nos actions et résultats. Les controverses sont fréquentes dans la filière vin, il est de notre responsabilité d'être transparent et pédagogue pour limiter les risques et sensibiliser la société à nos enjeux.

# METHODOLOGIE DU RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Notre responsabilité est d'anticiper et de prévenir les risques auxquels notre activité s'expose. Pour répondre aux exigences croissantes et légitimes de nos parties prenantes, nous avons repensé notre façon d'avancer sur les sujets ESG.

## DEFINITION D'UNE RAISON D'ETRE

---

AdVini s'est lancé en 2021 dans un chantier de définition de sa raison d'être. La démarche pour cette définition a été largement collaborative et a impliqué l'ensemble des parties prenantes d'AdVini.

1. Entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance, Directoire, Comité de Direction) et de parties prenantes externes (partenaires, clients).
2. Sondage de l'ensemble des collaborateurs via un questionnaire soumis à tous. Le taux de retour a dépassé les 70%.
3. Phase d'ateliers d'intelligence collective, au sein de chaque entreprise, pour construire la raison d'être et identifier les valeurs structurantes de l'entreprise.
4. Arbitrage et synthèse en Comité de Direction.
5. Partage de la raison d'être avec l'ensemble des collaborateurs à l'occasion des 150 ans d'AdVini, en juin 2022.

Cette raison d'être collectivement définie sert désormais de boussole à l'ensemble des actions et des décisions prises dans l'entreprise.

## STRUCTURATION DE LA VISION ESG

---

La construction de la stratégie ESG pour la période 2022 – 2025 s'est faite dans une démarche collégiale et sous l'impulsion de l'ensemble de la direction. Plusieurs sessions de réflexion et d'échange avec la direction ont eu lieu pour définir dans un premier temps les axes d'engagement d'AdVini reposant sur, à la fois les valeurs de l'entreprise, sa stratégie à 5 ans, ORBIS et ses ambitions environnementales et sociales pour son futur développement.

Ces séances de travail avec les dirigeants (membres du Directoire regroupant les métiers de l'audit interne, la direction générale, la direction marketing, communication et développement durable ainsi que deux représentants des directions opérationnelles industrielles de vinification et de production viticole), ont abouti à la structuration de la stratégie ESG articulée autour de 3 piliers et 12 enjeux majeurs.

## DECLINAISON DES ENJEUX IDENTIFIES

---

La seconde étape s'est poursuivie en interaction avec les métiers fonctionnels et support de l'entreprise, avec comme mode de fonctionnement, des entretiens métiers ouverts. Qualité, Achats, Ressources Humaines, Systèmes d'information et Développement Durable ont été consultés sur les enjeux, difficultés et actions déjà définies sur leur périmètre.

En parallèle, un diagnostic de l'ensemble des entités a été réalisé pour valoriser les pratiques déjà en place et recenser par ailleurs les sujets à faire avancer au regard des ambitions de la démarche ESG globale.

A la suite de ces différents entretiens, chaque enjeu a été décliné en 30 champs puis en plan d'action opérationnel sous la forme de 106 projets à mettre en œuvre sur la période 2022 – 2024, alignés avec le plan stratégique ORBIS d'AdVini.

## PRIORISATION DES CHANTIERS

---

A chaque étape, une séance de travail avec les différentes directions métiers a permis de faire ressortir les priorités (via une matrice de priorisation Impact sociétal / Activité / Performance) d'une part des enjeux, puis dans une seconde étape de prioriser la planification dans le temps de l'ensemble des chantiers. Ces chantiers ont été planifiés sur 3 ans pour la période 2022-2024 avec comme support une deuxième cotation de priorité en séance.

Enfin, afin de répondre aux exigences de la DPEF, AdVini a mis en place des groupes de travail avec les relais métiers pour définir les indicateurs et leur collecte : la direction des Ressources Humaines, la Direction Audit interne et conformité, la Direction Administrative et Financière, la Direction Qualité, la Direction Achats ainsi que les différents relais en charge de la collecte des données sur nos différents sites.

Ces différents groupes de travail ont mis en évidence les risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui pèsent sur les valeurs fondatrices d'AdVini, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'article R225-105 du Code du commerce.

## GOUVERNANCE ESG

---

En 2022, AdVini s'est doté d'un comité ESG issu de son Conseil d'Administration. Ce comité a défini ses missions comme suit :

- Être force de proposition et de conseils stratégiques sur tous les volets de la durabilité : biodiversité, climat, performance environnementale, développement des collaborateurs, innovation, etc.
- Formuler des avis sur la feuille de route ESG d'AdVini

Le comité ESG se réunit de façon semestrielle pour enrichir la vision stratégique ESG et piloter l'avancée des chantiers.

## SUIVI DES ENGAGEMENTS

---

En restant en cohérence avec ses valeurs, AdVini a ciblé certains risques. Les risques représentés sont intégrés dans la politique ESG du groupe. Les actions mises en œuvre visant à limiter les conséquences de ces risques sont décrites dans la déclaration de performance extra financière.

Afin d'améliorer le suivi de ces actions, en 2021, il a été décidé de se doter d'un indicateur clé pour chaque risque retenu. Même si tous les indicateurs ne sont pas encore en place, le tableau ci-après met en évidence les enjeux du groupe, les risques identifiés comme majeurs ainsi que les indicateurs clé qui permettent déjà ou qui permettront dans les années à venir de suivre leur évolution.

En 2023, à la suite de réflexions qui ont émergé au sein du Comité ESG, deux nouveaux risques ont été identifiés :

- Impact de notre activité sur la biodiversité. L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles.
- Impact de notre activité sur les ressources naturelles. Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leur disponibilité à moyen et long terme n'est pas garantie

## DECALAGE DES CERTAINES ECHEANCES

---

L'année 2025 ayant été dense et chahuté d'un point de vue économique et climatique, certains des chantiers ont pris du retard, c'est le cas notamment du sujet suivant :

- Développer la proximité avec nos partenaires amont : la quantification de ces partenariats n'a pas pu être menée sur 2025

Pour traiter ce sujet, un stage de fin d'étude d'ingénieur suivi d'un contrat d'apprentissage de 2 ans ont été imaginés autour du travail sur la caractérisation de notre chaîne de valeur amont viticole et l'identification de levier vers sa décarbonation.

De plus, de nouveaux chantiers importants ayant été inclus dans la feuille de route ESG en cours de programmation (SBTi & Ecole des Vins AdVini) les échéances de certains projets ont été revue et la programmation a été étendue à 2026.

## EXCLUSIONS

---

Le groupe de travail pilotant cette réflexion a jugé que certaines thématiques mentionnées dans le Code de commerce (C. com. art. L 225-102-1 III modifié par la loi 2018-938 du 30-10-2018) telles que la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne faisaient pas partie de la liste de ses principaux risques identifiés. Par conséquent, ces éléments ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

De la même manière AdVini n'a pas mis en place de mesure spécifique en matière de promotion de lien Nation – Armée. Ce sujet ne fera l'objet d'aucun commentaire dans ce Rapport ESG.

Pour chacune des thématiques retenues, des indicateurs de performance permettent de mesurer l'efficacité des mesures au fil des années.

Les données présentées sont consolidées pour la France et l'Afrique du Sud. Dans les cas où l'indicateur ne donnerait que des informations partielles, le périmètre de l'indicateur sera précisé. Les éléments ci-après permettent d'avoir le détail par thème des indicateurs clés de performance retenus et leur définition afin de permettre au lecteur de mieux appréhender les composantes de ce rapport.

AXE STRATEGIQUE ESG	CHAMPS D'ACTION	RISQUES EXTRA-FINANCIERS RETENUS  RISQUES PRIORITAIRES (EN VERT)	POLITIQUES MISES EN PLACE POUR PALLIER LES RISQUES	INDICATEURS CLES	DATE DE PREMIERE PUBLICATION
LA DURABILITE, UNE EXIGENCE DANS TOUS NOS METIERS	Promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires	R1. Impact de notre activité sur la biodiversité. L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles	- Accélérer la transition agroécologique et encourager l'innovation et l'essaimage des bonnes pratiques	Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification environnementale	DPEF 2018 publiée en 2019
	Optimiser la performance environnementale de tous nos sites	R2. Impact de notre activité sur les ressources naturelles. Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leur disponibilité à moyen et long terme n'est pas garantie	- Améliorer notre performance énergétique  - Améliorer notre empreinte « eau »	Consommation énergie / production  Consommation d'eau / production	DPEF 2018 publiée en 2019
	Mettre l'écoconception de nos vins et de nos emballages au cœur de notre action		- Amélioration continue de tous nos emballages  - Développer des projets d'économie circulaire	Poids moyen des bouteilles  Taux de valorisation de nos déchets	DPEF 2018 publiée en 2019
	Faire face aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences	<b>R3. Impacts de notre activité sur les changements climatiques.</b> Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité.	- Actionner les leviers pour adapter nos vignobles  - Objectiver la situation par un bilan carbone	Bilan Carbone en Scope 3 sur l'ensemble de nos activités	DPEF 2023 Publiée en 2024

L'ANCRAGE, UNE FORCE POUR JOUER NOTRE ROLE DE LEADER	Piloter et poursuivre des partenariats innovants et créateurs de valeur avec l'amont pour valoriser nos vins et répondre aux attentes des marchés	<b>R4. Une intégration territoriale déterminante pour l'activité.</b> AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval.	- Développer la proximité avec nos partenaires amont	Qualification et nombre de partenariats	<b>Etude puis apprentissage lancés début 2025</b> <b>Publié en 2027</b>
	Devenir un partenaire incontournable et un pionnier au service du progrès de la filière vin	<b>R5. Impact de notre activité sur nos parties prenantes.</b> En tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour accompagner les changements nécessaires.	- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs  - Poursuivre les partenariats avec la Recherche	Nombre de partenariats avec le monde de la recherche	DPEF 2024 Publiée en 2025
	Garantir les standards de qualité les plus élevés pour nos vins et dans nos process	<b>R6. Risque Qualité produit.</b> AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.	- Politique Qualité Maisons	Nombre de réclamations commerciales	DPEF 2021 publiée en 2022
	Partager nos savoir-faire et les valoriser à travers le monde auprès de nos clients	<b>R7. Risque de métiers en pénurie et de perte de savoir-faire.</b> Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.	- Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir	Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA	DPEF 2021 publiée en 2022

UNE  
GOUVERNANCE  
ENGAGÉE POUR  
PORTER NOTRE  
RAISON D'ÊTRE

<p>Affirmer une gouvernance équilibrée et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes</p>	<p><b>R8. Risque de dégradation du climat social interne.</b> Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.</p>	<p>- Qualité de vie au travail</p>	<p>Taux de Turn Over</p>	<p>DPEF 2024 Publiée en 2025</p>
<p>Faire progresser nos Hommes, une ambition au cœur de nos préoccupations</p>	<p><b>R9. Risque Santé et Sécurité au Travail.</b> AdVini se doit de préserver en priorité la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs</p> <p><b>R10. Risque de dégradation de la marque employeur.</b> AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents</p>	<p>- Politique Ressources humaines : formation, égalité femme / homme, suivi SST</p>	<p>Taux d'absentéisme</p> <p>Heure formation / collaborateur</p> <p>Index d'égalité Homme / Femme</p>	<p>DPEF 2018 publiée en 2019</p> <p>DPEF 2021 publiée en 2022</p>
<p>Digitaliser pour mieux piloter et mieux partager</p>	<p><b>R11. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information,</b> AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.</p>	<p>- Déploiement d'outils adaptés et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, PIM, Intraqual)</p>	<p>Nombre de solutions complètement déployées</p>	<p>DPEF 2024 Publiée en 2025</p>
<p>Communiquer nos engagements et nos bonnes pratiques, à l'interne et à l'externe</p>	<p><b>R12. Risque de controverse et de manque de transparence.</b> AdVini doit diffuser ses engagements auprès de tous, en interne et en externe pour une meilleure transparence dans ses actions et résultats.</p>	<p>- Stratégie de communication externe Advini &amp; ses marques</p>	<p>Nombre de mention presse</p>	<p>DPEF 2024 Publiée en 2025</p>

## DEFINITION DES INDICATEURS CLE DE PERFORMANCE (KPI)

### PILIER 1- DURABILITE

**AGROECOLOGIE AU VIGNOBLE :** Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification

Les certifications concernées sont les suivantes : certification Agriculture Biologique (en France), Biodynamie (en France), Haute Valeur Environnementale (en France) et Integrated Production of Wine (en Afrique du Sud). Cet indicateur inclut les surfaces en cours de conversion et couvre l'ensemble de nos vignobles, en France et en Afrique du Sud. L'indicateur correspond à la somme de nos surfaces en production engagées dans l'ensemble de ces certifications rapportée à la totalité de nos surfaces en production en France et en Afrique du Sud.

**PERFORMANCE ENERGETIQUE :** Consommation d'énergie rapportée à la production

Les sources d'énergie considérées sont l'électricité, le fioul et le gaz et ce, sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont converties en équivalent KWh et sont rapportées à la production, en hectolitre de vin conditionné.

**PERFORMANCE EAU :** Consommation d'eau rapportée à la production

Cet indicateur regroupe les consommations d'eau de ville et d'eau de forage sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont rapportées à la production, en hectolitre de vin conditionné.

**ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE :** Poids moyen des bouteilles

Cet indicateur ne suit que les bouteilles produites en France, sur l'ensemble de nos sites français. Il correspond à la somme du poids de l'ensemble des bouteilles divisée par nombre de bouteilles conditionnées. Il est exprimé en gramme.

**ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE :** Taux de valorisation de nos déchets

Cet indicateur correspond à la part de nos déchets non valorisés, c'est-à-dire les Déchets Industriels Banals (DIB), en tonnage, divisés par l'ensemble des autres déchets, en tonnage également : Aluminium, Boite d'encre, Carton, Chiffon Souillés, Complexe alu, Déchets pâteux, DIB CSR, Eau de mouillage, Emballage souillés, Ferraille, Gravats, Papier, Papier adhésif, Plastique, Solvant Non Halogéné, Terre de filtration, Verre. Il est donc calculé de la façon suivante :  $1 - (DIB/Déchets\ totaux)$ . L'ensemble de nos sites en France et en Afrique du Sud sont dans le périmètre de cet indicateur.

**DECARBONATION DES ACTIVITES :** Bilan Carbone Scope 3

Cet indicateur a été initialement co-construit grâce à un accompagnement externe de la société Greenflex, sur l'année de référence 2021, et sur l'ensemble du Scope 3 d'AdVini. Il a été actualisé sur l'année 2024 grâce à l'outil Greenflex IQ.

**PARTENARIAT AVEC LA RECHERCHE** : Nombre de partenariat avec la recherche

Cet indicateur comptabilise le nombre de dispositifs partenariaux dans lesquels AdVini est impliqué sur l'année 2025.

**QUALITE** : Nombre de réclamations commerciales

Cet indicateur comptabilise le nombre de réclamations traitées pour la catégorie commerciale, c'est-à-dire des réclamations dont l'analyse des causes est réalisée sur l'année N. Il couvre l'ensemble du périmètre de l'activité, à savoir la France, l'Afrique du Sud et les bureaux de représentation internationaux, mais exclut les Impressions de l'Enclos. Les réseaux concernés sont les suivants : GD (Grande Distribution), TRAD (Réseau traditionnel, CHR), EXPORT et HD (Hard Discount).

**SAVOIR-FAIRE**: Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA

Cet indicateur comptabilise le nombre de projets qui ont été accompagnés depuis la première édition du Concours en 2015. L'indicateur est donc la somme des projets lauréats, en France.

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, les bureaux de représentation internationaux seront exclus du périmètre. Exceptionnellement pour l'année 2025, sauf mention contraire, le suivi des indicateurs sociaux couvre l'ensemble des effectifs physiques présents au 31/12/2025, CDD, CDI et Apprentis **en excluant nos entités d'Afrique du Sud**

### CLIMAT SOCIAL : Taux de turn over

Cet indicateur établit la moyenne du nombre de départ et d'arrivée sur l'année 2025 et le divise par l'effectif présent au 31/12/2024, soit sur l'année N-1. Cet indicateur exclut les décès et les fins de stage.

### SANTE ET SECURITE : Taux d'absentéisme

Cet indicateur établit le ratio entre le nombre de jours d'absence (jours calendaires), que ce soit pour maladie ou pour accident de travail ou de trajet et le nombre de jours travaillés dans l'entreprise, c'est-à-dire l'effectif multiplié par le nombre de jours ouvrés dans l'année (nombre de jours ouvrés en France). Il est donc calculé comme suit : Nombre de jours d'absence calendaires (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés). Il couvre l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud.

### DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES : Nombre d'heures de formation par collaborateurs

Cet indicateur somme les heures de formation dispensées à l'ensemble des collaborateurs en France et en Afrique du Sud, à l'exclusion des stagiaires. Ces heures de formation dispensées au 31/12/2025 sont ensuite rapportées à l'effectif présent dans l'entreprise au 31/12/2025. En cas de formation à cheval sur 2 exercices, seules les heures réalisées sur 2025 sont prises en compte

### MARQUE EMPLOYEUR : Index d'égalité homme / femme

Cet indicateur prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise. Les collaborateurs inclus dans le calcul sont toutes les personnes présentes dans l'effectif depuis plus de 6 mois au 31/12/2025.

### DIGITALISATION : Nombre d'outil digitaux déployés

Cet indicateur comptabilise le nombre de solution digitale métier déployés dans l'entreprise et en fonctionnement sur l'année 2025.

### COMMUNICATION : Nombre de mention dans la presse de nos Maison et de nos marques

Cet indicateur comptabilise le nombre de mention dans la presse nationale et internationale recensées au 31/12/2025 par l'outil de veille média spécialisé CISION, à partir des mots clés suivants : AdVini + Maisons + Global & Regional Brands.

## PERIMETRE DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les **enjeux environnementaux eau, énergie, déchets de** la DPEF est le suivant : l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

MAISON JEANJEAN | OGIER | JULES LEBEGUE | MAS LA CHEVALIERE  
LAROCHÉ CHABLIS | STELLENBOSCH VINEYARDS

Le périmètre de notre **stratégie « Vignobles »** inclut l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

ANTOINE MOUEIX PROPRIETES | CHATEAU GASSIER | CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES |  
DOMAINE LAROCHÉ | KEN FORRESTER VINEYARDS | KLEINE ZALZE | L'AVENIR | LAROCHÉ  
MAS LA CHEVALIERE | LE BONHEUR | MAISON CAZES | MAISON CHAMPY | MAISON OGIER |  
STELLENBOSCH VINEYARDS | VIGNOBLES JEANJEAN

Les données du Rapport ESG pour **la partie sociale** incluent nos filiales françaises sur la majorité des indicateurs, y compris santé et sécurité. En 2025, elles excluent exceptionnellement nos filiales sud-africaines. Lorsque ce n'est pas le cas, cela est précisé. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, la variation de périmètre est précisée. Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

LES PERIMETRES DE SUIVI SONT PRECISES POUR CHACUN DES INDICATEURS DU PRESENT  
RAPPORT, AU FIL DES CHAPITRES.

## ANNEXE 4 – INDICATEURS ESG ET EQUIVALENCE VSME

Les tables ci-après résument l'ensemble des indicateurs présentés dans le Rapport avec leurs valeurs de l'année 2025 comparée à celle de l'an dernier si disponible et si périmètre de reporting équivalent. Dans une volonté d'alignement progressif avec le cadre européen proposé par le VSME, une colonne « Eq VSME » permet d'identifier l'équivalence correspondante de nos indicateurs avec ceux du VSME, en prenant note que les périmètres totaux de reporting de chaque indicateur sont renseignés dans le corps du rapport. A noter que beaucoup des indicateurs reportés vont au-delà du VSME et ne présentent donc pas d'équivalence renseignée.

### Durabilité

	Type indicateur	Indicateur	Risque	Eq VSME	Unit	Variation n-1 %	2025	2024	Page et lien	Commentaire
1.1 PROMOUVOIR UNE VITICULTURE RESPECTUEUSE DE L' ENVIRONNEMENT SUR NOS VIGNOBLES ET CHEZ NOS PARTENAIRES	<b>KPI</b>	Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification environnementale	R1		%	0,0%	100%	100%	8	
	Indicateur secondaire	Part de nos surfaces en production certifiées AB	R1		%	-0,8%	62,5%	63,30%	9	
	Indicateur secondaire	Part de nos surfaces en production engagées dans la certification AB	R1		%	-0,8%	62,5%	63,30%	9	
	Indicateur secondaire	Part de nos surfaces en production certifiées HVE ou IPW	R1		%	6,4%	100%	94%	9	
	Indicateur secondaire	Part de nos vignobles réalisant un bilan azoté	R1		%	0,0%	100%	100%	10	
	Indicateur secondaire	Part d'azote organique apporté	R1		%	0,0%	95%	95%	10	
	Indicateur secondaire	Bilan azoté moyen	R1		kg N/ha	34%	16,47	12,30	10	
	Indicateur secondaire	Indice de Fréquence de Traitement hors biocontrôle	R1		-	-14%	6,6	7,7	12	
	Indicateur secondaire	Cumul de cuivre moyen à l'hectare	R1		kg Cu/ha	-10%	2,98	3,3	12	

Indicateur secondaire	IFT biocontrôle/ IFT total moyen	R1		%	0,0%	45%	45%	13	
Indicateur secondaire	Nombre de vignobles expérimentant des cépages résistants aux maladies	R1		Nb de vignobles concernés	0%	3	3	13	
Indicateur secondaire	Part de vignoble participant à des dispositifs collectifs de prospection	R1				93,17%		13	
Indicateur secondaire	Eau d'irrigation apportée sur les vignobles	R2	B6-35	m3	-20%	371 424,70	461 601	14	
Indicateur secondaire	Eau d'irrigation apportée sur les vignobles en période d'étiage	R2		m3	-5%	312372,00	328579,00	15	
Indicateur secondaire	Eau d'irrigation apportée sur les vignobles en zones en stress hydrique	R2	B6-35	m3 et %		Haut stress (40-80%) - 76 325m3 - 20% Stress moyen-haut -20-40%) - 95 482 -26% Bas Stress (<10%) - 199 617,5m3 - 54%		15	Nouvel indicateur
Indicateur secondaire	Vignobles irrigués couverts par un système d'irrigation de goutte à goutte	R2		% de nos vignobles irrigués	0,0%	100%	100%	16	
Indicateur secondaire	Part de nos propriétés irriguées disposant de matériel d'automatisation d'irrigation	R2			0,0%	55%	55%	15	
Indicateur secondaire	Nombres de cépages étrangers plus tolérants à la sécheresse plantés	R2		Nb de cépages concernés	0%	3	3	15	
Indicateur secondaire	Nombre des sites dont au moins une parcelle est située dans ou à proximité de zones sensibles pour la Biodiversité classées Natura 2000	R1	B5-33	Nb et surfaces en hectares des vignobles concernés		22		17	Nouvel indicateur

Indicateur secondaire	Surface des sites dont au moins une parcelle est située dans ou à proximité de zones sensibles pour la Biodiversité classées Natura 2000	R1	B5-33			609		17	Nouvel indicateur
Indicateur secondaire	Surfaces de terres exploitées (FR)	R1	B5-34 a)	hectares	2%	1478	1453	17	
Indicateur secondaire	Pourcentage de surface de l'exploitation en IAE	R1		%	4%	32%	28%	17	
Indicateur secondaire	Surface équivalente topographique d'Infrastructures agroécologiques (SET)	R1	B5-34 c)	hectares équivalents SET	16%	469	405	17	
Indicateur secondaire	Surfaces et parts artificialisées	R1	B5-34 b)	hectares		14 ha 1%		17	Nouvel indicateur
Indicateur secondaire	Mètres linéaires cartographiés de haies, alignements d'arbres, bordures non productives	R1	B5-34 c)	mètres linéaires	3%	87 315	84 368	18	
Indicateur secondaire	Mètres linéaires cartographiés de murets traditionnels en pierre	R1	B5-34 c)	mètres linéaires	4%	2 249	2 160	18	
Indicateur secondaire	Mètres linéaires cartographiés de zones herbacées mises en défens pour la production	R1	B5-34 c)	mètres linéaires	11%	3 173	2 869	18	
Indicateur secondaire	Mètres linéaires cartographiés de fossés non maçonnés	R1	B5-34 c)	mètres linéaires	2%	11 134	10 890	18	
Indicateur secondaire	Surfaces cartographiées de jachères	R1	B5-34 c)	hectares	34%	184	137	18	
Indicateur secondaire	Garrigues et autres surfaces naturelles	R1			3%	115	112	18	

1.2 OPTIMISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE TOUS NOS SITES	Indicateur secondaire	Nb de projets d'Agroforesterie et permaculture implantés ou en cours de réflexion	R1		Nb de vignobles concernés		13	13	18	
	Indicateur secondaire	Consommation globale d'eau industrielle	R2	B6-35	m3	3,8%	81 735	78 772	20	
	Indicateur secondaire	Consommation globale eau industrielle provenant de zones en stress hydrique	R2	B6-35	m3		36 900		21	Nouvel indicateur
	KPI	Consommation eau / production	R2	B6-35	L d'eau / unité de production	6,2%	1,134	1,068	20	
	Indicateur secondaire	Consommation énergétique globale groupe	R2	B3-29	GWH		16,3		22	Nouvel indicateur
	Indicateur secondaire	Répartition du Mix énergétique groupe	R2	B3-29	MWH		Voir détail dans le rapport p 31		22	Nouvel indicateur
	Indicateur secondaire	Consommation globale d'énergie industrielle	R2	B3-29	GWH	-4,1%	8,19	8,54	22	
	KPI	Consommation énergie/ production	R2		KWh / unité de production	-1,7%	11,37	11,57	23	
1.3 METTRE L'ECOCONCEPTION DE NOS VINS ET DE NOS PACKAGING AU CŒUR DE NOTRE ACTION	KPI	Poids moyen des bouteilles	R2		g	0,8%	524	520	25	
	Indicateur secondaire	Taux de calcin moyen	R2		%	5%	69,67%	67%	25	
	Indicateur secondaire	Quantité totale de déchets générés, ventilée par type de déchets	R2	B7-38-a)	tonnes	-8%	869	947	27	Ventilation nouvelle
	Indicateur secondaire	Quantité totale de déchets dangereux	R3	B7-38-b)			6,2		27	Nouvel indicateur

	Indicateur secondaire	Quantité totale de déchets valorisés (recyclés ou réutilisés)	R2		tonnes	-4%	707	736	27	
	<b>KPI</b>	Taux de valorisation de nos déchets	R2		%	5,6%	82,49%	78,1%	27	
1.4 FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTENUER LEURS CONSEQUENCES	<b>KPI</b>	Bilan Carbone en Scope 3 sur l'ensemble de nos activités	R3	B3-30-a)b)	T eq CO2	-9%		88 529 Tous scopes 92% Scope 3 4%T Scope 2 4% T Scope 1	31	
	Indicateur secondaire	Intensité des émissions /CA	R3	B3 -31	kgCO2e/k €	-5%		319	30	
	Indicateur secondaire	Intensité des émissions /unité de production	R3		kgCO2e/L	-11%		0,77	30	

## Ancrage

	Type indicateur	Indicateur	Risque	Eq VSME	Unit	Variation n/ n-1 %	2025	2024	Page et lien	Commentaire
	KPI	Nombre de partenariats avec le monde de la recherche	R5		Nombre	0%	3	3	41	
	KPI	Nombre de réclamations commerciales	R6		Nombre	-15%	373	437	46	
	Indicateur secondaire	Coût de non-qualité associé aux réclamations commerciales	R6		Euros	-34%	43 500,00 €	66 000,00 €	46	
	Indicateur secondaire	Evaluation BRC	R6		Note		Domaine Laroche : AA Mas La Chevalière : AA Ogier : AA+ Jules Lebègue : A+ Maison Jeanjean : A+		46	
	KPI	Nombre de jeunes vignerons lauréats dans le cadre du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir	R7		Nombre	14%	25	22	50	

## Gouvernance

A noter que pour l'ensemble des indicateurs Gouvernance à l'exception des suivants, le périmètre de reporting a été exceptionnellement réduit au périmètre France uniquement en excluant notre Bassin d'Afrique du Sud dans un souci de travail de fond sur l'extraction et l'équivalence avec nos règles de calcul françaises. Les variations par rapport à l'année 2024 devront ainsi être analysées en rigueur avec cet élément de changement de périmètre.

Périmètre France + Afrique du Sud préservé pour ces indicateurs uniquement en 2025 : (Nombre de visiteurs uniques moyen/mois sur l'intranet- Nombres d'actualités partagées sur l'intranet-Nombre de mentions d'AdVini ou de ses Maisons & Marques relevées dans la presse. -Nombre d'abonnés sur le réseau social professionnel LinkedIn)

	Type indicateur	Indicateur	Risque	Eq VSME	Unit	Variation/ n-1 %	2025	2024	Page et lien	Commentaire
	Indicateur secondaire	Nombre de réunion du Comité ESG	R8		Nombre de réunion	-	2	2	56	
	<b>KPI</b>	Taux d'absentéisme	R9	<b>B9- 41 (b)</b>	%	<b>1,9%</b>	7,64% dont maladie 6,88% dont Accident travail : 0,76%	5,74% dont maladie 4,75% dont Accident travail : 0,97%	61	<b>France uniquement en 2025</b>
	Indicateur secondaire	Taux de fréquence	R9	<b>B9-41-a)</b>	%	<b>8%</b>	27%	19%	61	<b>France uniquement en 2025</b>
	Indicateur secondaire	Taux de gravité	R9	<b>B9-41-b)</b>	%	<b>-0,21%</b>	1,08%	1,29%	61	<b>France uniquement en 2025</b>
	Indicateur secondaire	Taux de temps pleins /temps partiels	R8	<b>B8- 39-a)</b>	%	-	96,4% temps plein 3,6% temps partiel	97% temps plein 3% temps partiel	63	<b>France uniquement en 2025</b>
	Indicateur secondaire	Part Effectif par genre	R8	<b>B8-39-b)</b>	Nombre	-	46% femmes 54% hommes	46% femmes 54% hommes	64	<b>France uniquement en 2025</b>

<b>KPI</b>	Index d'égalité homme / femme	R10	<b>B10-42-b)</b>	-		91/100	93/100	64	<b>UES St Félix uniquement</b>
	Part de femmes dans le Conseil d'Administration de l'entreprise	R10	<b>B10-</b>	%		44% de femmes (4/9 membres)		64	Nouvel indicateur
Indicateur secondaire	Ancienneté moyenne	R10		années	<b>4,00%</b>	10,4	10	65	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Répartition par tranche d'ancienneté	R10		Nombre de collaborateur		25 et plus 14% 22-24 3% 19-21 3% 16-18 3% 13-15 7% 10-12 7% 7-9 9% 4-6 15% 0-3 39%		65	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Part de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté	R10		%	<b>1,00%</b>	63%	62%	65	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Âge moyen des salariés	R10		ans	<b>-12,95%</b>	37,43	43	65	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Taux d'emploi des personnes en situations de Handicap	R8		%	<b>+0.72%</b>	4,29	3,57	66	<b>France uniquement en 2025</b>
<b>KPI</b>	Nombre d'heure de formation / collaborateurs formé	R10	<b>B10-42-d)</b>	h / effectif au 31/12	<b>4,18%</b>	15,21	14,6	67	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Nombre d'heure de formation global	R10	<b>B10-42-d)</b>	h	<b>13,57%</b>	7229	6365	67	<b>France uniquement en 2025</b>

Indicateur secondaire	Nombre de salariés formés	R10	<b>B10-42-d)</b>	Nombre de collaborateurs	<b>8,94%</b>	475	436	67	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Montants engagés pour la formation	R10		€	<b>0,05%</b>	304 111,00 €	303 954,00 €	67	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Taux de rémunération variables	R8		%	<b>8,70%</b>	100%	92%	68	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Masse salariale	R8		Euros		38M dont - Salaires bruts : 26 620 523,02€ Charges patronales : 11 693 787,74€	43M dont - Salaires bruts : 32 375k€ Charges patronales : 10 973k€	68	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Part de CDI	R8		%		91,60%		68	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Effectif par pays	R8	<b>B8-39-c)</b>	Nombre de collaborateur		France : 658			<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Taux de rétention	R10		%	<b>2%</b>	91,67	90	69	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Suivi rencontre CSE	R10		Nombre de réunion		35	35		<b>France uniquement en 2025</b>
<b>KPI</b>	Taux de Turnover	R8	<b>B8-40</b>	%	<b>5%</b>	20%	15,31%	71	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Embauches en CDI	R8		Nombre de collaborateur		<b>53</b> AM : 7 Cadre : 9 Employé : 25 Ouvrier : 12	<b>78</b> AM : 15 Cadre : 14 Employé : 24 Ouvrier : 25	71	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Départs	R8		Nombre de collaborateur		<b>136</b> dont fin de contrat : 50 dont licenciement : 12	<b>160</b> dont fin de contrat : 39	71	<b>France uniquement en 2025</b>

							dont licenciement : 20		
<b>KPI</b>	Nombre de solutions déployées (outils adaptés et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, PIM, Intraqual)	R11		Nb outil	-	4	4	74	
Indicateur secondaire	Nombre de visiteurs uniques moyen/mois sur l'intranet	R11			-2,7%	436	448	79	
Indicateur secondaire	Nombres d'actualités partagées sur l'intranet	R11			1%	78	77	79	
<b>KPI</b>	Nombre de mentions d'AdVini ou de ses Maisons & Marques relevées dans la presse.	R12		Nombre de mentions	32%	2 155	1 631	81	
Indicateur secondaire	Nombre d'abonnés sur le réseau social professionnel LinkedIn	R12			11%	33 075	29 928	81	
Indicateur secondaire	Effectif par statuts et par genre	R8		Nombre de collaborateur		AM :H 43 F74 APPRENTI : H 16 F 18 Cadre : H 95 F 81 Employé : H 42 F 82 Ouvrier : H 161 F46		106	H= Homme, F= Femme
Indicateur secondaire	Effectif global	R8	<b>B1- 14 (e) (v)</b>	Nombre de collaborateur		658		106	<b>France uniquement en 2025</b>
Indicateur secondaire	Effectif par statuts	R8		Nombre de collaborateur		AM : 117 APPRENTI : 34 Cadre : 176 Employé : 124 Ouvrier : 207		106	<b>France uniquement en 2025</b>

## ANNEXE 5 – CONNAITRE NOS COLLABORATEURS

A noter que pour l'ensemble des indicateurs suivants le périmètre de reporting a été exceptionnellement réduit au périmètre France uniquement en excluant notre Bassin d'Afrique du Sud dans un souci de travail de fond sur l'extraction et l'équivalence avec nos règles de calcul françaises. Les variations par rapport à l'année 2024 devront ainsi être analysées en rigueur avec cet élément de changement de périmètre.

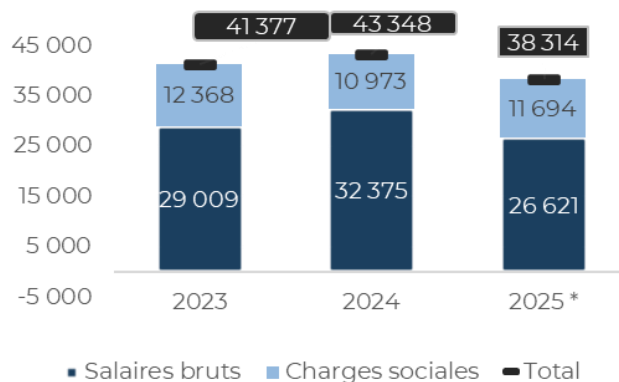


EFFECTIF TOTAL

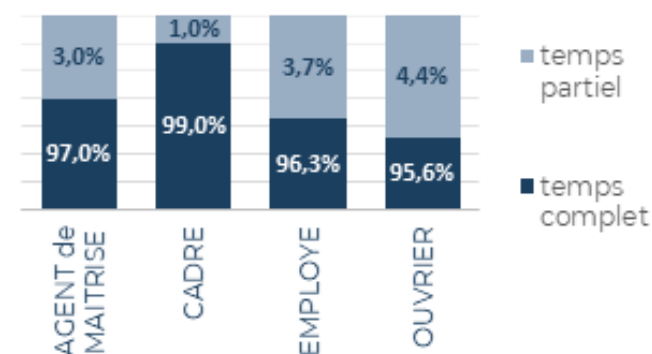
658 collaborateurs

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12 sur le périmètre France uniquement - **Hors ASA et Hors Bureaux distribution**

### Masse salariale en K€



### Part des effectifs à temps complet vs partiel



### REPARTITION par catégorie professionnelle- effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

	2023		2024		2025*	
<b>Cadres</b>	221	24%	205	23%	176	27%
<b>Agents de maîtrise</b>	172	18%	165	19%	117	18%
<b>Employés</b>	163	17%	189	21%	124	19%
<b>Ouvriers</b>	349	37%	296	34%	207	31%
<b>Apprentis</b>	33	4%	28	3%	34	5%
<b>TOTAL</b>	<b>938</b>	<b>100%</b>	<b>883</b>	<b>100%</b>	<b>658</b>	<b>100%</b>

### REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

	2023				2024				2025*			
	H	%	F	%	H	%	F	%	H	%	F	%
<b>Ouvriers</b>	253	27%	96	10%	218	42%	78	18%	161	24%	46	7%
<b>Employés</b>	55	6%	108	12%	70	14%	119	28%	42	6%	82	12%
<b>Agents de maîtrise</b>	70	7%	102	11%	68	13%	97	23%	43	6%	74	11%
<b>Cadres</b>	119	13%	102	11%	108	21%	97	23%	95	14%	81	12%
<b>Apprentis</b>	17	2%	16	2%	16	3%	12	3%	16	2%	18	3%
<b>TOTAL</b>	<b>514</b>	<b>55%</b>	<b>424</b>	<b>45%</b>	<b>480</b>	<b>54%</b>	<b>403</b>	<b>46%</b>	<b>357</b>	<b>54%</b>	<b>301</b>	<b>46%</b>

**PART DES CDD DANS L'EFFECTIFS** Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12

Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant... \* en 2025, périmètre France uniquement (Hors Afrique du Sud et hors bureau e représentations)

	2023				2024				2025*			
	H	%	F	%	H	%	F	%	H	%	F	%
<b>Ouvriers</b>	5	0,5%	3	0,3%	4	0,4%	0	0%	6	0,9%	4	0,6%
<b>Employés</b>	3	0,3%	2	0,2%	1	0,1%	7	0,8%	2	0,3%	6	0,9%
<b>Agents de maîtrise</b>	0	0%	1	0,1%	0	0%	2	0,2%	0	0%	3	0,5%
<b>Cadres</b>	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,2%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>0.8%</b>	<b>6</b>	<b>0.6%</b>	<b>5</b>	<b>0.5%</b>	<b>11</b>	<b>1.2%</b>	<b>8</b>	<b>1.2%</b>	<b>13</b>	<b>2%</b>

## Formation

	2022*	2023	2024	2025*
Heures de formation	20 510	18 219	6 365	7 229
Salariés formés	597	618	436	475
Nombre d'heures de formation moyen / collaborateur formé	34,36	29,5	14,60	<b>15,21</b>
Montants engagés**		515 490€	303 954€	304 111€

\* Les données 2022 et 2025 intègrent uniquement les filiales françaises.

Les données 2023 et 2024 intègrent l'Afrique du Sud :

- 2023 : 334 heures de formation dispensées à 28 collaborateurs
- 2024 : 175 heures de formation dispensées à 15 collaborateurs

\*\*Les montants engagés désignent les coûts pédagogiques, les coûts salariaux. Les frais annexes sont exclus.

## VI. Identification des risques

### Méthode d'analyse des facteurs de risques :

La présente section recense les principaux risques spécifiques au Groupe pouvant affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques majeurs du Groupe, qui évalue leur criticité nette, c'est-à-dire leur ampleur et leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des plans d'action mis en place.

La Société a synthétisé ses risques ci-dessous, les facteurs de risques que la Société considère comme les plus importants étant mentionnés en premier lieu. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque ;
- L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net ;
- Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, modéré et élevé.

Nature du risque (***Élevé - **Modéré - *Faible)	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
<b>Risques liés à l'activité</b>			
Risque lié aux matières premières	***	**	**
Risque environnemental et climatique	***	**	**
Risque lié aux opérations de croissance externe	**	**	**
Risque lié à l'environnement politique et macro-économique	**	***	**
<b>Risques financiers</b>			
Risque de taux d'intérêt	***	***	**
Risque de taux de change	***	**	*
Risque de crédit	**	**	*
Risque de liquidité	**	***	*
<b>Risques juridiques et réglementaires</b>			
Risque réglementaire	***	**	*
Risque lié aux droits de propriété intellectuelle	**	**	*

## Risques liés à l'activité

### Risque lié aux matières premières

---

#### Description du risque

Les matières premières sont soit du vin, soit des matières « sèches » comme les bouteilles, cartons, capsules, etc.

Au niveau mondial, les courbes de production et de consommation du vin se rapprochent dangereusement certaines années, pouvant compliquer et fortement renchérir le *Sourcing* de certains vins. Ce phénomène peut être accentué, à l'échelle d'une appellation par la raréfaction des terres à vignes sur des zones d'appellations dont les contours sont figés.

Issu du raisin, le vin est une matière première d'origine agricole, et est donc soumis aux aléas climatiques et à « l'effet millésime » qui même en l'absence de phénomènes climatiques particuliers va conduire à des rendements fluctuants.

De même, pour les matières sèches, une pénurie empêcherait AdVini de conditionner et bloquerait donc ses sites. Cela peut être lié à une pénurie de matière première (exemple : pâte à papier) ou encore à la concentration dans certaines filières (verre, carton, bouchons, capsules à vis).

#### Effets potentiels sur le Groupe

Une dégradation des conditions d'achat des matières premières et/ou une capacité limitée à refléter la hausse des coûts de revient dans le prix de ses produits pourraient détériorer les marges d'AdVini.

#### Gestion et mesures mises en place

- Présence sur 8 bassins de production géographiques différents ;
- Contrats d'achats pluriannuels, sur une partie ou la totalité de leur production avec certains fournisseurs ;
- Contrats de partenariat avec des caves coopératives, où le Groupe assure la commercialisation et le développement de la marque partenaire ;
- Aide aux viticulteurs en transition vers l'agriculture biologique en passant des contrats avec eux dès le début de leur conversion ;
- Implantation en Afrique du Sud qui représente un *Sourcing* alternatif dans l'hémisphère Sud ;
- Pour les matières sèches sujettes à des aléas (climatiques par exemple pour le liège), pour chaque référence, 1 à 2 fournisseurs challengers capables de répondre au même cahier des charges, en plus du fournisseur privilégié ;
- L'essentiel des achats de matières sèches est contractualisé, et la répartition se fait par parts de marché. Les fournisseurs ne doivent pas dépasser 40% de parts de marché du Groupe, mais également dans l'autre sens, où le Groupe ne doit pas représenter trop d'activité pour le fournisseur ;
- Des audits fournisseurs sont réalisés tous les 3 ans pour les produits avec contact alimentaire, et tous les 5 ans pour les autres produits ;
- Un suivi mensuel des marges et des prix de vente est en place.

### Risque environnemental et climatique

---

#### Description du risque

En tant que producteurs-négociants, l'activité première du Groupe est la viticulture. Comme tout secteur agricole, la viticulture est confrontée ponctuellement à des événements climatiques extrêmes (gel, sécheresse, grêle) mais également au réchauffement climatique.

### Effets potentiels sur le Groupe

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse des températures et de l'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, dans les vins. Or, ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes actuelles du marché. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation des produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de l'attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de la consommation d'eau du Groupe est donc primordiale. Cette maîtrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable de consommer de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Sur le plan réglementaire, les enjeux environnementaux et en particulier climatiques se traduisent par un renforcement des réglementations liées aux émissions de gaz à effet de serre. Si l'enjeu financier reste modeste pour AdVini, il devrait augmenter significativement dans les prochaines années.

### Gestion et mesures mises en place

Le fait que le Groupe soit présent sur 8 bassins différents dilue le risque d'événements climatiques extrêmes. Ces bassins sont par ailleurs de taille conséquente, et Advini possède plusieurs vignobles par bassin.

Rappelons également que le *Sourcing* des maisons de vin d'AdVini est diversifié en ce qu'il provient des vignobles du Groupe ainsi que d'achats de vracs et de raisins auprès de tiers.

De plus, le matériel végétal est adapté aux contraintes climatiques, notamment vis-à-vis de la sécheresse, mais également des maladies cryptogamiques. Les techniques de culture prennent en compte le changement climatique, et l'irrigation intelligente fait partie intégrante de la stratégie d'Advini.

Enfin, AdVini s'inscrit depuis longtemps dans une démarche ESG.

## **Risque lié aux opérations de croissance externe**

---

### Description du risque

Depuis sa création, AdVini a réalisé plus de 30 acquisitions

### Effets potentiels sur le Groupe

Ces acquisitions induisent des investissements conséquents nécessitant une rentabilité soutenue et une adaptation des organisations et des processus.

### Gestion et mesures mises en place

Le Groupe a développé une réelle expertise dans le domaine des due diligences d'acquisition et la génération rapide de synergies, notamment commerciales.

## **Risque lié à l'environnement politique et macro-économique**

---

### Description du risque

Les opérations de production du Groupe se font en France et en Afrique du Sud. La situation politico-économique de l'Afrique du Sud peut présenter des risques sur les activités du Groupe, qui peuvent être liés non seulement au cours du Rand Sud-Africain, mais également aux lois concernant l'agriculture et l'eau, qui sont en évolution constante.

Par ailleurs, AdVini réalise des ventes sur les cinq continents avec une présence plus ou moins forte dans certains pays. Son activité est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés, où la consommation a tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.

Trois pays concentrent les risques d'instabilité les plus conséquents, au regard de la taille des marchés qu'ils représentent : la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'activité du Groupe est également exposée aux risques liés aux guerres, aux changements de politique des États ou aux mesures de rétorsions économiques (contrôle de changes, évolution des régimes fiscaux, mise en place de restrictions à l'importation, instabilité politique) qui peuvent entraîner des difficultés d'accès à certains marchés. Il est précisé que le conflit entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact significatif pour le Groupe.

### Effets potentiels sur le Groupe

Ces perturbations géopolitiques et macroéconomiques sur les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur ses ventes, son résultat consolidé et ses perspectives.

### Gestion et mesures mises en place

La présence long terme du Groupe en Afrique du Sud combinée à une politique de couverture de change spécifique, avec un consultant dédié au monitoring de la paire EUR/ZAR et la mise en place d'instruments de change variant selon le contexte.

Une forte mutualisation géographique des ventes AdVini sur plus de 100 pays, permet d'atténuer les potentielles difficultés rencontrées sur certains marchés.

## **Risques financiers**

Les facteurs de risques financiers sont présentés dans la note 24 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;

## **Risques juridiques et réglementaires**

### **Risque réglementaire**

---

### Description du risque

Les activités d'AdVini font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays. L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux.

### Effets potentiels sur le Groupe

Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des dispositifs légaux et réglementaires pourraient avoir des impacts négatifs sur l'activité, en particulier dans les domaines de rappel de produits, publicité et promotion, étiquetage.

### Gestion et mesures mises en place

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance du Groupe, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe. Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans les process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations du Groupe.

A la date du Document d'Information, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets défavorables significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés.

## **Risque lié aux droits de propriété intellectuelle**

---

### Description du risque

La reproduction non autorisée des marques du Groupe, leur imitation ou autres recours frauduleux sont des préoccupations, notamment dans les pays en voie de développement.

### Effets potentiels sur le Groupe

L'usage frauduleux des marques du Groupe peut détériorer leur image et leur réputation auprès des consommateurs, et ainsi impacter les perspectives et les résultats du Groupe. Il ne peut jamais être exclu une utilisation frauduleuse de ces droits par des tiers, ce que le Groupe est en mesure de combattre par toutes les voies de droit.

### Gestion et mesures mises en place

Le Groupe protège activement ses droits de propriété intellectuelle dans les principaux pays où sont commercialisées ses produits.

## VII. Gouvernance

### 1 – Organisation de la gouvernance

---

AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlednext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

#### 1 – 1 Le Conseil d'administration

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2022 a acté le changement de mode de direction et d'administration d'AdVini qui a opté pour un Conseil d'administration, en remplacement du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Composition du Conseil d'administration à la date du rapport :

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant
Antoine LECCIA	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Président Directeur-Général	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directrice Vignobles Jeanjean	
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directeur réseau local Languedoc	
Vincent RIEU	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Philippe CHAPUIS	1958	CA du 16/12/2023 (cooptation)	Clôture 2027	Membre	OUI
Magdeleine ALLAUME	1977	AGM du 20/06/2024			OUI
Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE		AGM du 16/12/2022		Censeur	
Catherine HOSTEIN	1971	AGM du 16/12/2022		Censeur	OUI

Il est rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre :

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, trois des neuf membres du Conseil d'administration sont des membres indépendants.

Le Conseil d'administration recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration détermine la vision, valide les orientations stratégiques, suit l'exécution des plans et arrête les comptes annuels et consolidés.

Le Conseil veille également, dans un esprit de collaboration, de transparence et d'exigence, aux intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise et de ses filiales, dans le respect de notre raison d'être.

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été établi. Il définit notamment :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence

- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit et Performance, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique, Comité ESG)

## 1 – 2 Les Comités du Conseil d'administration

Pour mener sa mission, le Conseil s'appuie sur le travail réalisé de quatre Comités chargés d'éclairer ses décisions :

### ▪ **Un Comité stratégique**

Ce Comité est amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions

### ▪ **Un Comité d'audit et performance**

Ce comité créé dès 2004 a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes
- de revoir les projets de communication financière

### ▪ **Un Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce comité a pour missions :

- d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président du Conseil d'administration
- de proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- de proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- de donner un avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- d'examiner l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- de délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- d'analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration.

▪ **Un Comité ESG**

Ce comité, créé e, 2022, a pour missions :

- de challenger la cohérence des sujets ESG au sein du plan stratégique ORBIS
- de Veiller à l'intégration et l'appropriation des sujets ESG et au partage de la vision ESG par le Conseil d'administration et le comité stratégique
- de suivre les résultats et les plans d'actions correctives avec management

Cette gouvernance est complétée d'un **Comité Exécutif** (COMEX), présidé par le Président du Conseil d'administration, qui se charge de fixer les objectifs et les budgets et de veiller à l'exécution des plans stratégiques et opérationnels dans le cadre de business revues trimestrielles. Il contribue à véhiculer les valeurs et la raison d'être d'AdVini auprès de l'ensemble des collaborateurs.

**Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général :**

Les limitations de pouvoir du Directeur Général ont été fixées dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 conformément aux articles 17 IV° et 18 III des statuts de la Société.

Le Conseil a décidé que le Directeur Général, ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil :

- Souscrire un emprunt au-delà d'un montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 €) ;
- Acquérir ou céder des immeubles par nature au-delà d'un montant total d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir ou céder totalement ou partiellement des participations pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir toute autre immobilisation pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) pour chaque opération.

**2- Liste des mandats**

**Liste des mandats des membres du Conseil d'administration**

<b>MONSIEUR ANTOINE LECCIA</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Président Directeur-Général du Conseil d'administration
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
SarL ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
KLEINE ZALZE	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Liquidateur
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
ARPEGE	Président
PRODEGUSTATION	Président
CLUB FRANÇAIS DU VIN	Président

SARL LE VIEUX MOULIN	Gérant
SCI DOMAINE LAROCHE	Gérant
MAS LA CHEVALIERE	Président
DOMAINE LAROCHE	Président
CHAMPY	Président

<b>MONSIEUR VINCENT RIEU</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité des Nominations et Rémunérations
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
SCI POPI	Co-gérant

<b>MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
CAP HOLDING	Gérante

<b>MADAME BRIGITTE JEANJEAN</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIÈRE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante
BUE HOLDING	Gérante
SCI DE LENNE	Gérante

<b>MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.P.F.	Administrateur
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
ARAGON	Gérant
SAM	Gérant
SCI LES BASTIDES	Gérant
SCI LES CLAPOUSES	Gérant
SCI GAO INVESTISSEMENT	Gérant
CHATEAU D'ENCOSTE	Directeur Général
L'ARBOUS	Président

<b>MONSIEUR OLIVIER GUIZE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI SA	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit et Performance
BILTOKI	Membre du Comité de suivi
GREEN CREATIVE	Membre du Conseil

UPERGY	Membre du Conseil
THOMAS APICULTURE	Membre du Conseil
THES DE LA PAGODE	Membre du Conseil
OXALIS	Président
LCM	Gérant
SCI LE VAL GUEPTANT	Co-Gérant

<b>Monsieur Philippe CHAPUIS</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité Stratégique
Académie de l'Agriculture de France	<b>MEMBRE</b>

<b>Madame Magdeleine ALLAUME</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Conseil d'administration
TONNELLERIE D.	Directeur Général
TONNELLERIE MILLET	Directeur Général
STE SEGUIN MOREAU ET COMPAGNIE	Directeur Général
SEGUIN MOREAU RONCHAMP	Directeur Général
SAMBOIS	Directeur Général
GALILEO	Directeur Général
FEDERATION DES TONNELIERS DE FRANCE	Présidente
SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE, INC (USA)	Director

**Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés**

Non applicable

### 3 - État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Terme	Renouvellement	Montant maxi	Montant utilisé
15 <sup>ème</sup> résolution AGM 20/06/2024	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois	20/08/2026	12/06/2026 (jusqu'à 08/2028)	6.000 K€	Néant
16 <sup>ème</sup> résolution AGM 20/06/2024	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois	20/08/2026	12/06/2026 (jusqu'à 08/2028)	6.000 K€ (imputable sur plafond de la 15 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
17 <sup>ème</sup> résolution AGM 20/06/2024	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois	20/08/2026	12/06/2026 (jusqu'à 08/2028)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	Néant
19 <sup>ème</sup> résolution AGM 20/06/2024	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois	20/08/2026	12/06/2026 (jusqu'à 08/2028)	10 % du capital	Néant
11 <sup>ème</sup> résolution AGM 12/06/2025	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	18 mois	12//12/2026	12/06/2026 (jusqu'à 12/2027)	10 % du capital par an	Néant
12 <sup>ème</sup> résolution AGM 12/06/2025	Autorisation d'attribuer des actions gratuites, par émission ou acquisition	38 mois	12/08/2028	08/2028	10 % du capital	Néant
13 <sup>ème</sup> résolution AGM 12/06/2025	Autorisation d'attribuer des options de souscriptions ou d'achat d'actions	38 mois	12/08/2026	08/2028	5 % du capital	Néant
14 <sup>ème</sup> résolution AGM 12/06/2025	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital sans DPS au profit des salariés	26 mois	12/08/2027	12/06/2026 (jusqu'à 08/2028)	3 % du capital	Néant

### 4 – Plans d'attribution d'actions gratuites

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation d'une provision pour charges.

En accord avec la 12<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, le Conseil d'Administration du 13 juin 2025, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite de 19.700 actions de performance basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2025-2027, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025.

Au titre de l'exercice 2025, les critères n'ayant pas été atteints aucune action gratuite n'a été attribuées.

### 5 - Capital social, actionnariat et prises de participation

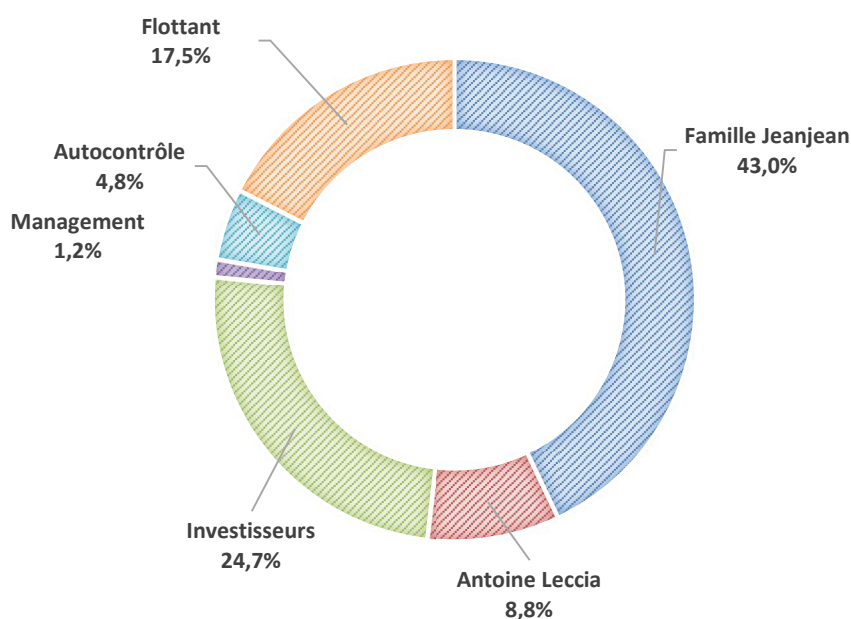
Au 31 décembre 2025, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
- ARPEGE SAS

## Actionnariat AdVini au 31/12/2025



AU 31/12/2025	ACTIONS		DROITS DE VOTE THEORIQUES		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>TOTAL</b>	<b>3 941 835</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 860 811</b>	<b>100%</b>	<b>6 671 844</b>	<b>100%</b>
Famille JEANJEAN	1 693 536	42,96%	3 354 638	48,90%	3 354 638	50,28%
Antoine LECCIA	348 672	8,85%	462 344	6,74%	462 344	6,93%
Management	47 298	1,2%	94 596	1,4%	94 596	1,4%
Autocontrôle	188 967	4,8%	188 967	2,8%	0	0,0%
FIAG	567 967	14,4%	1 135 934	16,6%	1 135 934	17,0%
Grands Crus Investissements	225 837	5,73%	451 674	6,6%	451 674	6,8%
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,2%	359 684	5,4%
Flottant	689 716	17,5%	812 974	11,8%	812 974	12,2%

## Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2025, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 16 921 actions au cours moyen de 12,48 € et cédé 11 010 actions au cours moyen de 12,59 €.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2025 un total de 9 803 actions au cours moyen de 12,65 €.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2025 est de 189 067 dont 47 148 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 4.8 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 2,991 M€.

## Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 1.2% du capital détenus par le management au 31/12/2025.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2025.

## Prise de participation (> 5% du capital)

Non applicable

## L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2025 était de 13,30 €, contre 12,30 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2025 a été de 14,90 €, le plus bas de 11,30 €.

Les volumes échangés ont été de 48 040 titres sur l'exercice en 255 séances, soit une moyenne de 188 titres par séance.

## Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2024	0 €	0
31/12/2023	0 €	0
31/12/2022	1 379 642, 25 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

## Évolution du cours sur cinq ans au 2 avril 2026

(Cours en € - source Euronext)



**État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2024 : Néant.**

**Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.**

## VIII. Autres informations

### **Observations formulées par le comité d'entreprise**

Néant.

### **Faits exceptionnels et litiges**

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

## Conventions réglementées

**Conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**  
Néant

**Conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

### **PRESTATIONS, ACHATS ET LOCATIONS :**

<b>Prestations, achats et locations</b>		<b>Nature de la convention</b>
<b>Facturés par</b>	<b>Facturés à</b>	
<b>CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE</b>		
<b>Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé</b>		
<b>Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs</b>		
Votre société (personne concernée : M <sup>me</sup> Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : M <sup>me</sup> Brigitte Jeanjean, gérante)	Prestations de viticulture et d'œnologie
S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : M <sup>me</sup> Brigitte Jeanjean, gérante)	Votre société (personne concernée : M <sup>me</sup> Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	Achats de vins
<b>Conventions avec des actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote</b>		
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Prestations de services
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Locations de bâtiments et foncier
<b>Conventions avec des membres du conseil d'administration</b>		
Néant		

**CONVENTIONS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS :**

<b>Dirigeant</b>	<b>Nature de la convention</b>
M. Antoine Leccia, président du conseil d'administration	Indemnités de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, sauf faute lourde du salarié, versée en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement en vigueur dans l'entreprise

Le Conseil a mis en place une procédure d'évaluation afin de savoir si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Il s'agit de conventions conclues par la Société et une ou plusieurs personnes intéressées dont l'objet est courant et les conditions peuvent être considérées comme normales.

## IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2026

**PREMIERE RESOLUTION :** Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus Directeur Général

**DEUXIEME RESOLUTION :** Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes

**TROISIEME RESOLUTION :** Affectation du résultat - L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau débiteur	-12 621 228 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 681 475 €

Affectation

- A la réserve légale :	0 €
-------------------------	-----

qui s'élève ainsi à -1 084 530,48 €

- A titre de dividende :	0 €
--------------------------	-----

- Au compte « Report à nouveau » :	3 681 475 €
------------------------------------	-------------

qui s'élève ainsi à -8 939 753 €

**Prend acte** que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2024	0 €	-
21/12/2023	0 €	-
31/12/2022	1 379 642,25 €	-

**QUATRIEME RESOLUTION :** Approbation du montant visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 141.883 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 35.471 euros.

**CINQUIÈME RESOLUTION :** Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.

**SIXIÈME RESOLUTION :** Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2026.

**SEPTIÈME RÉSOLUTION :** Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants

**HUITIÈME RÉSOLUTION :** Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION :** Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce).

**DIXIÈME RÉSOLUTION :** Nomination de Madame Catherine HOSTEIN, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Amélie FAURE, démissionnaire

**ONZIÈME RÉSOLUTION :** Ratification et nomination de la société Cordier by In Vivo, représentée par Thierry BLANDINIERES, en qualité de censeur

**DOUZIÈME RÉSOLUTION :** Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

**TREIZIÈME RÉSOLUTION :** Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

**QUATORZIÈME RÉSOLUTION :** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

**QUINZIÈME RÉSOLUTION :** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

**SEIZIÈME RÉSOLUTION :** Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

**DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION :** Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature

**DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION :** Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires

**DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION :** Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec le décret n°2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec les actionnaires

**VINGTIÈME RÉSOLUTION :** Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

## Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	31 534 680	31 534 680	31 534 680	31 534 680	31 534 680
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 941 835
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	217 065 570	224 434 147	230 461 027	240 335 830	234 939 660
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 686 156	2 934 209	977 738	4 198 833	2 720 421
Impôts sur les bénéfices	-1 505 704	-1 648 208	-972 407	-1 329 688	-2 737 934
Participation des salariés	140 914	193 236	-33 089	127 836	186 887
Dot. Amortissements et provisions	1 369 471	3 529 137	15 906 948	4 982 931	2 064 356
Résultat net	3 681 475	860 044	-13 923 714	417 754	3 207 112
Résultat distribué				1 379 642	1 970 918
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,28	1,11	0,5	1,37	1,34
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,93	0,22	-3,53	0,11	0,81
Dividende attribué	0	0	0	0,35	0,5
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	301	298	309	306	306
Masse salariale	13 712 125	12 984 163	13 598 333	13 717 900	13 241 010
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 698 275	5 927 877	6 100 454	5 890 812	6 119 227